

RECUEIL DE BONNES PRATIQUES



Projet de renforcement du partage des connaissances et de l'élargissement des meilleures pratiques au Sénégal







Projet de renforcement du partage des connaissances et de l'élargissement des meilleures pratiques au Sénégal

Recueil de bonnes pratiques

Auteur : Cheikh Tidiane SALL, Consultant expert en capitalisation et gestion des connaissances

Photos : FNDASP

Publié en Mai 2019 à Dakar, Sénégal

Copyright : FNDASP : www.fndasp.sn/www.loumadessavoirs.org

© 2019 FNDASP

Partenaires :

Fonds International de Développement Agricole (FIDA)

Programme d'Appui au Développement agricole et à l'Entreprenariat rural (PADAER) – Sénégal

Projet d'Appui aux Filières Agricoles-Extension (PAFA-E) – Sénégal

Projet de Développement agricole de Matam (PRODAM) – Sénégal

Programme de renforcement de la Résilience à l'Insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel (P2RS)
Sénégal

Projet d'Appui à la Sécurité alimentaire dans les régions de Louga, Matam et Kafrine (PASA LouMaKaf)
Sénégal

Réseau national des Coopératives de Producteurs de Semences (RNCPS) – Sénégal

USAID Natal Mbay – Sénégal

Avertissement:

Cette publication est réalisée grâce au don du Fonds international de Développement agricole (FIDA) au Fonds national de Développement agro-sylvo-pastoral (FNDASP) pour la mise en œuvre du projet « Renforcement du partage des connaissances et de l'élargissement des meilleures pratiques au Sénégal ». Les opinions exprimées dans cette publication sont celles de l'auteur et ne représentent pas nécessairement celles du FNDASP, du FIDA ou des autres partenaires. Les appellations utilisées et la présentation du matériel dans cette publication n'impliquent aucune expression d'opinion de la part du FNDASP et du FIDA. Le contenu de cette publication, y compris toutes les figures, les tableaux et dessins, sont la propriété intellectuelle des projets partenaires. Tous les droits sont réservés. La suppression ou la modification des mentions de copyright ou de marques déposées ne sont pas autorisées. La suppression ou la reproduction de cette publication ou des parties à des fins commerciales est interdite sans l'autorisation écrite du FNDASP. Le FNDASP ne garantit pas l'exactitude ni l'exhaustivité des informations, textes, graphiques, liens ou autres éléments contenus dans cette publication. Cette publication est assurée sans aucune garantie, explicite ou implicite. Ceci s'applique en partie, mais pas exclusivement, à une garantie de commercialisation et d'adaptabilité pour un usage particulier, ainsi que d'une garantie de non-violation de la loi applicable.

TABLE DES MATIÈRES

SIGLES ET ABREVIATIONS	7
PREFACE	9
AVANT-PROPOS	10
INTRODUCTION	11
Chapitre I: Internalisation du conseil agricole et rural et l'autonomisation des organisations de producteurs	12
1.1. Le Ciblage Inclusif développé par le Projet d'Appui aux Filières agricoles (PAFA) : garantir l'inclusion des plus vulnérables dans l'accès aux ressources.....	14
1.2. L'internalisation du conseil agricole dans les Organisations de Producteurs (OP) grâce à des relais endogènes bien outillés.....	19
1.3. Le mécanisme de subvention dégressive/épargne-intrant en nature pour un financement agricole durable des groupes vulnérables.....	20
1.4. La gestion collective du matériel agricole : l'expérience de l'ASC JAMM BUGUM de la Commune de Niakhar, région de Fatick.....	26
1.5. La réhabilitation institutionnelle : Un accompagnement pour impulser et développer les capacités et initiatives locales.....	27
Chapitre II: Développement de pratiques agricoles durables	30
2.1. Le semis à humide : une bonne pratique d'adaptation qui augmente les rendements agricoles	32
2.2. Récupération et préservation des terres agricoles contre l'avancée de la salinisation : une réussite à Fayil, région de Fatick.....	35
2.3. Renforcement de la résilience aux changements climatiques en zones insulaires : l'expérience du PAPIL à Djirnda, département de Foundiougne.....	37
2.4. Le système de riziculture intensif (SRI) développé par le Projet de Développement agricole de Matam (PRODAM) : une bonne pratique agricole pour augmenter les rendements et réduire les coûts de production.....	38
2.5. Les Sociétés d'Intensification de la Production agricole (SIPA) promues par le PRODAM : un modèle innovant de promotion de l'entrepreneuriat à travers un partenariat public privé créateur de richesse et d'emplois durables en milieu rural.....	41
2.6. La pratique de stockage normée de riz paddy promue par Naatal Mbay.....	45
2.7. L'introduction de la culture du riz de plateau : une innovation qui améliore la sécurité alimentaire des populations bénéficiaires et contribue aux objectifs de production du riz au niveau national / Programme d'Appui au Développement agricole et à l'Entrepreneuriat rural (PADAER).....	48
2.8. La riziculture pour faire revivre les bas-fonds et assurer la sécurité alimentaire des ménages pauvres dans la région de Kaffrine / Projet d'Appui à la Sécurité alimentaire dans les régions de Louga, Matam et Kaffrine (PASA LouMaKaf).....	54

Chapitre III: Activités génératrices de revenus et promotion de l'autonomisation financière des femmes et des jeunes.....	30
3.1. La promotion de l'aviculture villageoise améliorée (AVA) : l'expérience de la plateforme de services avicoles de Thiawandou, département de Kaolack (PAFA).....	62
3.2. La valorisation des espèces animales à cycle court pour l'amélioration des revenus des groupes vulnérables : l'expérience du PASA LouMaKaff dans Les régions de Louga, Matam et Kaffrine.....	66
3.3. Le renforcement de la filière lait : Appui à la production, la transformation et à la commercialisation du lait dans les régions de Louga et de Matam (PASA LouMaKaf).....	69
Chapitre IV : Le processus de production de semences certifiées.....	72
4.1. La mise en place d'un dispositif autonome de production de semences certifiées (Réseau national des Coopératives de Producteurs de Semences certifiées au Sénégal, RNCPS).74	
Chapitre V: Le Partenariat multi-acteurs dans la mise en œuvre des projets...78	
5.1. Le partenariat stratégique PADAER/BAMTAARE pour la réalisation d'infrastructures socio-économiques et l'amélioration des rendements agricoles.....	80
5.2. Le modèle de Synergie entre projets de développement local : Cas du site de Dassilamé sérère,département de Foundiougne, région de Fatick (PAPIL/P2RS).....	84
5.3. La Gestion d'un partenariat multi-acteurs : Cas de l'approche faire-faire dans le cadre du PASA Lou-Ma-Kaf.....	86
Chapitre VI: Accès aux marchés, entrepreneuriat rural et professionnalisation des organisations de producteurs.....	90
6.1. Les Cadres nationaux interprofessionnels des Filières (CNIF), une évolution institutionnelle pour mieux prendre en compte les besoins stratégiques des acteurs des filières agricoles (PAFA).....	92
6.2. YEGLE, la Plate forme électronique de diffusion d'informations par SMS : un partenariat public- privé – producteurs (PAFA).....	98
6.3. Le partenariat public-privé pour améliorer l'offre de produits et services agricoles, promouvoir l'emploi des jeunes et l'entrepreneuriat en milieu rural et favoriser l'accès aux marchés (PADAER).....	100
Chapitre VII: Amélioration de la productivité de l'élevage au Sénégal.....	112
7.1. L'expérience du PADAER dans la construction d'ouvrages pastoraux durables et de qualité.....	114
CONCLUSION.....	120

ACRONYMES ET ABREVIATIONS

ANACIM	Agence nationale de l'aviation civile et de la météorologie
ANCAR	Agence nationale de conseil agricole et rural
ANIDA	Agence nationale d'insertion et de développement agricole
APAFIL	Association professionnelle des acteurs de la filière lait
ASC	Association sportive et culturelle
ASPRODEB	Association sénégalaise pour la promotion du développement à la base
AVA	Aviculture villageoise améliorée
BAD	Banque africaine de développement
CEF	Conseiller à l'exploitation familiale
CNAAS	Compagnie nationale d'assurance agricole au Sénégal
CNCAS	Caisse nationale de crédit agricole du Sénégal
CNIF	Cadre national interprofessionnel filières
DAO	Dossier d'appel d'offres
DIREL	Direction de l'élevage
DISEM	Division des semences
DRDR	Directions régionales du développement rural
FFE	Fonds fiduciaire espagnol
FIARA	Foire internationale de l'agriculture et des ressources animales
FIDA	Fonds international pour le développement agricole
FIDAK	Foire internationale de Dakar
FNDASP	Fonds national de développement agro-sylvo-pastoral
GIE	Groupement d'intérêt économique
IMF	Institution de micro finance
ISRA	Institut sénégalais de recherches agricoles
MAER	Ministère de l'agriculture et de l'équipement rural
MPER	Moyenne et petite entreprise rurale
OM	Opérateurs de marchés
OP	Organisation de producteurs
P2RS	Programme de renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel
PAAF	Plans d'actions annuels filières
PADAER	Programme d'appui au développement agricole et à l'entrepreneuriat rural
PAFA	Projet d'appui aux filières agricoles
PAM	Programme alimentaire mondial
PAPIL	Projet d'appui à la petite irrigation locale
PASA LouMaKaf	Projet d'appui à la sécurité alimentaire dans les régions de Louga, Matam et Kaffrine
PIV	Périmètres intégrés villageois
PPAAO/WAAPP	Programme de productivité agricole en Afrique de l'ouest
PPP	Partenariat-public-privé
PRACAS	Programme d'accélération de la cadence de l'agriculture sénégalaise
PRODAM	Projet de développement agricole de Matam
PROMER	Projet de promotion de l'entrepreneuriat rural
PSF	Plans stratégiques filières
RNCPS	Réseau national des coopératives de producteurs de semences

SAO	Stade d'autonomie opérationnelle
SARL	Société à responsabilité limitée
SIPA	Société d'intensification de la production agricole
SPAM	Sous projets d'accès aux marchés
SRI	Système de riziculture intensive
UP	Unité pastorale
UPL	Unité de production de lait
UPPRAL	Union des producteurs et préposés aux rayons laitiers

PREFACE

L'amélioration de la performance des projets et programmes de développement rural et de lutte contre la pauvreté est au cœur des préoccupations de l'Etat du Sénégal et de ses partenaires techniques et financiers en l'occurrence le Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA). Les projets et programmes ne doivent plus être perçus comme de simples interventions en réponse à des besoins identifiés ; ils doivent, également, être considérés comme des sources génératrices de savoirs.

C'est ainsi que des mécanismes de gestion des connaissances et de capitalisation sont de plus en plus explorés en vue d'améliorer la performance des interventions et mieux communiquer sur les résultats. En effet, la gestion des connaissances et la capitalisation ne se résument pas seulement à faciliter l'accessibilité du plus grand nombre, aux savoirs et aux savoir-faire générés par les projets/programmes eux-mêmes ou acquis de l'extérieur, mais ce sont surtout des processus qui intègrent toute la vie d'une institution ou d'un projet et créent les conditions pour que les connaissances disponibles contribuent à améliorer durablement les pratiques.

L'un des enjeux qui en découle est de comprendre comment systématiser ces connaissances, les structurer, les diffuser, les mettre à l'échelle et les utiliser, afin d'en faire une valeur utile, capable d'améliorer la performance des projets, mais également d'influencer d'autres pratiques et politiques de développement.

C'est dans ce cadre qu'il faut placer l'élaboration de ce recueil de bonnes pratiques en matière de développement agricole (y compris l'élevage) et rural.

Le présent document résulte de l'accord de Don du (FIDA) Fonds international pour le développement agricole au (FNDASP) Fonds national de Développement agro-sylvo-pastoral pour la mise en œuvre du Projet de renforcement du partage des connaissances et de l'élargissement des meilleures pratiques au Sénégal.

Considéré comme un jalon important vers la constitution d'une mémoire institutionnelle sur les meilleures pratiques de développement agricole et rural au Sénégal, ce recueil pourra contribuer à éviter les doublons, à réduire le degré de cloisonnement des différentes interventions des projets et à une meilleure traçabilité et visibilité de leurs actions.

Toutefois, ce document n'a pas l'ambition de restituer toute la richesse des expériences menées par les projets, les institutions étatiques d'accompagnement et les différentes organisations de producteurs. L'accueil documenté des cas de bonnes pratiques mises en œuvre par des projets de développement agricole et rural.

Nous tenons à remercier toutes les équipes des projets et programmes, des organisations de producteurs, des institutions et des services techniques de l'Etat qui ont aidé à la préparation, à la conception et à l'affinement de ce recueil suite à de nombreuses interactions.

Puisse ce document contribuer à influencer d'autres pratiques à travers la reproductibilité et la mise à l'échelle et catalyser l'institutionnalisation de la gestion des connaissances et capitalisation dans les projets et programmes de développement agricole et rural au Sénégal et en Afrique.

Jean Charles FAYE
Directeur Exécutif du FNDASP

AVANT-PROPOS

Le Fonds national de Développement agro-sylvo-pastoral (FNDASP) a été institué par la Loi d'Orientation agro-sylvo-pastorale (LOASP) en son article 72. Son organisation et son fonctionnement sont précisés par le décret N°2007-1146 du 04 octobre 2007.

Le FNDASP s'est doté d'une vision stratégique pour l'horizon temporel 2015-2020. Le premier axe stratégique de ce plan stratégique renvoie à la mobilisation de ressources pour le financement compétitif et contractuel des services agricoles (conseil agricole et rural, formation des producteurs, appui institutionnel aux organisations professionnelles agricoles, recherche agricole). Un des résultats obtenus dans ce cadre, est l'accord de Don signé avec le Fonds International pour le Développement agricole (FIDA) pour la mise en œuvre du projet de « Renforcement du partage des connaissances et de l'élargissement des meilleures pratiques au Sénégal ».

Ce projet est une matérialisation de l'orientation stratégique qui annonce que « le FIDA aidera les pays à appliquer à plus grande échelle les opérations qu'il a appuyées, en vue d'étendre et de maintenir les avantages pour les populations rurales pauvres ».

L'élaboration de ce recueil de bonnes pratiques constitue l'une des activités les plus importantes dans le cadre du projet.

Le recueil est l'aboutissement d'un long processus participatif et itératif qui a démarré par l'exploitation du fonds documentaire des projets et programmes de développement agricole et rural, appuyés par le FIDA et par d'autres bailleurs de fonds au Sénégal. Ce travail préliminaire avait permis de répertorier trente-sept fiches d'expériences qui ont fait l'objet de restitution lors d'ateliers zonaux, de partage et de validation, au cours desquels les équipes des projets, les structures étatiques d'encadrement et les organisations de producteurs porteuses ont pu apporter des amendements. Il est important de noter que toutes les fiches d'expériences passées au crible au cours de ces ateliers ont fait l'objet de mises à jour et d'améliorations sur la forme comme sur le fonds. A la suite de ces ateliers, une mission de terrain a été effectuée auprès des bénéficiaires pour recueillir des informations complémentaires et leurs témoignages, dans le but de valider les meilleures pratiques retenues.

Ce recueil offre ainsi l'opportunité et l'avantage, à un large public, d'être informé des meilleures pratiques mises en œuvre par des projets de développement agricole et rural au Sénégal. Il offre aussi aux différents utilisateurs une possibilité de s'inspirer de ces bonnes pratiques diversifiées afin d'améliorer leurs interventions futures. C'est l'occasion encore de rendre un hommage particulier au FIDA qui a financé le projet et à tous les projets et programmes qui ont bien voulu participer à l'élaboration de ce document.

INTRODUCTION

Le projet de renforcement du partage des connaissances et de l'élargissement des meilleures pratiques au Sénégal, est financé par le FIDA dans le cadre d'un accord de don.

Ce projet entre en droite ligne du cadre stratégique 2011-2015 du FIDA, notamment en application du principe d'action « innovation, apprentissage et application à plus grande échelle ». Pour ce faire, le projet de « renforcement du partage des connaissances et de l'élargissement des meilleures pratiques au Sénégal » est aligné au produit 4 du Cadre stratégique du FIDA 2011-2015 « Produits relatifs aux savoirs et outils d'apprentissage ».

Concrètement, il s'agit à travers ce projet: (i) d'une part de systématiser, capitaliser et partager avec les parties prenantes à travers des outils pertinents, les savoirs et les connaissances qui valorisent les efforts déployés par le Gouvernement du Sénégal et le FIDA (ii) et d'autre part de mieux comprendre et documenter les conditions optimales d'une diffusion à plus grande échelle des meilleures pratiques des projets appuyés

par le FIDA et par d'autres partenaires financiers au Sénégal.

C'est dans cette perspective que s'inscrit l'élaboration de ce recueil de bonnes pratiques de développement agricole et rural au Sénégal. Ce document fera l'objet d'un partage, d'une large diffusion et de communication, en vue d'influencer les politiques et pratiques de développement au Sénégal et même au-delà, dans la sous-région.

Autant de raisons qui justifient la pertinence de l'élaboration de ce recueil qui relate entre autres, les processus de mise en œuvre des bonnes pratiques, les rôles et responsabilités des acteurs impliqués, les résultats générés, les facteurs de succès et de durabilité, les conditions de mise à l'échelle, les changements induits et les témoignages des bénéficiaires.

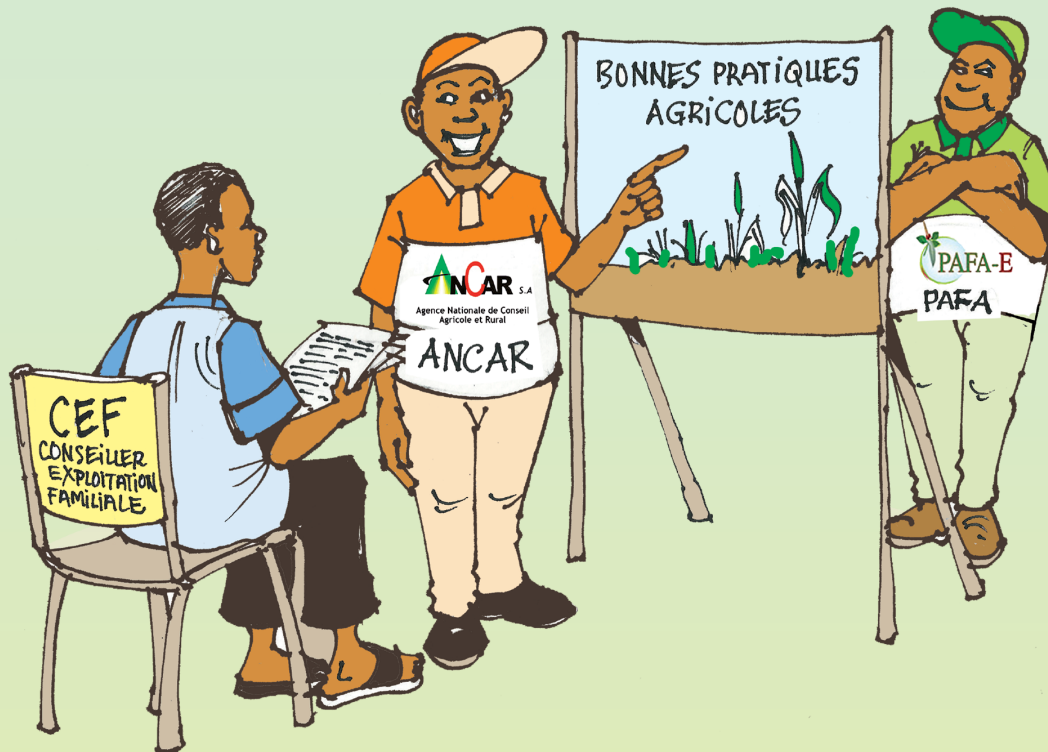
Les missions de terrain effectuées ont permis de rassembler des éléments d'appréciation sur les différentes expériences permettant de les classer, selon des thématiques particulières, pour une meilleure exploitation du contenu.

Ces thématiques constituent d'ailleurs les principaux chapitres qui structurent le document:

- **Chapitre I** : Internationalisation du conseil agricole et rural et autonomisation des organisations de producteurs ;
- **Chapitre II** : Développement de pratiques agricoles durables ;
- **Chapitre III** : Activités génératrices de revenus et promotion de l'autonomisation financière des femmes et des jeunes ;
- **Chapitre IV** : Processus de production de semences certifiées ;
- **Chapitre V** : Partenariat multi-acteurs dans la mise en œuvre des projets ;
- **Chapitre VI** : Accès aux marchés, entrepreneuriat rural et professionnalisation des organisations de producteurs ;
- **Chapitre VII** : Amélioration de la productivité de l'élevage au Sénégal.

Chapitre I

Internalisation du conseil agricole et rural et autonomisation des organisations de producteurs



Internalisation du conseil agricole et rural et autonomisation des organisations de producteurs

- Ciblage inclusif développé par le Projet d'Appui aux Filières agricoles (PAFA) : garantir l'inclusion des plus vulnérables dans l'accès aux ressources.
- Internalisation du conseil agricole dans les Organisations de producteurs grâce aux Conseillers à l'exploitation familiale (CEF), relais endogènes bien outillés (PAFA).
- Mécanisme de subvention dégressive épargne-intrant en nature pour un financement agricole durable des groupes vulnérables (PAFA).
- Gestion collective du matériel agricole : l'expérience de l'ASC Jamm Bugum de la Commune de Niakhar, région de Fatick (PAFA).
- Réhabilitation institutionnelle des Organisations de Producteurs : Un accompagnement du Projet de Développement agricole de Matam (PRODAM) pour impulser et développer les capacités et les initiatives locales.

1.1. Le ciblage inclusif développé par le PAFA : garantir l'inclusion des plus vulnérables dans l'accès aux ressources

❑ Qu'est-ce que le ciblage PAFA ?

Le ciblage est un processus permettant de toucher les ménages les plus vulnérables ciblés visés par le projet. Le ciblage est opérationnalisé par une succession et une combinaison d'actions et d'outils afin de garantir l'inclusion des plus vulnérables et leur offrir la possibilité de recevoir les appuis et opportunités offerts par le Projet d'Appui aux Filières agricoles (PAFA). Pour ce faire, les OP constituent les cibles relais pour atteindre les ménages les plus vulnérables parmi leurs membres. Le ciblage démarre par l'information et la sensibilisation des bénéficiaires sur le projet dans toutes les zones d'intervention, avec l'appui de structures partenaires techniques et administratives. Par ce biais, un ciblage géographique parfois combiné à un ciblage spécifique (jeunes, femmes handicapés) est opéré à travers l'organisation de Comités régionaux de Développement (CRD), de Comités départementaux de Développement (CDD), d'ateliers spécifiques pour les jeunes et les femmes. Cette phase a pour but de susciter et de motiver la formulation des besoins d'appuis par les OP. Au niveau de l'OP, la sélection des ménages se fait par auto ciblage. Pour être sélectionné et financé par le PAFA, le sous-projet formulé par l'OP et soumis au Projet suit un processus qui garantit l'équité et la transparence.

❑ Historique du ciblage PAFA

Poumon de l'économie sénégalaise, le bassin arachidier traditionnel subit le revers du déclin de la filière arachidière. Des facteurs biophysiques drastiques (forte variation pluviométrique, dégradation avancée des sols) associés à une faible diversification des cultures, à un accès difficile aux intrants de qualité et à une faiblesse des appuis aussi bien financiers que techniques installent les exploitations familiales agricoles dans une insécurité alimentaire et nutritionnelle chronique et une pauvreté aigüe. Dans les régions de Fatick et de Kaolack, au cœur de cette zone agro écologique, le taux de pauvreté atteint respectivement 65,3% et 61,5%. Au sein de ces

ménages ruraux, les jeunes et les femmes qui représentent la majorité de la population (60% ont moins de 24 ans et 80% moins de 34 ans) sont les premiers et les plus durement frappés par le phénomène de pauvreté. Du fait de certaines inégalités sociales et économiques, ces groupes qui accèdent difficilement aux ressources productives ont des conditions de vie très précaires. Conséquence : le bassin arachidier se vide de ses bras valides. Les jeunes choisissent de migrer parce qu'ils sont convaincus que leurs chances de vivre de l'activité agricole sont minces tandis que les femmes qui y jouent un rôle déterminant dans les activités économiques telles que la transformation et la commercialisation de produits agricoles, tentent laborieusement de s'occuper à travers le petit commerce. Laisant derrière eux les vieilles personnes et les enfants, ces jeunes (garçons et filles) se ruent vers les grands centres urbains en dépit des dangers (délinquance, banditisme, grossesses non désirées et sévices corporels) auxquels ils risquent de s'exposer. C'est dans ce contexte de crise économique et sociale qu'intervient le PAFA dont l'objectif de développement est d'améliorer durablement les moyens d'existence des exploitations familiales agricoles du bassin arachidier, en les intégrant dans des filières rentables fondées sur le potentiel agro-écologique local.

❑ Les phases du ciblage

Le ciblage PAFA comporte deux volets essentiels : le ciblage géographique (filières agricoles et ménages) et la mise en place d'un mécanisme communautaire de feedback. Son opérationnalisation a suivi le processus suivant :

1. Sensibilisation et information : Pour atteindre les cibles qui sont les plus vulnérables, le PAFA mise beaucoup sur l'information et la sensibilisation des populations sur les opportunités du projet et les mécanismes d'appui.

Ainsi, l'information et la sensibilisation se font à différents niveaux :

❖ **Au niveau des collectivités locales :**

Des CRD et des CDD sont organisés par les gouverneurs et préfets. Au cours de ces ateliers, tous les maires, les services techniques déconcentrés de l'Etat, les organisations de la société civile (femmes, jeunes, organisations de producteurs, de jeunes, de femmes, etc.) sont informées sur le projet.

❖ **Au niveau des organisations professionnelles :**

Des ateliers spécifiques d'informations sont organisés avec des cibles particulières comme les femmes, les jeunes, les organisations faitières d'agriculteurs ou d'éleveurs en partenariat avec les structures techniques (Centre d'Appui au Développement local (CADL), Centre départemental d'Education populaire et sportive (CDEPS), Chambres consulaires, etc.)

2. L'auto-ciblage commence par l'OP elle-même qui, à son tour, identifie parmi ses membres issus des ménages les plus vulnérables les porteurs du sous projet.

Les critères de vulnérabilité portent sur :

- Le genre (âge, sexe, état matrimonial, statut dans le ménage) ;
- L'état du handicap (physique, moteur, stigmatisation,...) ;
- Le foncier ;
- La disponibilité de main d'œuvre ;
- La situation alimentaire ;
- Le niveau de revenus.

3. Elaboration-Dépôt des sous projets par les OP :

Pour être éligible au financement du PAFA, l'OP doit remplir les conditions suivantes :

- Etre dans la zone d'intervention du projet;
- Avoir une existence d'au moins deux ans;
- Avoir une reconnaissance juridique ;
- Avoir un opérateur de marché (OM) solvable ;
- Avoir des dirigeants n'ayant aucun antécédent judiciaire.

Si ces conditions sont remplies, les OPA/OPE doivent remplir un formulaire mis à leur disposi-

tion par l'Unité de Coordination du Projet (UCP), appelé « fiche de pré qualification du couple OP/OM aux financements du PAFA.

Le formulaire est structuré en trois parties :

- 1ère partie : présentation du couple OP/OM
- 2ème partie : Caractéristiques agrégées des porteurs (effectifs par sexe, tranche d'âge, niveau de revenus, nombre de mois de soudures, nombre d'handicapés, etc.
- 3ème partie : Annexe comportant entre autres : liste des porteurs (caractéristiques démographiques, de sécurité alimentaire et de richesse : âge, sexe, état matrimonial, statut dans le ménage, situation d'handicap, population du ménage, disponible foncier, main d'œuvre, niveau de revenus.

4. Vérification et Validation des sous-projets :

La vérification porte sur les critères suivants :

- Le remplissage des données du formulaire ;
- L'examen des documents de reconnaissance juridique ;
- L'existence d'un OM solvable.

❖ **Les missions de vérification sur le terrain**

Une fois les sous-projets vérifiés par les responsables du projet, une mission est organisée pour vérifier si l'auto ciblage est bien faite, si les conditions d'éligibilités sont bien remplies, si le sous projet n'est pas fictif et si la démarche adoptée par l'OP est inclusive. C'est une fois que cette vérification est faite que l'UCP convoque le comité technique.

❖ **Le Comité Technique**

Le comité technique corrige les sous-projets avant de les expédier au gouverneur, sous couvert de l'anonymat. Le comité technique vérifie la faisabilité technique des sous projets déposés et retient ceux qui seront présentés au Comité régional d'Approbaton (CRA).

Le comité technique est composé de représentants des services déconcentrés de l'Etat et de représentants de l'UCP.

❖ Le Comité Régional d'Approbation (CRA)

Le CRA, convoqué par arrêté, est présidé par le gouverneur de région. Il est chargé de sélectionner les sous projets à financer par le PAFA. Le CRA est composé des représentants de la société civile (les organisations de jeunes, de femmes, les organisations de producteurs et d'éleveurs, etc.) La sélection des sous-projets se fait suivant une grille de notation des critères de vulnérabilité. Un procès-verbal sanctionnant les résultats des travaux du CRA est envoyé au PAFA pour financement des sous projets sélectionnés. A son tour, le Projet notifie la sélection aux OP à financer, aux autorités administratives et locales et aux services techniques dans les zones d'évolution des bénéficiaires.

□ Les Outils de ciblage

Le ciblage PAFA s'est fait à partir d'outils et de mécanismes permettant, d'abord, d'identifier les filières agricoles dans lesquels les ménages vulnérables, les femmes et les jeunes sont plus

présents ou qu'ils pourraient intégrer puis de repérer les plus pauvres parmi les pauvres et de prendre en charge leurs préoccupations qui ne sont pas forcément communes à tous les pauvres. Le choix des filières agricoles s'est fondé sur les discussions avec les communautés de base et sur les critères suivants :

- Le grand nombre de petits producteurs dans la filière ;
- La préférence des femmes pour ces filières;
- Un fort potentiel de croissance économique ;
- Une demande stable sur le marché ;
- La forte probabilité que les ménages vulnérables puissent s'intégrer dans des filières de production, de transformation et de commercialisation.

Cinq (5) filières dites prioritaires (mil/sorgho, niébé, sésame, aviculture villageoise et bissap) et deux (2) filières complémentaires (maïs, maraîchage) ont été sélectionnées à l'issue des concertations avec les communautés de base.



Deux mois après que nous ayons découvert comment le PAFA travaillait, nous avons utilisé des critères précis pour identifier les ménages les plus pauvres au sein de notre communauté et les Jeunes et les Femmes n'ont pas été oubliés. Cette démarche a limité les conflits potentiels à la base, chacun a pu constater que les ressources et les efforts allaient à ceux qui en avaient le plus besoin. Lorsque les personnes vulnérables constatent que les comités de sélection du projet sont inclusifs, que toutes les procédures et transactions sont licites et publiques, elles prennent confiance et peuvent ainsi participer au projet.

Abdoulaye GNINGUE, producteur- président du GIE du village de Tallègne, Diourbel

Le ciblage au niveau ménage a reposé sur une participation importante des communautés ciblées et ce durant toutes les étapes de l'exercice de ciblage. La méthode de ciblage s'appuie sur les connaissances et la perception de la communauté afin d'identifier les caractéristiques des catégories socio-économiques de ménages que l'on trouve dans la communauté. Quatre catégories ont été identifiées :

- Les ménages extrêmement vulnérables qui possèdent moins d'un hectare de terre, n'ont pas d'animaux ni d'autres ressources et qui sont touchés 11 mois par an par la faim/les pénuries alimentaires ;
- Les ménages très vulnérables qui possèdent 1 ou 2 ha de terres, 1 ou 2 chèvres, une houe et qui sont touchés 7 à 10 mois par an par la faim/les pénuries alimentaires ;
- Les ménages partiellement vulnérables qui possèdent 2 à 5 hectares de terres, 3 chèvres et 1 mouton, une houe et un autre outil et qui sont touchés 2 à 6 mois par an par la faim/les pénuries alimentaires ;
- Les ménages relativement résistants qui possèdent plus de 5 hectares de terre, 2 à 4 chèvres et 2 à 4 moutons, plus de 2 outils agricoles et qui sont touchés 1 ou 2 mois par an par la faim/les pénuries alimentaires.

□ **Des résultats encourageants obtenus**

L'application du ciblage PAFA a permis la sélection des bénéficiaires de façon participative. Ils ont été identifiés dans les trois zones d'intervention du projet, à savoir la zone Nord constituée des

départements de Bambey et Diourbel (région de Diourbel), ainsi que des arrondissements de Diakhao et Niakhar (département de Fatick) et de Colobane et Ouadiour du département de Gossas (région de Fatick); la zone Sud-ouest constituée des arrondissements de Fimela et Tattaguine du département de Fatick, et du département de Foundiougne (région de Fatick) et la zone Sud-est constituée des régions de Kaolack et de Kaffrine.

Globalement, les bénéficiaires touchés se répartissent comme suit :

- o **33 924** ménages pauvres et très pauvres ;
- o **45** OP de jeunes (filles et de garçons) sans emploi ;
- o **65** OP exclusivement de femmes ;
- o **03** OP exclusivement composées de personnes en situation de handicap (veuves, handicapés moteurs etc.)

Les Sous Projets d'Accès au Marché (SPAM) dans les filières mil/sorgho, niébé, sésame et bissap ont touché 25 382 ménages. Aussi, 1200 ménages et 1966 ménages ont bénéficié respectivement des sous projets maraichers et avicoles. Au niveau des ménages, 62% des bénéficiaires sont des femmes et 35% sont des jeunes. Ainsi, on remarquera que les familles vulnérables, les jeunes et les femmes ruraux et leurs associations constituent les principaux bénéficiaires des appuis du projet.

L'association que je dirige a pu trouver sa place dans la filière sésame appuyée par le PAFA. Pour des personnes pauvres du milieu rural comme moi, c'est le meilleur moyen de sortir de la pauvreté. Avant l'arrivée du PAFA, je pratiquais la culture du sésame. Mais, sans moyens, je tirais peu de choses de cette activité. En 2011, première année d'accompagnement par le projet, j'ai doublé ma production habituelle malgré un hivernage difficile, en obtenant 375 kg grâce à l'utilisation de semences de qualité, d'engrais et d'urée. J'ai vendu à l'opérateur de marché une quantité de 150kg à raison de 450FCFA le kg, gardé une partie pour la consommation du ménage et une autre pour le financement de la campagne agricole suivante.

Maimouna GUEYE Présidente OP des femmes de Touba Thiarène, Région de Kaffrine

❑ Des défis à relever

- Affiner la catégorisation socioéconomique des ménages cibles : les catégories utilisées sont toujours au nombre de quatre; ce qui, dans certaines communautés, peut être une lacune car il n'est pas exclusivement établi que toutes les communautés possèdent des ménages riches, moyens, pauvres et très pauvres renfermés dans des catégories qui se distinguent nettement les unes des autres;
- Renforcer la sensibilisation pendant le projet (mise en œuvre, suivi-évaluation) pour mieux s'assurer que les bénéficiaires et non bénéficiaires ont réellement compris le principe de la transparence et renforcent leur participation par une meilleure maîtrise des actions prévues dans le projet.
- Le fait d'associer le personnel des ONG, les services techniques déconcentrés, les comités villageois de développement, le conseil et les comités villageois de sélection pour la sélection des bénéficiaires et de faire le porte à porte pour la vérification, a été d'une grande utilité ;
- La clarté des critères de sélection et de la vérification a minimisé l'inclusion des ménages qui ne respectent pas les critères dans les groupes cibles ou l'exclusion des ménages affectés par la pauvreté ;
- L'efficacité du ciblage a reposé sur la forte sensibilisation des couches vulnérables et la bonne participation des femmes lors des séances d'information et de sensibilisation sur le projet.

❑ Leçons apprises

- La participation de l'ensemble de la communauté à la formulation et à l'analyse des degrés de vulnérabilité a permis un consensus plus serein dans le choix des bénéficiaires et favorisé une mesure efficace des changements dans leur situation de départ ;
- La sélection des bénéficiaires, basée sur les connaissances et la perception de la communauté, a permis d'assurer une approche participative d'identification des bénéficiaires pour plus d'appropriation et de redevabilité ;

❑ La mise à l'échelle de l'approche d'auto-ciblage

Grace aux résultats satisfaisants obtenus avec la stratégie de ciblage, celle-ci est répliquée par : i) les OP filières pour sélectionner les adhérents dans le cadre de la mise à échelle de leurs activités avec les sous-projets de développement des filières ; ii) d'autres projets appuyés par le FIDA au Sénégal (PADAER et PAFA-Extension) et iii) d'autres projets sous tutelle technique du Ministère de l'agriculture et de l'équipement rural, tel que le Programme d'Aménagement et de Développement économique des Niayes (PADEN) financé par la Coopération canadienne.

1.2. L'internalisation du conseil agricole dans les op grâce à des relais endogènes bien outillés (PAFA)

Cette approche marque une rupture avec le système de conseil agricole et rural jusqu'ici en pratique au sein duquel les producteurs ne sont pas suffisamment formés. Généralement, ce sont les techniciens qui font l'encadrement et le conseil auprès des agriculteurs. Avec l'introduction des Conseillers à l'Exploitation Familiale (CEF), les producteurs, surtout les jeunes au sein des OP connaissant les mutations que vit l'agriculture familiale, sont maintenant outillés pour encadrer leurs pairs sous la supervision de techniciens qualifiés.

□ Processus d'expérimentation des CEF

Dans le cadre de l'appui à la diversification agricole et à l'accès aux marchés, le projet a instauré un nouveau système de conseil agricole et rural basé sur la mobilisation sociale des personnes ressources des terroirs villageois. Ceci, en vue de renforcer l'offre d'encadrement agricole à la base, de valoriser les ressources humaines endogènes et de favoriser un suivi rapproché dans la mise en œuvre des sous-projets d'accès aux marchés (SPAM). La démarche adoptée pour opérationnaliser cette expérience s'articule autour de trois étapes principales :

- L'identification, par les OP, des personnes ressources suivant des critères tels que le genre, l'âge, le niveau de connaissances (scolarisation ou alphabétisation), l'engagement et l'appartenance à l'organisation;
- La formation des CEF, après leur sélection, sur les bonnes pratiques agricoles.

Les CEF ont pour tâches :

- Aider au choix des parcelles de culture ;
- Participer à la délimitation des parcelles ;
- Former les producteurs sur les Bonnes pratiques agricoles (BPA) ;
- Suivre la distribution des intrants ;
- Susciter et suivre l'application des BPA par les producteurs ;
- Collecter et renseigner les fiches de suivi cultural ;

- Poser des carrés de rendement ;
- Suivre la commercialisation et la collecte de l'épargne-intrants en nature ;
- Produire des rapports de suivi de la campagne. Dans la mise en œuvre de l'expérience, les CEF sont pris en charge pour une période de quatre mois (période hivernale). La motivation des CEF est cofinancée par le PAFA et l'OP suivant le mécanisme de subvention dégressive. Le paiement de la motivation est subordonné à la production de rapport en fonction de l'état d'avancement de la campagne. La motivation peut aller jusqu'à 20 000 F CFA par mois.



□ Les actifs du projet en matière d'internalisation du conseil agricole dans les OP

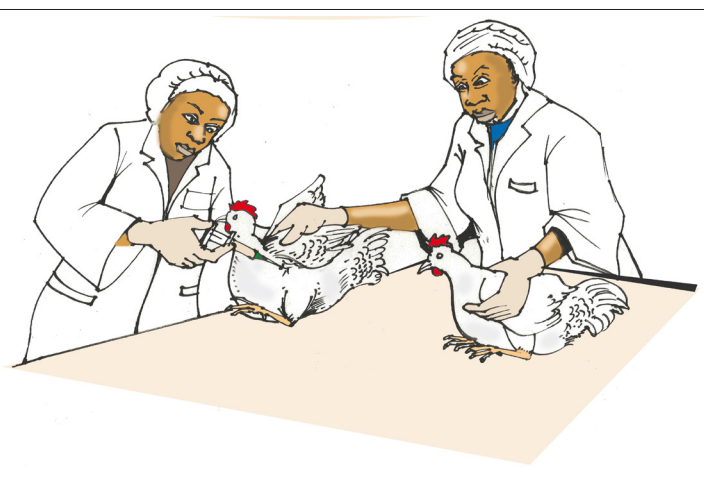
A la date d'achèvement du projet, 1096 CEF (38% femmes et 50% jeunes) existent au sein des OP pour faciliter l'adoption des bonnes pratiques agricoles.

Ces CEF fournissent des conseils techniques aux producteurs et assurent également l'animation et la sensibilisation en particulier pour la mobilisation de l'épargne-intrant en prélude à la campagne agricole.

Grâce à ce dispositif, plus de 300 OP de mil, de sorgho, de niébé, de sésame, de bissap et de maïs ont bénéficié d'un appui conseil de proximité sur les bonnes pratiques agricoles et particulièrement celles intégrant les changements climatiques.

En outre, l'arrivée de ces relais a favorisé, par le biais d'une délimitation correcte des parcelles, un meilleur respect par les OP, des superficies contractualisées avec le projet, la distribution optimale et l'utilisation correcte des intrants. Ce qui a engendré une hausse des rendements et des productions agricoles des exploitations familiales. Ainsi, les productions de mil, de bissap, de sorgho, de niébé et de sésame ont toutes connu une forte progression au grand bénéfice des ménages vulnérables (voir tableaux illustratifs de l'évolution des productions des CNIF). Dotés de manuels de bonnes pratiques agricoles traduits en langues locales, ces relais endogènes ont animé des séances de démultiplication et assuré un suivi rapproché des cultures. Cette démultiplication, à la base, des bonnes pratiques agricoles a non seulement permis de toucher directement 18 140 ménages agricoles, mais aussi d'autres exploitants dans les terroirs villageois non bénéficiaires directs du PAFA.

Par une formation de masse, plus de 25 000



Séance de vaccination de la volaille

producteurs et productrices sont, aujourd'hui, imprégnés des bonnes pratiques agricoles grâce

1.3. Le mécanisme de subvention dégressive/épargne-intrant en nature pour un financement agricole durable des groupes vulnérables

□ La subvention dégressive

La subvention dégressive est un outil développé par le PAFA pour sortir les cibles les plus vul-

aux CEF. Cela impacte positivement sur la résilience à l'insécurité alimentaire des ménages.

□ Quelques facteurs de pérennité du système CEF

- La pérennisation des CEF est aujourd'hui assurée par le fonctionnement même du mécanisme d'épargne-intrant de chaque OP qui intègre les coûts des CEF aux quantités mobilisées par chaque producteur. A titre d'exemple, à Keur Socé, région de Kaolack, au niveau du GIE JAPPO NEK BEN ou en français « ensemble unissons nos forces », le coût de prise en charge des CEF revient à 2000 FCFA par producteur et par campagne. Au niveau de l'ASC JAMM BUGUM, « Nous voulons la paix » du village de Niakhar (région de Fatick), les CEF sont rémunérés 20 000 FCFA par mois sur une période de quatre mois correspondant à la saison hivernale ;
- La motivation et le renforcement de capacités dont ont bénéficié les CEF ;
- L'existence de supports tels que les manuels de bonnes pratiques techniques qui facilitent le recyclage des CEF ;
- La démultiplication des formations sur les itinéraires techniques, par les CEF, au profit des producteurs.

□ Des défis importants à relever

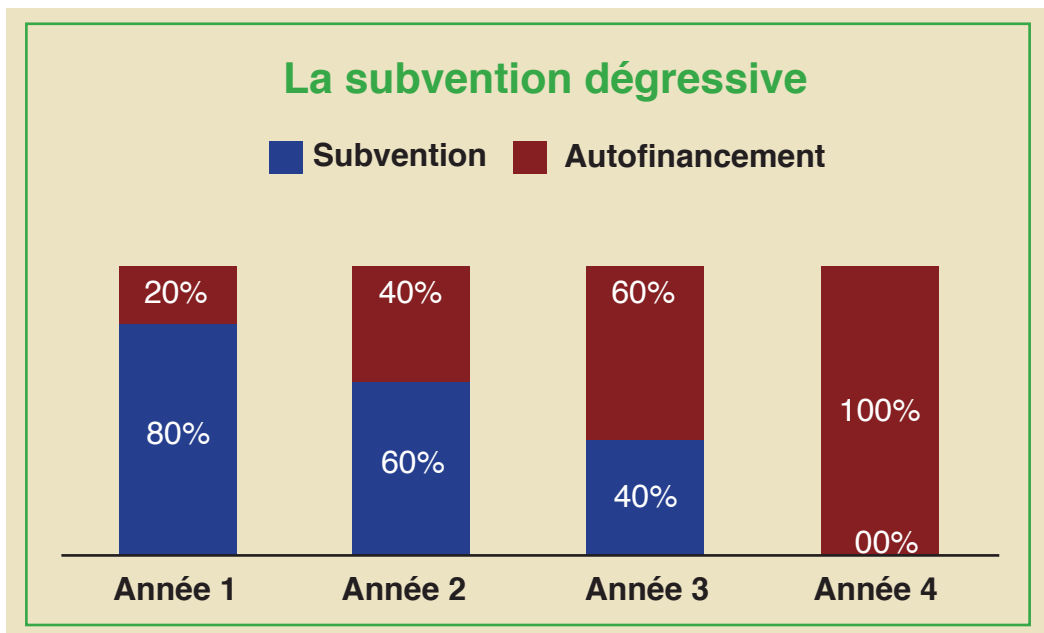
- La sélection rigoureuse des CEF ;
- La disponibilité de ressources financières pour assurer leur motivation ;
- Le maintien durable des CEF formés pour des raisons sociales (départ pour le mariage surtout les jeunes filles) et économiques (migration des jeunes, exodes, etc.)

nérables de la pauvreté. Elle se traduit par un cofinancement entre le projet et l'OP, sur trois années successives, pour l'accès aux intrants

(semences certifiées, engrais NPK, urée, matériel agricole, pesticides, matériel de récolte, etc.) et au conseil agricole endogène (CEF). Par ce moyen, les capacités productives ou d'exploitation des bénéficiaires sont renforcées ainsi que l'autonomisation progressive des OP à rendre durablement des services à leurs membres.

La subvention comme capital de démarrage

est parfois nécessaire pour faciliter l'accès des petits producteurs aux intrants, si elle est utilisée pour un temps limité, avec l'objectif de créer, à moyen terme, une capacité d'autofinancement ou d'accès des OP au financement des institutions financières. La subvention peut aussi restaurer la capacité productrice des petits producteurs vulnérables et construire la relation entre ceux-ci et les institutions financières.



□ Le modèle épargne-intrant

Le système épargne-intrants est un mécanisme d'autofinancement des besoins des organisations de producteurs (OP) en matière d'intrants agricoles. Ici, la notion d'intrants agricoles englobe les semences, les engrais, les produits phytosanitaires, les sacs pour l'emballage, le conseil et l'outillage agricoles. Ce modèle permet aux petits producteurs en manque d'épargne et de trésorerie monétaire et sans garantie bancaire, d'accéder à des intrants de qualité à partir d'une provision faite sur leur récolte de la campagne précédente, d'obtenir des conseils techniques de proximité, et d'adopter des pratiques plus productives, sécuritaires et respectueuses de l'environnement. Le système épargne-intrants favorise un financement agricole durable des groupes vulnérables grâce à un partenariat intéressant entre l'OP et un ou plusieurs opérateurs de marché qui peuvent, aussi, être

des fournisseurs d'intrants privés.

L'épargne-intrant est apparu comme une stratégie efficace et durable de mobilisation de la contribution de l'OP pour le cofinancement du sous-projet à partir de la deuxième année. En effet, l'épargne-intrants en nature est l'équivalent, en poids prélevé à partir de la production, du montant de l'apport à mobiliser par le producteur.

Pour ce faire, la production est répartie en trois parties :

- Sécurité alimentaire pour la couverture des besoins des ménages bénéficiaires ;
- Epargne-intrant en nature commercialisée par l'OP pour assurer la contribution au cofinancement du sous-projet. La collecte de l'épargne-intrant par l'OP constitue la base du contrat entre l'OP et l'Opérateur de marché ;

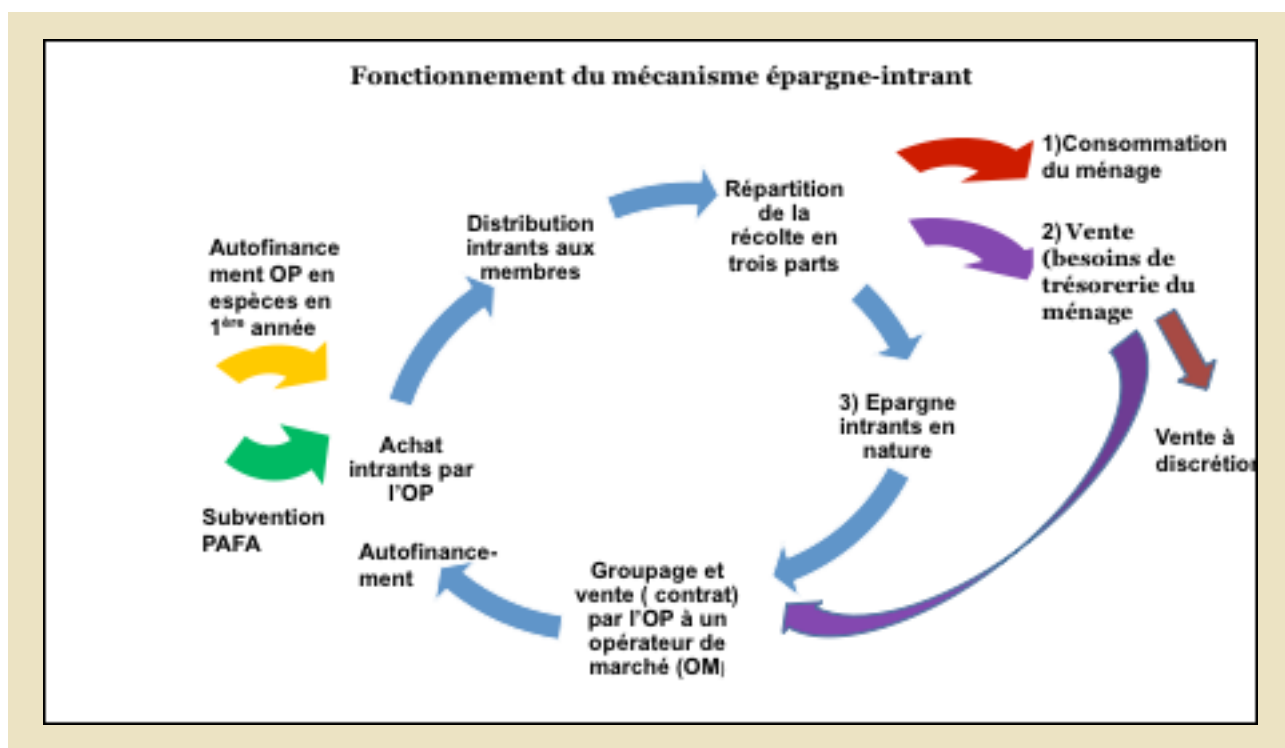
- Le tiers restant peut être commercialisé soit par le producteur lui-même (vente à discrétion) soit par l'OP. Dans tous les cas, les recettes reviennent au bénéficiaire pour la satisfaction des besoins du ménage.

□ Le fonctionnement du système Épargne-intrants

Au départ, les OP partenaires ont bénéficié d'un fonds de démarrage pour le financement des semences certifiées, des engrais, du conseil et du matériel agricoles. Puis, le projet met en relation les OP avec des opérateurs de marché (agro-industriels, unités de transformation, commerçants) pour permettre aux producteurs de trouver des acheteurs à des prix garantis et rémunérateurs. Par la suite, le projet en relation avec les services techniques déconcentrés de l'État et les conseillers à l'exploitation familiale, assure le suivi de la mise en œuvre des sous projets d'accès au marché. Afin de permettre aux OP et à leurs membres de disposer d'une production de qualité, le projet a mis en place un programme de ren-

forcement des producteurs sur les bonnes pratiques agricoles et a amélioré les capacités et les conditions de stockage des productions. A l'issue de la première année d'accompagnement, un système d'épargne-intrants agricoles est mis en place. L'opérationnalisation de ce système dans la zone du projet a suivi le processus ci-après :

- Étape n°1 : le projet amène les OP et leurs membres à épargner une partie de leur production pour l'achat des intrants de la campagne suivante : chaque producteur est invité à déposer, auprès de l'OP, une partie de sa production équivalente à ses besoins en intrants pour la campagne à venir ;
- Étape n°2 : Mise en place et formation des comités de gestion (techniques de conservation et évaluation des stocks) ;
- Étape n°3 : Constitution de stocks à partir de l'épargne collectée puis mise en marché des stocks auprès de l'OM ;
- Étape n°4 : Achat des intrants agricoles par le comité de gestion puis distribution suivant la commande de chaque producteur.



❑ Les résultats générés par le couple « subvention dégressive et épargne-intrant »

Grâce à la subvention dégressive, 317 OP de base de mil/sorgho, de niébé, de sésame, de maïs et de bissap ont pu financer la contrepartie

exigée pour la mise en œuvre des sous-projets, emblavant au total 19 042 ha.

Le tableau suivant montre l'augmentation des superficies emblavées grâce à la subvention dégressive.

Tableau sur les superficies emblavées (221% par rapport aux objectifs du PAFA)

Filières	Superficies prévues dans le document de conception du programme (ha)	Superficies emblavées 2015/2016 (ha)
Mil/Sorgho	4 600	14 983
Sésame	2 900	3 196
Niébé	1 410	1 905
Bissap	1 000	1 433
Maïs	1 000	2 621
Total	10 910	24 138

Le système de la subvention dégressive a permis le financement de 317 SPAM qui ont touché 16 035 ménages vulnérables, pour un montant global de 3 563 970 251 FCFA, avec un niveau global de cofinancement des bénéficiaires autour de 32%.

A la troisième année de mise en œuvre du projet, 3 169 unités de production composées de 2 031 semoirs, 1 098 houes-sine et 40 houes-occidentales étaient déjà mises à la disposition des ménages démunis.

Plus de 70% des OP ont accédé aux intrants de qualité par l'épargne en nature et environ 300 OP sont capables d'autofinancer actuellement leurs besoins en intrants agricoles. Ce mécanisme d'autofinancement a permis aux petits producteurs de préparer sereinement les campagnes agricoles et de sortir progressivement d'une agriculture de subsistance dans laquelle ils étaient confinés depuis plusieurs années. Autant de preuves suffisantes, pour dire que la culture de l'épargne est devenue une réalité dans la

zone du projet. Ce modèle a aussi permis aux bénéficiaires de gérer le risque de surendettement, de réaliser des économies d'échelle à travers les achats groupés et surtout d'améliorer leurs coûts de revient grâce à l'absence de frais financiers supplémentaires (intérêts sur crédit).



Parcelle de maïs cultivée avec le mécanisme épargne-intrant

Le mécanisme « épargne-intrant » a permis à près de 9 000 ménages vulnérables de dispo-

ser des intrants agricoles à temps et de pouvoir respecter les itinéraires techniques, ce qui est une démarche novatrice pour faciliter l'accès de petits producteurs vulnérables aux intrants agricoles. Grâce à ce système, les OP ont remboursé à 100% le crédit de commercialisation mobilisé pour la campagne 2012-2013.

Ce modèle innovant a démontré toute son efficacité et sa pertinence dans un contexte de questionnement sur les différentes modalités et canaux d'intermédiation pour faciliter l'inclusion financière des exploitations familiales. En exigeant des bénéficiaires des SPAM, l'ouverture d'un compte dans un établissement de crédit pour recevoir la subvention du projet, le PAFA encourage, indirectement, la bancarisation des petites exploitations. Cette bancarisation va s'avérer stratégique pour les OP qui ont besoin de maintenir leurs performances et de passer à l'échelle.

□ Des incidences significatives notées

En résumé, l'Épargne-intrants s'est révélé comme un outil efficace de mobilisation de la contrepartie des producteurs dans le financement de leurs sous projets. Grâce à une sensibilisation accrue et une formation de qualité, cette expérience portée par une forte adhésion des OP a apporté une réponse pertinente au problème de l'accès des ménages agricoles pauvres aux intrants de qualité. En plus du respect des

engagements pris avec les opérateurs de marché dans le cadre de la contractualisation commerciale de la production, la pratique de l'épargne-intrants a largement participé à améliorer les conditions d'accès des petits producteurs aux intrants de qualité. Mieux, celle-ci a fini d'installer dans la zone du projet une culture de l'épargne.

Le Système épargne-intrants agricoles a permis:

- o D'autonomiser les petit(e)s producteurs et productrices en matière de financement de leurs besoins en intrants ;
- o De renforcer les capacités d'autofinancement des producteurs et leur permettre de s'accrocher au système de cofinancement dégressif instauré par le projet ;
- o D'améliorer la résilience des petit(e)s producteurs et productrices à l'insécurité alimentaire (hausse du taux de couverture des besoins céréaliers) grâce à l'accroissement significatif des rendements ;
- o D'augmenter les superficies emblavées par les OP et de toucher d'autres ménages pauvres hors appui du projet ;
- o D'augmenter les revenus des ménages pauvres avec la hausse des excédents de production ;
- o De créer des emplois résidents et de fixer les jeunes dans les villages grâce au recrutement de conseillers de proximité (CEF).

Lorsqu'ils sont livrés à temps et sont de bonne qualité, l'impact très positif des semences et des engrais sur les rendements agricoles est reconnu par tous les membres de l'OP (avec, souvent, un doublement voire un triplement des rendements). L'accès aux semences certifiées, aux fertilisants et à un outillage agricole accompagné d'un conseil agricole de proximité m'a permis d'accroître les rendements de ma parcelle de maïs. En 2011, j'ai réalisé une production de 2500 kg de maïs sur un hectare, répartie comme suit : 500 kg pour l'autoconsommation ; 350kg affectés à l'assistance aux voisins démunis ; 500kg pour l'épargne-intrants qui prépare la campagne de 2012 ; 1150kg pour la vente à l'opérateur de marché.

Aissatou CISSE, présidente de l'OP « TAKKU LIGUEY » spécialisée dans la production de maïs à Nganda, région de Kaffrine

❑ Quelques facteurs clés de réussite

Ces bons résultats sont facilités par :

- La dynamique organisationnelle autour des activités de production et de commercialisation développées à travers la mise en œuvre des spam ;
- L'assistance technique de proximité fournie aux OP par les centres de développement filières ;
- La transparence dans la gestion, érigée en facteur de production au niveau des OP ;
- Les relations de confiance nouées entre les OP et les fournisseurs d'intrants agricoles.
- La mise à disposition des intrants à temps.
- La bonne productivité voire une bonne production agricole, induite par la mise en œuvre du mécanisme et source de motivation des producteurs ;
- La contractualisation OP/producteur qui permet à l'OP de recevoir des conseils agricoles, d'accéder aux intrants et de veiller à l'application des bonnes pratiques agricoles ;
- La contractualisation OP/OM, qui est une source de motivation pour l'OP car les possibilités d'écoulement des productions, à des prix rémunérateurs, sont garanties en respectant toutes les normes d'itinéraires techniques et les exigences qualité ;
- La collecte et le groupage des épargnes ;
- Le rôle déterminant des CNIF dans la contractualisation avec les OM.

❑ Quelques défis à relever pour la durabilité et la mise à l'échelle de l'expérience

« subvention dégressive et épargne-intrant »

Pour la durabilité des résultats, l'utilisation de la subvention doit être couplée à d'autres actions, en l'occurrence : (i) l'amélioration de la connaissance des producteurs, des services et des procédures de financement ; (ii) l'accès des institutions financières aux informations technico-économiques des filières ; (iii) l'éducation financière des OP ; (iv) l'existence de services financiers adaptés aux besoins de financement des petits producteurs, etc.

Le risque agricole et le non-respect des engagements entre Producteur, OP et OM,

constituent aussi des défis de taille à relever.

A cela, s'ajoute la fidélisation des relations entre les OP, les OM et les fournisseurs d'intrants et le renforcement organisationnel et institutionnel des OP.

Il y a lieu d'être réaliste sur le potentiel de mise à l'échelle d'une telle expérience à l'état actuel, du fait simplement que les agriculteurs ont des besoins de financement globaux qui augmentent avec l'ouverture des marchés et la monétarisation croissante des échanges. Les exploitations familiales tendent, de plus en plus, vers une diversification de leurs activités agricoles qui nécessite une approche beaucoup plus globale et intégrée de prise en charge de leurs besoins en intrants et matériels agricoles.

Le mécanisme de subvention dégressive n'aura de sens et d'efficacité que s'il conduit à l'auto-financement progressif des producteurs. Donc l'adoption d'un tel mécanisme doit être couplé, dès le départ, à un dispositif d'autofinancement des organisations de producteurs.

L'épargne-intrant améliore considérablement les capacités d'autofinancement du producteur et il peut être un facteur pour relever ce défi dans la mesure où le producteur qui arrive à épargner, peut avoir plus de facilités au niveau des établissements de crédit. En effet, la monétisation de l'épargne en nature peut être utilisée comme dépôt à terme et le financement mobilisé peut servir à couvrir les charges de la campagne agricole.

Le modèle épargne-intrant est un acquis de taille pour le PAFA. Les expériences sur ce type de modèle montrent des évolutions très diverses selon les visions stratégiques des OP. Il s'agira, dans le futur, d'accompagner les OP à systématiser une vision stratégique claire et à définir des modèles de plans d'affaires adaptés à leurs besoins et à l'évolution du contexte avec les Cadres nationaux interprofessionnels des Filières (CNIF).

❑ Quelques leçons apprises

- ❑ La mise en relation avec le marché pour écouler les stocks collectés est un facteur d'efficacité du système épargne intrants agricoles ;

- ❑ L'amélioration des capacités et des conditions de stockage a été un atout non négligeable ;
- ❑ La responsabilisation des OP dans la mise en œuvre du système est un gage de succès de l'expérience.

Le président de Jamm Bugum présentant les équipements entreposés au siège de l'ASC



1.4. La gestion collective du matériel agricole : l'expérience de l'asc jamm bugum de la commune de niakhar, région de fatick (appui PAFA)

Le matériel agricole est l'un des facteurs de production les plus importants. Leur faible disponibilité et accessibilité, surtout pour les ménages pauvres, engendre des contre-performances du secteur agricole. Pour contribuer à résoudre ces difficultés, le PAFA avait remis aux OP du petit matériel agricole dans le cadre des sous-projets d'accès aux marchés, sur la base d'une estimation des besoins de leurs membres.

Dans la zone de Niakhar, les exploitations familiales qui ne disposaient pas de matériels agricoles étaient obligées de les louer à des prix variant de 25 000 à 30 000 FCFA, pour le semis et le labour de leurs champs. Grâce à la gestion communautaire du matériel agricole fourni par le PAFA, les groupements de femmes et de jeunes ruraux disposent de matériels agricoles leur permettant de respecter le calendrier culturel. Au niveau de JAMMBUGUM, la gestion est assurée par un comité mis en place. Sur la base d'un calendrier consensuel d'utilisation, le comité de gestion met un lot de matériels (semoirs et houes) à la disposition des ménages bénéficiaires des sous projets d'accès aux marchés. Les objectifs visés à travers cette initiative sont :

- Réduire la période de soudure des ménages les plus vulnérables ;
- Permettre aux ménages les plus vulnérables d'accéder aux moyens de production et d'augmenter leurs productions ;
- Permettre à l'association de générer des ressources financières.

Le processus de mise en œuvre de cette pratique obéit aux étapes suivantes

- Elaboration et dépôt d'une requête auprès du PAFA pour l'acquisition de matériels agricoles;
- Mise à disposition, par le PAFA, d'un lot de matériels composé de 20 semoirs et 20 houe-sine destinés aux cent ménages les plus vulnérables déterminés par l'auto-ciblage ;
- Dans un souci de mieux gérer ces matériels, le comité de gestion et de maintenance mis en place, a élaboré une charte de l'utilisateur qui fixe, entre autres dispositions, le calendrier consensuel de rotation du matériel auprès des ménages pauvres, le règlement Intérieur et les modalités de paiement des services fournis ;
- Réception et centralisation des demandes des ménages à partir du mois d'avril ;

- Entre mai et juin, le bureau de l'ASC se réunit pour statuer sur les demandes, caractériser tout le matériel avec des fiches techniques et procéder à la remise du matériel aux ménages ;
- A la fin de la campagne et au plus tard le 15 février, le matériel est récupéré et gardé à l'intérieur du magasin de stockage de JAMM BUGUM ;
- Durant la première année (2013) de fonctionnement du mécanisme, chaque matériel était cédé par l'ASC à raison de 500F CFA la journée. Ces modalités ont changé l'année suivante, puisque le ménage verse maintenant 5000 F CFA par type de matériel et pour toute la campagne agricole. Ce montant est payable à l'avance après un essai d'une durée de 24 heures ;
- A la fin de chaque campagne agricole, l'ASC fait un bilan global de gestion du matériel et procède à la réparation et à l'entretien en partenariat avec un artisan de la localité qualifié et spécialisé dans la construction du petit matériel agricole.

L'argent récupéré sert à entretenir le matériel agricole et le magasin, à rémunérer les femmes qui assurent la salubrité et la propreté des lieux, à alimenter les fonds de l'ASC pour des actions sociales en direction des populations. Ce système de répartition et de réinvestissement des revenus générés par l'utilisation du matériel agricole constitue, à bien des égards, un levier pour la pérennisation de l'initiative.

1.5. La réhabilitation institutionnelle : Un accompagnement pour impulser et développer les capacités et initiatives locales (PRODAM)

Au début de l'intervention du Projet de Développement agricole de la région de Matam (PRODAM) à la fin des années 90, les producteurs de la région de Matam n'avaient pas été suffisamment préparés aux conséquences de la politique d'ajustement structurel, à l'effritement de l'appui des services publics dans la gestion des activités telles que l'approvisionnement en intrants, la commercialisation et la maintenance des infrastructures. La période qui a suivi a été marquée par la léthargie des organisations paysannes, l'obsolescence des outils de production des agriculteurs aggravée par leur inéligibilité au crédit bancaire. C'est dans ce contexte que le PRODAM est intervenu avec des actions importantes dans le domaine de la structuration organisationnelle et institutionnelle des producteurs de la région.

□ Les objectifs recherchés

Les objectifs poursuivis par PRODAM, à travers ce processus de réhabilitation institutionnelle, étaient de deux ordres :

- Responsabiliser les acteurs ruraux dans tous ses domaines d'intervention, à travers la réorganisation, la restructuration et l'assainissement de la situation financière et

de la gestion en général des Organisations paysannes (OP) existantes ;

- Impulser et développer les capacités et initiatives locales et identifier, diversifier et promouvoir les activités productives porteuses d'emplois et de revenus.

□ Démarche de mise en œuvre de l'expérience

Un diagnostic approfondi des OP a permis d'apprécier les facteurs affectant leurs performances et de les traiter de manière ciblée en fonction de leurs objectifs, suivant leur stratification en trois niveaux de développement :

- Le premier niveau est occupé par les organisations de producteurs arrivées à un stade de fonctionnement satisfaisant et qui n'avaient besoin que d'une consolidation légère, en termes de formation en marketing et en négociation.
- Le deuxième niveau rassemble les organisations disposant d'une bonne cohésion interne mais qui n'ont pas encore la maîtrise technique et de gestion de leurs activités. Leurs besoins sont des appuis pour une consolidation de leur formation en gestion administrative, financière et en technique

de production et de maintenance des infrastructures.

- Au troisième niveau, figurent les organisations qui n'ont pas de cohésion interne et qui requièrent une gamme d'appuis plus large de réhabilitation. Il s'est également agi de les accompagner, toutes, en termes de conseils, afin qu'elles consolident les acquis et atteignent le stade d'autonomie opérationnelle (SAO).

Les activités menées dans cette optique, dans le cadre du Projet, pour répondre aux attentes exprimées et prises en compte ont principalement porté sur la réhabilitation institutionnelle des organisations comprenant la restructuration physique et l'assainissement de leur situation financière et des formations en alphabétisation fonctionnelle et en techniques de gestion.

□ **Les résultats du processus de réhabilitation institutionnelle**

- 90 groupements de producteurs ont été formés et organisés ;
- Les capacités de gestion des fédérations d'agriculteurs ont été renforcées ;
- Des organisations faitières ont vu le jour. C'est le cas par exemple de l'Association Kawral Nguenar et Bossea (AKNB) ;
- 9 Associations des usagers de forages (ASUFOR) ont été mis en place et 90 de leurs membres formés. 15 000 paysans ont été alphabétisés et des manuels d'alphabétisation diffusés ;
- Un Centre d'information communautaire et une radio communautaire rurale ont été créés ;

- Au total, 70% des OP ont atteint le stade d'autonomie opérationnel (SAO).

□ **Les changements observés**

Des changements significatifs ont été observés. Le processus de réhabilitation institutionnelle des organisations paysannes a impulsé leur autpromotion. Elles se sont structurées autour de fédérations assurant les fonctions de médiation, de négociation, de commercialisation, de formation ainsi que la maîtrise d'ouvrage des investissements ruraux.

La gestion des organisations de producteurs est devenue plus transparente et démocratique. Elles sont plus en mesure de générer des ressources financières internes pour assurer les coûts d'entretien et renouveler leurs investissements productifs, d'autant que la confiance a été rétablie entre elles et les institutions financières. Des emplois ont été générés grâce au programme d'alphabétisation. Les impacts sont notables, également sur la sécurité alimentaire et la génération de revenus du fait de l'augmentation graduelle des rendements, grâce à la maîtrise des itinéraires techniques et des normes de gestion.

□ **Conditions de mise à l'échelle**

La réhabilitation institutionnelle est applicable dans toutes les zones où les OP ont des difficultés d'organisation et de gestion démocratique de leurs activités. Elle exige une approche inclusive et participative, une formation soutenue des producteurs et un accompagnement en termes d'appui/conseil.

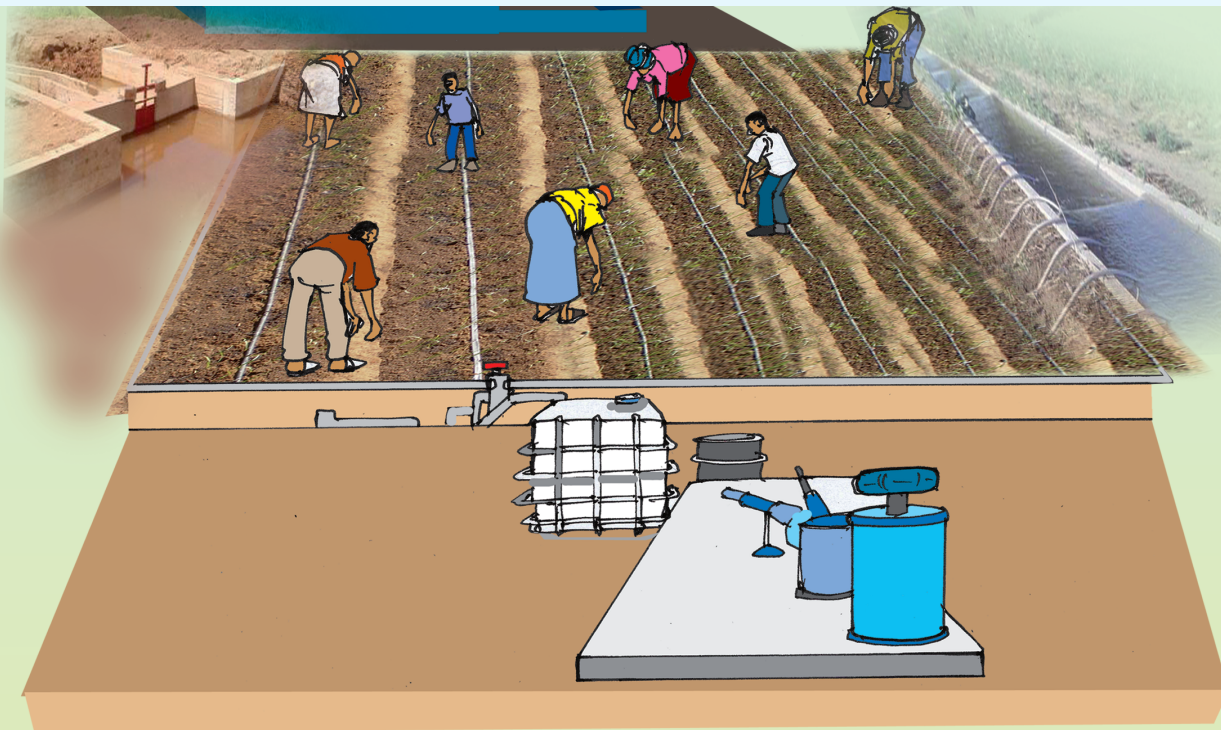
Le PRODAM a vraiment révolutionné nos pratiques organisationnelles. Je me rappelle, avant son intervention, le terme organisation de producteurs était peu connu parmi nous. Si actuellement nous sommes structurés et bien organisés dans le cadre de l'association KAWRAL NGUENAR et BOSSEA (AKNB), nous le devons grandement à l'appui du PRODAM. Grâce à ces acquis, nous sommes sollicités par presque tous les projets de développement qui interviennent dans la région de Matam

Abdoul Hamady DIACKO, membre de l'Association Kawral Nguenar et Bossea (AKNB), département Kanel



Chapitre II

Développement de pratiques agricoles durables



Développement de pratiques agricoles durables

- 1 Semis à humide : une bonne pratique d'adaptation qui augmente les rendements agricoles (Projet d'Appui aux Filières agricoles - PAFA).
- 2 Récupération et préservation des terres agricoles contre l'avancée de la salinisation : une réussite à Fayil, région de Fatick (Projet d'Appui à la Petite Irrigation locale (PAPIL)/P2RS).
- 3 Renforcement de la résilience aux changements climatiques en zones insulaires : l'expérience du PAPIL à Djirnda, département de Foundiougne.
- 4 Système de riziculture intensif (SRI) développé par le Projet de Développement agricole de Matam (PRODAM) : une bonne pratique agricole pour augmenter les rendements et réduire les coûts de production.
- 5 Sociétés d'Intensification de la Production agricole (SIPA) promues par le PRODAM : un modèle innovant de promotion de l'entreprenariat à travers un partenariat public privé créateur de richesses et d'emplois durables en milieu rural.
- 6 Pratique de stockage normée de riz paddy développée par Naatal Mbay.
- 7 Introduction de la culture du riz de plateau : une innovation qui améliore la sécurité alimentaire des populations bénéficiaires et contribue aux objectifs de production du riz au niveau national (Programme d'Appui au Développement agricole et à l'Entreprenariat rural - PADAER)
- 8 Riziculture pour faire revivre les bas-fonds et assurer la sécurité alimentaire des ménages pauvres dans la région de Kaffrine (Projet d'Appui à la Sécurité alimentaire dans les régions de Louga, Matam et Kaffrine - PASA LouMaKaf).

2.1. Le semis à humide : une bonne pratique d'adaptation qui augmente les rendements agricoles (PAFA)

Le semis à sec permettait aux producteurs de gérer le temps et de se consacrer aux autres cultures comme l'arachide qui demandent beaucoup de main d'œuvre au moment des semis, après les premières pluies.

Dans le contexte actuel caractérisé par des variations interannuelles de la pluviométrie difficilement prévisibles, l'installation de l'hivernage cause souvent une baisse des rendements de mil semé à sec. En outre, les vents violents qui soufflent à l'approche de la saison des pluies, emportent généralement les graines de mil mises à terre en période sèche. Le paysan en voulant gagner du temps en s'adonnant à cette pratique était confronté à des contraintes pour les travaux de sarclobinage car le mil poussait en même temps que les herbes. Tout cela engendrait des baisses considérables de la production et des rendements de cette culture céréalière et accentue, par ricochet, l'insécurité alimentaire dans les zones rurales du bassin arachidier.

Pour changer cette pratique agricole peut porteuse de résultats, le PAFA en partenariat avec la recherche, avait recommandé aux porteurs des sous-projets, la pratique du semis du mil à « humide » après labour profond qui a aussi un autre avantage de lutter contre les mauvaises herbes comme le « Striga » et de sécuriser l'investissement des producteurs et productrices. Cette technique adoptée par les porteurs des sous-projets de la première génération avait donné des rendements record avoisinant 1600 kg/ha dans un contexte marqué par un déficit pluviométrique. Elle peut être considérée comme une innovation et en même temps une pratique d'adaptation aux variabilités climatiques.

□ **L'introduction et l'adoption de la pratique**

La pratique du semis à humide était rejetée au départ par les plus âgés qui sont attachés aux coutumes traditionnelles. Généralement, le paysan est toujours réticent et méfiant face à une pratique agricole qu'il ne connaît pas. Il faut toujours quelques-uns des leurs qui sont influents et qui acceptent de commencer l'expérimentation afin de susciter un engouement collectif. C'est ainsi que des jeunes (100 jeunes sur 200ha) appelés « les innovateurs » membres de l'ASC JAM BUGUM de Niakhar ont décidé de tester cette expérience.

Etant convaincus des incidences de la pratique, les ménages l'ont ensuite adopté à grande échelle. Plus qu'une nouvelle technique culturelle, c'est aussi une évolution des mentalités et attitudes qui a permis d'avoir des rendements agricoles records.

□ **Le développement et la mise à l'échelle**

L'innovation a dépassé les limites de Niakhar. Le nombre de producteurs ayant adopté la pratique a augmenté à 266 pour 66ha, dans les zones de Djoffior, Fimela, Samba dia. Les producteurs ont aussi remarqué que les tiges de mil sont plus robustes. Les ménages pratiquant le semis à humide ne connaissent plus de soudure.

□ **Enseignements tirés**

L'introduction d'une innovation en milieu paysan n'est pas toujours facile car elle se heurte à des réticences et méfiances. Cependant, l'approche initiée par l'ASC JAM BUGUM de Niakhar, consistant à s'appuyer sur des jeunes producteurs dits « innovateurs », constitue un facteur déterminant pour l'adoption et l'appropriation de cette pratique par les ménages.

On pratique une agriculture héritée de nos ancêtres et jusqu'à présent nous n'avons pas ce que nous voulons. Donc s'il y a une innovation intéressante comme le semis à humide pouvant booster nos rendements et améliorer nos conditions de vie, nous nous engageons à l'adopter et à la développer.

Latyr SENE, producteur à Niakhar

Parcelle de mil à semis humide





2.2. La Récupération et la préservation des terres agricoles contre l'avancée de la salinisation : une réussite à fayil, région de fatick (PAPIL/P2RS)

Le Sénégal a connu une dégradation de ses ressources naturelles suite à des années de sécheresse. Les effets les plus notablement observés dans la région de Fatick sont la salinisation des terres et la contamination des nappes phréatiques par la salure des eaux de surfaces. Ces phénomènes, liés aux fluctuations climatiques, entraînent la remontée du niveau de la mer et une réduction du drainage des eaux douces.

Pour y faire face, le Projet d'Appui à la Petite Irrigation locale (PAPIL) avait initié à Fayil, des techniques de récupération et de préservation des terres agricoles.

Il s'agit, par la construction d'une digue anti-sel et avec l'appui des populations locales et des partenaires techniques et financiers, de récupérer et de préserver les terres agricoles de la vallée de Fayil contre l'avancée de la salinisation.



❑ Les étapes de la réalisation des travaux

- La réalisation d'une étude technique et socioéconomique pour définir les caractéristiques de la vallée et analyser la situation socioéconomique des villages polarisés ;
- Le choix technique de l'infrastructure déterminée en veillant à assurer la mise en place des conditions d'une bonne appropriation ;
- La mise en place d'un comité local de suivi des travaux qui a été transformé par la suite en comité de gestion de la digue anti-sel ;
- La réalisation des infrastructures (digue anti-sel dotée d'un réservoir en béton de 18 mètres avec passe de vidange, sur 412 mètres).

Le processus de lessivage s'opère quand la partie amont de la digue est submergée par les eaux de pluie lâchées à travers la passe qui empêche la remontée des eaux du bras de mer. Une fois le lessivage terminé, la digue se transforme en ouvrage de retenue et de régulation de la lame d'eau douce permettant la valorisation rizicole.

❑ Les différents acteurs et leurs rôles respectifs

- Un comité de suivi et de gestion des travaux composé des représentants des villages polarisés ;
- L'Institut sénégalais de Recherche agricole (ISRA), l'Agence nationale du Conseil agricole et rural (ANCAR), et les Directions Régionales du Développement rural (DRDR) aident les producteurs à se spécialiser dans la production de semences de riz ;
- Les Services des Eaux et Forêts s'occupent de la gestion des ressources naturelles ;
- ENDA-PRONAT a en charge la matérialisa-

tion des limites des terres mise en défens afin d'éviter tout conflit d'usage.

❑ Les effets induits par la réalisation de l'infrastructure

- Récupération de terres agricoles de 284 ha jadis infectées par la salinisation ;
- Protection de 300 ha de terres jadis menacées de salinisation ;
- Grâce au lessivage, les emblavures de riz marchand sont passées de 20 ha à 372 ha entre 2010 et 2013 avec une production de 1100 tonnes de riz marchand en 2013, ce qui a réduit la dépendance des populations à la consommation du riz importé.



- De nouvelles variétés de semences plus tolérantes au sel telles que WAR 77, Rock 5 et le NERICA ont été introduites ;
- Régénération de la biodiversité végétale affectée par le sel, 20 ha de terres ont été reboisées avec les espèces suivantes : Niawlis plus eucalyptus, méliféra, Rizophora ;
- 16 ha de terres ont été mis en défens ;
- De 10 ha emblavés au début de l'opération, les surfaces sont passées à 370 ha
- Les populations des villages polarisés ont sensiblement réduit leur dépendance à la consommation du riz importé d'environ 60%.

Avant l'arrivée du PAPIL, je pratiquais la riziculture mais j'avais de faibles rendements à cause de la salinité des terres et de la faible maîtrise des techniques de production rizicole. Mais depuis que le projet nous a construit une digue anti sel et formés sur les techniques de production, j'ai triplé mes productions qui atteignent 3 tonnes à l'hectare depuis deux ans. Grâce à ma production, j'assure l'autosuffisance en riz pendant neuf mois sur douze durant l'année.

MBAYE SARR, habitant le village de Dioral, trésorier de l'OP de Fayil

2.3. Le renforcement de la résilience aux changements climatiques en zones insulaires: l'expérience du PAPIL à Djirnda, département de Fouta-Diougne

Les zones côtières du Sénégal sont particulièrement vulnérables aux impacts des changements climatiques et aux aléas météo-marins (tempêtes, inondations, érosions etc.). Aux fins de contribuer au renforcement de la résilience des populations insulaires à ces risques, le Projet d'Appui à la Petite Irrigation locale (PAPIL) a aidé à la réalisation d'ouvrages de protection des villages insulaires.

□ L'intervention du projet dans ce domaine

a suivi le cheminement suivant :

- La réalisation d'une mission de reconnaissance dans les îles du Saloum afin d'apprécier leur degré de vulnérabilité ;
- La réalisation d'ouvrages de protection, digues de terres et murets revêtus de bétons pour faire face à l'avancée des eaux marines et sécuriser les biens des populations et récupérer des terres. Cela s'est fait avec l'appui de la mobilisation communautaire et des partenaires techniques.
- L'étude de caractérisation des sites choisis selon leur degré de vulnérabilité et de sensibilité.

□ Les réalisations physiques et leurs effets induits :

Une digue anti-sel



- Une digue en terre compactée de 900 mètres ;
- Un muret en béton de 967 mètres pour protéger correctement la zone et des rampes pour permettre aux populations d'accéder facilement à la mer ont été réalisés ;
- 10 ha de terres jadis englouties par les eaux de mer ont été récupérés et protégées ;
- La protection des édifices publics tels que les écoles, l'hôtel communal, etc. ;
- La transformation à usage d'habitation et de terrain de sport des terres récupérées ;
- L'amélioration du cadre de vie des populations.

□ Quelques enseignements tirés de la mise en œuvre de l'expérience

Les murets de protection résolvent les risques liés à l'avancée des eaux marines et contribuent à la protection des personnes et de leurs biens, tout en améliorant leur cadre de vie.

Le soutien et l'implication de la population locale qui s'est montrée disponible et engagée ont été déterminants pour la réalisation des infrastructures.

La responsabilité et l'implication du conseil rural dans la recherche de partenariats se sont révélés être des facteurs catalyseurs de la mobilisation des différents acteurs autour de l'expérience.

2.4. Le système de riziculture intensif (SRI) développé par le projet de développement agricole de matam (PRODAM) : une bonne pratique agricole pour augmenter les rendements et réduire les coûts de production.

Située dans une zone semi-aride sous l'influence de deux saisons, l'une longue de neuf mois et très sèche, l'autre très courte à pluviométrie faible et irrégulière, d'une année à l'autre, Matam est une des régions du Sénégal qui souffrent le plus des effets négatifs des changements climatiques.

La sécheresse devenue cyclique depuis les années soixante-dix a, au fil du temps, érodé la productivité des terres arables et d'autant plus accentué la dégradation des conditions de vie des paysans locaux et aggravé leur vulnérabilité étant donné qu'ils tirent l'essentiel de leurs revenus de l'agriculture. Ainsi, le monde rural qui constituait le grenier des centres urbains a eu de sérieuses difficultés à assurer sa sécurité alimentaire. La malnutrition et la sous-alimentation des populations y ont pris plus d'ampleur.

Les taux de mise en culture des parcelles régresaient. Les doubles cultures quasiment abandonnées, il n'y avait presque plus qu'une seule campagne par an et, bien souvent, seulement sur une partie des périmètres. Aux pires moments, la production moyenne de céréales, par tête et par an, était tombée à 55 kg. La consommation moyenne étant alors de 172,1 kg, le déficit atteint un niveau critique : 115,1 kg.

❑ Objectifs visés par la pratique

Dans l'optique d'aider les populations, le PRODAM a initié et promu ce Système de Riziculture Intensif (SRI) pour :

- Maintenir et renforcer les gains de productivité agricole face aux contraintes climatiques et au renchérissement des facteurs techniques de production dont le gasoil qui représente 55% des charges de culture, en moyenne ;

- Amoindrir les coûts d'irrigation et de semences et porter la barre des rendements moyens de 10 à 12 tonnes à l'hectare.

❑ Les différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre de l'expérience

- Le PRODAM a réalisé les aménagements et la mise aux normes SRI ;
- L'Association Kawral Nguenar et Bossea AKNB (Fédération des producteurs) : assure l'encadrement technique des candidats au SRI ;
- Les OP : appliquent le système dans les Périmètres intégrés villageois (PIV).

❑ La démarche de réalisation du SRI

Le Système de Riziculture Intensif repose sur un nombre de principes que les acteurs ayant en charge la mise en œuvre, doivent rigoureusement respecter pour des résultats optimaux.

Ainsi, concernant le sol, il doit être profondément labouré, bien ameubli et aéré, de sorte que les plants aient un bon lit de semis et que la gestion de l'eau soit maîtrisée. Le désherbage des parcelles doit être continu, de préférence en mode mécanique, dans le souci d'améliorer l'aération du sol. Pour ce qui est de la fertilisation de la terre, la préférence est accordée à la fumure organique. Mais de la fumure minérale peut être utilisée en appoint pour corriger les déficits nutritionnels.

Dans les pépinières, la dose de semis à respecter est de 8 à 10 kg à l'hectare, pour un temps de germination et de levée de 7 et 14 jours. Les plants de riz doivent être transplantés dès l'âge de 15 jours au stade deux feuilles, dit précoce, rapidement, à faible profondeur et soigneusement, pour minimiser le choc de transplantation

et éviter de blesser les racines. Il ne faut qu'un seul brin par poquet et les racines doivent être bien positionnées.

Les plants de riz doivent être plantés isolément et espacés de façon optimale. Cet écartement doit être large, en moyenne 25 cm sur 25 cm, afin de réduire la concurrence entre les plants, et de faciliter le sarclage et le binage, pour permettre une plus grande croissance des racines et du feuillage et pour que toutes les feuilles soient actives sur le plan de la photosynthèse.

A cet effet, une bonne exposition au soleil leur permet de disposer de suffisamment d'oxygène et de gaz carbonique (CO₂).

Le sol des rizières doit certes être maintenu humide, mais sans être saturé, de façon à minimiser les conditions anaérobies, car l'excès d'eau favorise la croissance des racines et celles des organismes aérobies du sol ainsi que leur multiplication. Ce qui est préconisé est donc de faire des apports d'eau au besoin, par une irrigation régulière sans lame d'eau, alternant une phase humide et une phase de dessiccation relative.



Repiquage de riz

❑ **Le SRI, une pratique agricole aux résultats encourageants**

Les premières réactions des producteurs font état d'une importante économie réalisée sur les semences, l'eau, le gasoil, la main d'œuvre, etc. La quantité de semence utilisée est réduite de 75%. Le nombre de talles utilisées a augmenté de 50%. La consommation de gasoil est réduite de 25% et le temps de repiquage de 25 jours. Beaucoup moins de bras sont utilisés durant les différentes opérations culturales. Et les coûts de production ont conséquemment été réduits de 57%.

Les rendements moyens obtenus en zone Walo, sous l'égide du PRODAM, sont en moyenne de 10 tonnes à l'hectare. Il y est relevé 300% de hausse du taux de couverture céréalière et 147% d'augmentation du revenu, au bénéfice des paysans producteurs (pour un seul GIE). Ces résultats sont possibles à condition de respecter tous les itinéraires techniques de culture de SRI. En effet, dans beaucoup de localités, certains producteurs qui avaient adopté la technique, ont obtenu moins de 5 tonnes à l'ha à cause du non-respect des conditions techniques d'aménagement et de culture. En moyenne dans la zone de AKNB, le rendement moyen est 8 tonnes à l'ha.

Le SRI est une innovation agricole facile à pratiquer. Elle est plus rentable et demande moins de main d'œuvre que le système classique ou traditionnel de riziculture. Toutefois, pour avoir des rendements importants, il faut respecter toutes les conditions techniques requises (travail de sol, sarclo-binage, utilisation fertilisation organique, réalisation d'une pépinière, repiquage, respect des écartements, etc.) En 2016, j'ai eu à réaliser un rendement record de 12 tonnes à l'hectare. Vraiment nous recommandons fortement son adoption à grande échelle pour les producteurs afin de contribuer à la réalisation de l'autosuffisance en riz

Thierno Omar SY, producteur de riz à Oudourou, région de Matam

❑ **Des facteurs de réussite du SRI**

- La mise en place d'un programme d'information et de sensibilisation des producteurs en vue de l'adoption du système (réunions, parcelles de démonstration, visites organisées) ;
- L'existence d'un dispositif de formation et d'encadrement sur le SRI ;
- Les renforcements de capacités des producteurs ;
- Les bons rendements obtenus ;
- La généralisation des stations de pompage.

❑ **Quelques conditions à la reproductibilité du SRI**

- S'assurer d'un bon planage des parcelles ;
- Avoir un bon système de drainage des eaux ;
- Avoir un système d'encadrement de proximité ;
- Former et accompagner les producteurs ;
- Respecter les itinéraires techniques et le calendrier cultural ;

- Avoir de bons intrants (semences certifiées, engrais de qualité, engrais organique).

❑ **Quelques contraintes qui limitent l'adoption et le développement du SRI dans la région de Matam**

- Faible taux de mécanisation agricole ;
- Faible disponibilité de l'engrais organique ;
- Faible capacité du fleuve à couvrir les besoins en eau ;
- La mise en place tardive des intrants ;
- La prédominance de la monoculture du riz, faible diversification des cultures ;
- Généralement, dans la vallée, les ménages ont entre 0,25 à 0,5ha alors que le poids démographique devient de plus en plus important ;
- « Les têtes mortes » ou les parcelles en aval qui sont les dernières à recevoir l'eau.

2.5. Les Sociétés d'Intensification de la Production agricole (SIPA) promues par le projet de développement agricole de Matam (PRODAM) : un modèle innovant de promotion de l'entrepreneuriat à travers un partenariat public privé créateur de richesse et d'emplois durables en milieu rural

Parcelle d'oignon à Ndouloumadji



Depuis son démarrage, le PRODAM s'investit régulièrement dans des actions pour le développement des capacités des organisations paysannes et l'amélioration du potentiel productif local. Son ambition est ainsi de renforcer les moyens propres des populations rurales de manière à améliorer durablement leurs niveaux et conditions de vies.

C'est dans cette perspective que le Projet a initié et conçu l'expérience sur les Sociétés d'Intensification de la Production agricole (SIPA). Les SIPA sont de petites et moyennes entreprises rurales (PMER) spécialisées dans la production agricole moderne, intensive et commerciale. Ce sont des sociétés à responsabilité limitée (SARL) dont les sociétaires sont des jeunes et des femmes vivant en milieu rural. Les SIPA sont créés dans un contexte fortement marqué par l'ampleur de l'émigration clandestine et l'exode rural des jeunes. En cela, elles constituent une réponse pertinente à ce fléau plus que jamais préoccupant.

❑ **Les objectifs des SIPA**

- Promouvoir l'entrepreneuriat rural ;
- Booster la production et la productivité agricole pour passer de la sécurité alimentaire à la sécurité économique au niveau ménage ;
- Créer de la richesse en milieu rural pour les jeunes et lutter contre l'exode rural ;
- Aider les jeunes et les femmes à devenir des propriétaires fonciers.

❑ **Les acteurs impliqués et leurs différents rôles**

Pour arriver à ces fins, les SIPA bénéficient de l'intervention de différents acteurs externes. L'Etat contribue à la mise en place des infrastructures de base (forages, aménagements, système d'irrigation), au financement, à la garantie et à la gestion des risques et participe à l'appui conseil. Des partenaires privés (opérateurs de marchés, cabinets d'appui, autres acteurs) participent également à l'appui conseil et à la gestion des risques, apportent des innovations et assurent la mise en marché. Des institutions financières financent les garanties, les investissements, la production, etc.

Les collectivités locales interviennent dans la mise à disposition des terres, l'autorisation des défrichements.

Les SIPA participent aux investissements (clôture parcelles) à la création de la société et à la mise en valeur.

□ Démarche de mise en œuvre des SIPA

Il y a d'abord un processus de sélection des zones, des villages et des bénéficiaires sur la base de l'analyse de l'économie de la région en tenant compte de la disponibilité de ressources (foncier, financier et matériel). Le choix des sites a été fait selon les critères suivants : accessibilité de la zone en toute saison, disponibilité de 40 ha au moins, consentement à contribuer aux investissements, être résident, aptitude à travailler dans un esprit collaboratif.



Chambre froide, SIPA Thiambé

Sur la base de ces critères, un processus de sélection est conduit avec l'encadrement et la présence des chefs de villages. Par la suite, une assemblée générale constitutive de la SIPA est tenue.



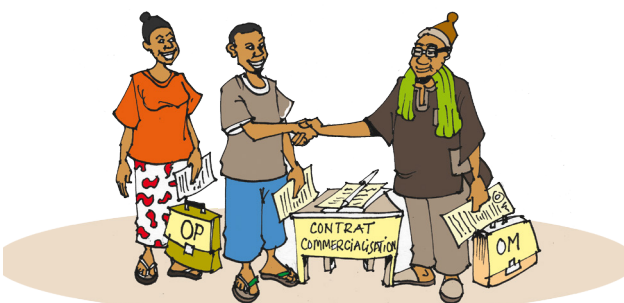
La présidente du réseau des SIPA

La gestion des ressources est assurée par un système de co-signature, même si par ailleurs, la loi autorise une personne à gérer les ressources financières de la SIPA.

Mettant à profit leur statut de SARL, les SIPA sollicitent et obtiennent des crédits auprès des banques et des institutions de micro-finance. C'est ainsi que des institutions financières financent les campagnes de production.

Faisant travailler, chacune 150 personnes en moyenne, sur un périmètre de 40 ha affecté par les collectivités locales, les SIPA font prospérer des spéculations à haut rendement et à haute valeur ajoutée dont le maïs, le gombo, le melon, la pastèque, le piment, la tomate, la pomme de terre, sur la base d'un plan d'assolement couvrant trois cycles de culture par année. Elles disposent, pour ce faire, d'un capital social, d'une source d'eau (forage ou fleuve) avec l'équipement de pompage requis, d'un réseau d'irrigation goutte à goutte, d'un magasin de conditionnement avec un bloc sanitaire, le tout protégé par une clôture en grillage.

Le système de production des SIPA est tiré par la demande sur la base d'un contrat de production et de vente dûment signé entre les associés et les clients (appelés opérateurs de marchés). La commercialisation est ainsi bâtie sur la contractualisation en amont de la production. Cela permet de sécuriser les investissements, de conforter les producteurs qui se voient rassurés de l'écoulement de leurs productions.



❑ Résultats enregistrés

En termes de réalisation le PRODAM a, à travers cette initiative, conséquemment contribué à la promotion de PME (petites et moyennes entreprises) agricoles, par la création de 45 SIPA pour 6750 jeunes associés d'entreprises. Sous-tenues par un partenariat public-privé, ouvertes à l'actionnariat privé, et accédant aux ressources financières et à des technologies/techniques innovantes et savoir-faire qui renforcent leurs capacités, ces entreprises rurales se sont rapidement professionnalisées. Elles ont développé des chaînes de valeur et se sont profitablement insérées dans le secteur marchand.

Les SIPA ont notablement participé à la valorisation des ressources foncières de la région, à l'amélioration de son potentiel productif, de par les aménagements hydro-agricoles et la réalisation d'infrastructures. Au total, les périmètres mis en valeur, irrigués avec le système goutte à goutte par 40 forages équipés de pompes fonctionnels s'étendent sur 1650 ha. Elles disposent de 30 magasins de conditionnement, de 7 chambres froides et de 75 magasins de stockage d'intrants et de produits phytosanitaires. Le programme a également apporté sa pierre au désenclavement de la région, avec la réalisation de 135 km de piste et la construction de 4 ponts et de 12 ouvrages d'art



❑ **Les changements induits par les SIPA**

Grâce à l'augmentation de la production et de la productivité agricoles, les SIPA contribuent à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations de la région de Matam et au développement de l'économie locale (vente des intrants, travail de conditionnement, petit commerce, etc.) Elles offrent aussi du travail, à temps partiel, aux ouvriers locaux employés dans les opérations culturales et aux femmes, pour le triage de la production.

En amont comme en aval de leurs activités productives, les SIPA génèrent indirectement des emplois et des revenus, par le canal de micro entreprises rurales actives dans l'approvisionnement en intrants, la fourniture de services de travail du sol (labour), l'entretien et le renouvellement des équipements, la transformation et le transport de la production.

Eu égard à tout cela, les SIPA répondent bien à l'un de leurs objectifs de limiter le flot de l'émigration clandestine et encourager le retour des jeunes vers leurs terroirs. Elles sont également une source d'inspiration pouvant influencer les émigrés à investir dans des créneaux porteurs comme l'agrobusiness, au niveau de la région.

❑ **Les limites à l'expansion des SIPA**

Nonobstant ces effets positifs, les SIPA sont confrontées à des contraintes parmi lesquelles :

- Absence, parfois, de consensus des propriétaires terriens avant l'affectation des terres par la collectivité locale ;
- Lenteur dans la mobilisation de la participation des bénéficiaires ;
- Lenteur dans le processus d'acquisition de l'autorisation de défrichement du périmètre ;
- Cherté de l'électricité qui peut plomber la rentabilité économique des SIPA ;
- Surendettement des SIPA ;
- L'esprit d'entrepreneurial tarde à s'installer pour permettre aux SIPA de devenir de vé-

ritables entreprises professionnelles avec des actionnaires qui peuvent être différents des travailleurs dans les exploitations.

❑ **Quelques facteurs de succès notés**

- Démarche de responsabilisation et de professionnalisation des bénéficiaires ;
- Productivité et rentabilité du système d'irrigation ;
- Participation des bénéficiaires au financement de la SIPA ;
- Implication des collectivités territoriales dans l'attribution des parcelles ;
- Possibilités d'écoulement de la production par la contractualisation avec un opérateur avant le démarrage de la campagne agricole. Ceci détermine en amont les superficies à emblaver et les types de spéculations ;
- Transformation du crédit contracté auprès des institutions financières en intrants agricoles remis directement aux producteurs.

❑ **Leçons tirées**

Si les SIPA veulent s'inscrire dans une logique de viabilité économique, il est nécessaire de consentir plus d'efforts dans l'investissement sur l'énergie solaire, puisque l'électricité d'origine thermique coûte cher.

L'orientation économique et privée des SIPA est une dimension fondamentale à renforcer afin de les mettre sur les rampes de la performance et de la durabilité. L'aspect communautaire mise en avant par certaines SIPA au démarrage de leurs activités avait fini de montrer ses limites du fait que des producteurs préféreraient s'adonner à d'autres activités plutôt que de consentir plus de temps et d'engagement dans les travaux communs au niveau des parcelles des SIPA. Actuellement, dans beaucoup de SIPA comme celle de Thiambé (département de Matam) par exemple, chaque producteur gère sa superficie qui lui est affectée, engrange ses bénéfices et supporte ses pertes.

❑ Conditions de mise à l'échelle

Le modèle SIPA est reproductible en tenant compte des conditions suivantes :

- La disponibilité de terres accessibles en toutes saisons ;
- L'existence d'une source d'eau abondante et de qualité ;
- L'appropriation du projet par tous les acteurs concernés (collectivité locale, propriétaires terriens, population, etc.) ;
- La mobilisation à temps de la participation des bénéficiaires ;
- La nécessité d'avoir des partenaires financiers et commerciaux ;
- La disposition de matériels agricoles lourds adaptés.

❑ Des recommandations importantes

- Faire un travail d'inventaire et de diagnostic des SIPA en vue de renforcer leur performance ;
- Poursuivre la mise en réseau des SIPA pour un meilleur accompagnement des gérants dans la comptabilité et l'analyse financière par exemple ;
- Renforcer les capacités partenariales du binôme OM/SIPA dans le cadre de la contractualisation ;
- Faire des échanges d'expériences similaires ;
- Diversifier les sources d'énergie (mix énergétique).

2.6. Pratique de stockage normée de riz paddy (NAATAL MBAY)

Les producteurs récoltent une quantité importante de riz paddy mais la rentabilité de la production pose problème du fait souvent de mauvaises conditions de stockage. Cela les oblige à vendre leurs productions à des prix non avantageux, dans des délais courts. La période de mise en marché est courte et ne permet pas l'approvisionnement progressif des unités de transformation.

La conservation des qualités organoleptiques du riz est difficile face aux intempéries, aux coups de chaleur et aux parasites.

C'est dans ce contexte que le projet Naatal Mbay a initié la pratique de stockage normée de riz paddy. L'enjeu est de permettre aux producteurs de mieux tirer profit de leurs activités et d'offrir aux consommateurs du riz de qualité sur une longue durée.

❑ Les objectifs visés à travers cette pratique

- Assurer une longue conservation des productions et une bonne protection contre les intempéries ;
- Eviter les ruptures d'approvisionnement ;
- Augmenter les revenus des producteurs ; Réduire les taux de perte post récolte.

❑ Les différents acteurs et leurs rôles respectifs

- Les producteurs qui assurent la production, assistent à la formation et s'organisent ;
- Les services de conseil et le projet Naatal Mbay qui s'occupent de la formation des producteurs et fournissent les ressources matérielles et financières ;
- L'entrepreneur qui construit les unités de stockage et de transformation selon les normes et un cahier de charge ;
- L'industriel qui transforme la matière première (riz paddy).



**Transformation
du riz paddy**

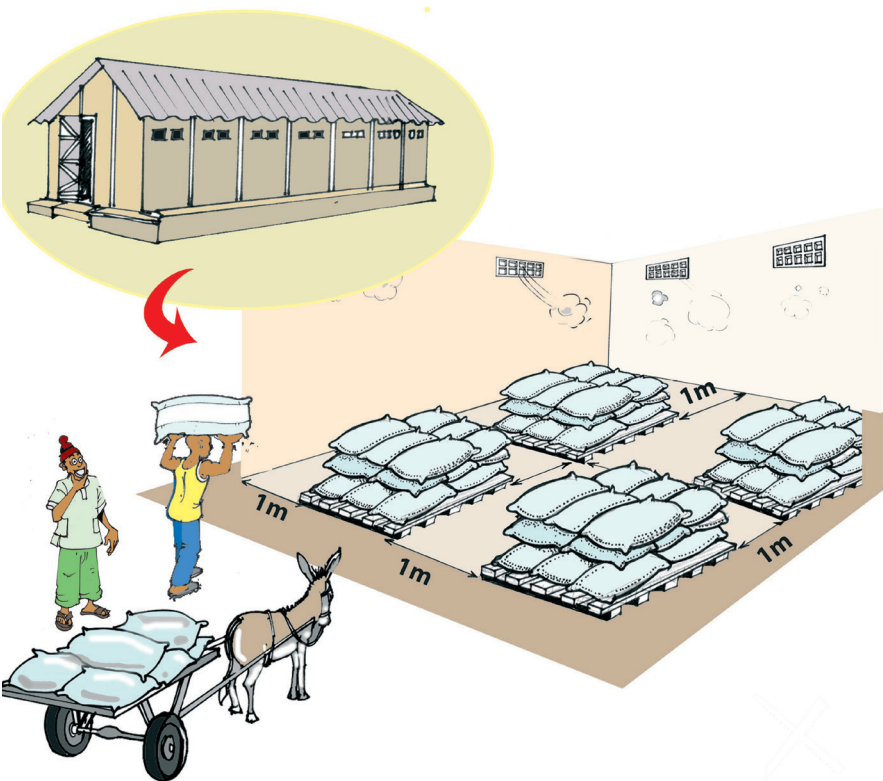
□ Les différentes étapes de la pratique de stockage normée du riz de paddy

- La pratique commence dès la phase de récolte qui doit être faite au moment où la graine a une maturité optimale et que 80% des graines sont de couleur ocre ;
- Identification du lieu de déroulement du processus de stockage ;
- Renforcement des capacités acteurs (producteurs, opérateurs chargés du stockage et de la transformation du riz paddy) ;
- Elaboration du cahier de charges entre le producteur, l'entreprise de stockage et de transformation et l'opérateur de marché ;
- Application des normes de conservation (tonnage, taux d'humidité, ensachage, etc.)
Le taux d'humidité du grain conditionne le temps de conservation qui peut aller de 6 mois à 4 ans. L'infrastructure de stockage doit obéir à plusieurs caractéristiques relatives à : l'emplacement, l'orientation Est/Ouest, le système d'isolement, l'aération, l'étanchéité, la luminosité, la circulation in-

terne. Le traitement insecticide du magasin et du riz est effectué puis le stockage se fait sur des palettes avec des procédures de contrôle pour chaque variété.

Magasin de stockage





- Respect du stockage sur palette ;
- Suppression des magasins sur chargés (trop plein) ;
- Le comportement du stockeur change car il ne lui est pas permis de faire ce qu'il veut du fait de l'existence d'un cahier de charge qui le lie à l'industriel ;
- La pratique est beaucoup plus développée dans le bas delta (Ross béthio, Dagana, Richard Toll) qu'à Matam.

❑ Quelques difficultés et contraintes

- Le stockage se fait en chaîne, de puis le champ, le lieu de groupage du producteur, le magasin du consolidateur jusqu'à l'entrepôt du transformateur. A cet effet, un problème de traçabilité du produit se pose généralement.

❑ Les résultats générés par la pratique

- Plus de vingt cinq (25) organisations de producteurs et unités agro-industrielles actives dans la transformation du riz paddy en riz blanc commercial ont adopté et mis en oeuvre les bonnes pratiques (normes et procédures) de stockage du riz paddy ;
- Le taux de rendement de l'usinage du riz peut atteindre 65 à 70% (selon la norme et à condition que le paddy soit bien conservé) ;
- Les contentieux qui se posaient entre les consolidateurs et les transformateurs sur la qualité du riz paddy livré deviennent très rares. Dans cette pratique, l'usinier est impliqué dans le processus, ce qui n'était pas le cas avant.

❑ Les effets induits par la pratique de stockage normé

- Contrôle systématique de l'agrégage qualité (taux d'humidité, absence de maladies et de parasites, homogénéité des graines) du riz paddy reçu des producteurs ;

❑ Principales leçons tirées

- La traçabilité est une condition de sensibilisation et de partage du savoir généré par cette pratique ;
- Tous les acteurs sont conscients des bénéfices induits par les bonnes pratiques de stockage sur la conservation à plus long terme des qualités des produits ;
- Le respect des bonnes pratiques (normes et procédures) de stockage du riz paddy permet de mettre sur le marché des produit de qualité, de réduire les pertes et ainsi d'augmenter les volumes disponibles pour la consommation ;
- La facilité de vente et l'accroissement de la valeur ajoutée, constituent des leviers pour le développement et la mise à l'échelle de la pratique.

2.7. L'introduction de la culture du riz de plateau : une innovation qui améliore la sécurité alimentaire des populations bénéficiaires et contribue aux objectifs de production du riz au niveau national (PADAER)

Dans la zone d'intervention du Programme d'Appui au Développement agricole et à l'Entreprenariat rural (PADAER), la riziculture pluviale a toujours été pratiquée, mais spécifiquement dans les bas-fonds ou cuvettes sur de petites superficies. Elle a toujours été considérée comme une agriculture de subsistance à petite échelle et réservée aux femmes. Cependant, pour contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire des populations bénéficiaires, le PADAER a promu et accompagné l'introduction de la culture pluviale du riz dans des zones plaines habituellement réservées à d'autres types de spéculation comme l'arachide, le mil ou le maïs.

□ Le processus d'introduction de la culture du riz dans les plateaux

Le riz de plateau (variété NERICA 4) a été introduit par le PADAER dans certaines de ses zones d'intervention (régions de Tambacounda, Kolda et Kédougou) pour améliorer la sécurité alimentaire des populations et contribuer aux objectifs de production du Programme national d'Autosuffisance en Riz (PNAR) et du Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture sénégalaise (PRACAS).

La stratégie d'introduction adoptée par le programme a reposé sur les étapes suivantes :

□ Une phase test réalisée avec des producteurs pilotes dans la région de Kédougou

Le PADAER a entrepris au cours de sa première campagne agricole 2014/2015, dénommée année d'ancrage, un test de culture du riz sur 184 ha dans les zones de plateau (dont 20 ha Kédougou et 164 ha à Kolda) qui ne nécessitent pas d'aménagements hydro-agricoles particuliers.

Le choix des producteurs pilotes devant conduire les opérations de production a été effectué selon les étapes suivantes :

- Le ciblage et l'identification des producteurs dits pilotes à la suite d'un diagnostic institutionnel participatif sur les organisations de producteurs (OP) ;
- La sensibilisation et l'information sur l'initiative d'introduction de la culture du riz de plateau ;
- L'élaboration, le dépôt et la présélection des sous-projets de production de riz de plateau sur la base de fiches de projets conçues par le programme ;
- La sélection et l'approbation des sous-projets conduites par le comité régional d'approbation, dont le secrétariat est assuré par l'Agence nationale de Conseil agricole et rural (ANCAR) ou le PADAER ;
- La notification des résultats aux OP enrôlées et la signature de contrats de production avec le PADAER.

Cette stratégie adoptée par le programme a été un véritable levier pour son acceptation et son adoption par les producteurs.

□ La phase de développement et de mise à l'échelle vers d'autres régions

Des producteurs des régions de Tambacounda, de Kolda et de Kédougou ont été invités dans le cadre d'une visite d'échange à découvrir les belles parcelles de riz dans la région de Kédougou et discuter avec les paysans pilotes de ce type de culture jusque-là méconnue par la plupart des producteurs. Cette forme de pratique rizicole démocratise la culture du riz et donne l'opportunité à tout paysan de faire de la riziculture sur les mêmes types de terrain que l'arachide et les autres céréales. Durant la campagne suivante (2015/2016), des producteurs des régions de Kolda, de Kédougou et de Tambacounda, motivés par les rendements intéressants obtenus à la phase test, ont massivement adopté le riz de plateau avec des emblavures de 3552 ha environ.



□ Des superficies emblavées en nette progression

- Dans la région de Kédougou, après la phase test en 2014/2015, les emblavures sont passées de 20 ha (test) à 165 ha de riz de plateau en 2015/2016.
- Durant cette même campagne (2015/2016), 1304,5 ha de riz de plateau ont été emblavés dans la région de Tambacounda et 2082,75 ha dans la région de Kolda.
- En 2016/2017, la superficie totale cultivée est de 6428 ha. Cela, grâce à une large campagne de sensibilisation et de promotion du riz de plateau.

Dans la région de Kédougou, de la première campagne 2014/2015 à la campagne 2016/2017, le nombre de producteurs de riz de plateau est passé respectivement de 20 à 844 répartis dans 15 OP. Dans la région de Tambacounda, 2325 producteurs répartis dans 93 OP font actuellement la culture du riz de plateau. A Kolda, le nombre de producteurs est passé de 328 en 2014/2015 à 7590 membres de 253 OP en 2016/2017.

□ Les appuis apportés par le PADAER

Le programme a accompagné le processus d'introduction et de développement de la culture du riz de plateau par les actions suivantes :

- La facilitation de l'accès aux intrants et aux équipements agricoles à travers un co-financement dégressif qui permet aux OP de prendre en charge graduellement leurs besoins en intrants. Ce co-financement dégressif est de 90% la première année (2014/2015), 70 % la deuxième année (2015/2016) et 50% la troisième année (2016/2017) ;
- Les renforcements de capacités des relais et des producteurs sur les itinéraires techniques et les bonnes pratiques agricoles ;
- Le suivi de proximité des sous-projets ;
- L'accompagnement dans la tenue de bilans ou d'auto-évaluation des campagnes par les OP ;
- L'appui aux opérations post-récoltes (usinage, battage, décortilage, conditionnement) ;
- L'appui à la commercialisation et à la mise en relation avec des clients partenaires.

Ces appuis constituent en réalité des facteurs qui ont été déterminants pour l'acceptation, l'adoption et le développement de la culture du riz de plateau dans les trois régions (Tambacounda, Kolda et Kédougou).



Parcelle de riz

- **De bons rendements obtenus**

Les rendements ont été bons particulièrement pour la campagne de 2016/2015 qui a bénéficié d'une bonne pluviométrie combinée à l'application des bonnes pratiques agricoles, à l'appui conseil de proximité apporté par les agents des partenaires stratégiques (BAMTAARE, ANCAR) et les relais endogènes des OP. La campagne

2017/2016, à cause de la pluviométrie déficitaire, a vu des rendements très faibles dans les régions de Kolda et de Tambacounda, qui sont plus touchées par ce phénomène climatique contrairement à Kédougou où les rendements sont globalement satisfaisants, comme le montre le tableau suivant :

Régions	Rendements (à l'hectare) du riz de plateau		
	2015/2014 (test)	2016/2015	2017/2016
Kédougou	3 tonnes	3,3 tonnes	3 tonnes
Kolda		3 tonnes	0,6 tonne
Tambacounda		2,8 tonnes	5 ,0 tonne

Le riz de plateau, une culture aux résultats et impacts socioéconomiques bien appréciés par les producteurs

La culture du riz dans les plateaux a permis à un grand nombre de producteurs de diversifier leurs cultures céréalières et leurs sources de revenus. Grâce à l'introduction et au développement de

cette pratique, certains producteurs parviennent à assurer la couverture annuelle de leurs besoins en riz. Les revenus tirés de la vente de la production contribuent à la prise en charge de la scolarité des enfants, aux soins de santé des ménages et à la satisfaction d'autres charges sociales.

Je n'ai jamais cru qu'il était possible de cultiver du riz dans les zones où on produit de l'arachide et du mil. Mais cette initiative du PADAER m'a convaincu et a, en même temps, suscité un engouement communautaire pour l'adoption massive de la culture du riz en saison pluviale sur les plateaux. Au départ c'était seulement le village de Loyène qui cultivait le riz de plateau, mais maintenant, plus de 1000 ha sont aménagés dans notre zone grâce aux rendements intéressants qu'on peut obtenir. Ma production couvre entièrement les besoins de ma famille durant toute l'année. Grâce à cette initiative du PADAER, je n'achète plus du riz pour nourrir ma famille et les ressources financières qui étaient consacrées à l'achat quotidien du riz sont utilisées pour satisfaire d'autres besoins sociaux et économiques du ménage.

Babou DIENG jeune producteur de riz de plateau à Loyène dans la zone de Bourouco, région de Kolda

Les conditions de durabilité de la culture du riz de plateau

A l'image des autres cultures pluviales, le riz de plateau est fortement tributaire de la variabilité climatique, ce qui risquerait de plomber les efforts consentis visant à lui garantir plus de durabilité. D'ailleurs, la faiblesse des productions enregistrées dans les régions de Tambacounda et de Kolda (comme le montre le tableau ci-dessus) est en grande partie imputable à la mauvaise pluviométrie de la campagne 2016/2017.

Donc la prise en compte des aléas climatiques, demeure une condition essentielle à la durabilité et à la viabilité de la culture du riz de plateau. A cet effet, il serait opportun d'explorer la possibilité d'intégrer les informations météorologiques dans le processus de décision pour les campagnes agricoles et de les considérer, ainsi, comme des

facteurs déterminants de production. Des expériences similaires conduites par d'autres acteurs avec la collaboration de l'Agence nationale de l'Aviation civile et de la Météorologie (ANACIM) ont fait leurs preuves et il serait nécessaire de s'en inspirer.

Quel que soit son degré d'exposition et de sensibilité aux risques climatiques (insuffisance de pluies, arrêt précoce, longue pause, etc.), la culture du riz de plateau demeure une source de diversification des activités de subsistance et des activités génératrices de revenus pour des populations qui ne pratiquaient que la culture du riz dans les bas-fonds et sur de petites surfaces. Elle contribue, donc, bien à la résilience des ménages, malgré son caractère pluvial qui l'expose aux risques climatiques au même titre

que les autres cultures (mil, arachide, maïs, etc.) dont dépendent essentiellement les populations rurales pour leur survie.

Les productions de riz de plateau permettent de soulager et de réduire substantiellement les dépenses quotidiennes des producteurs pour qui, la régularité de l'achat du riz pour la nourriture, constitue une véritable préoccupation.

Dans ce sillage, pour faire face aux contraintes liées aux aléas climatiques, 46 organisations de producteurs de la région de Kolda et de Tambacounda ont décidé, avec l'appui du PADAER, du Programme alimentaire mondial (PAM) et de la Compagnie nationale d'Assurance agricole au Sénégal (CNAAS), d'adhérer à un programme d'assurance agricole indiciaire, assurant leurs parcelles de cultures, y compris le riz de plateau, contre les risques pluviométriques.

La sécurisation de l'approvisionnement en semences certifiées de riz est considérée comme une condition indispensable à la durabilité et au passage à l'échelle de cette innovation. Fort heureusement, qu'il y a un programme de multiplication de semences initié par le PADAER sur une superficie de 582,5 ha (dont 377 ha de plateau) en partenariat avec la Sahélienne d'Entreprise de Distribution et d'Agro-business (442,5 ha), le PNAR (20 ha) et BAMTAARE (120 ha). Cette initiative du PADAER vise à assurer, au moins, une production de 1580 tonnes de semences certifiées de riz de niveau R1 et R2 afin de sécuriser la disponibilité de ces intrants pour les prochaines campagnes agricoles. Pour renforcer cette dynamique, la ferme semencière de Diedah à Kolda est en train d'être réhabilitée par le PADAER afin de promouvoir la multiplication des semences de niveaux pré-base et base qui contribueront à régler durablement le problème récurrent de la disponibilité suffisante des semences de NERICA.

En parallèle, la durabilité de la culture du riz sur les plateaux, passe également par la capacité des OP à mieux commercialiser leurs productions. Cela doit se faire par la poursuite et la

consolidation des actions entreprises par le programme à travers les renforcements des capacités de ces OP en marketing, communication, labellisation, négociations commerciales et l'établissement de relations contractuelles avec des opérateurs de marchés. Cette condition est aussi prise en compte dans les nouveaux protocoles signés par le PADAER avec les partenaires stratégiques (ANCAR, BAMTAARE).

Certes, ces actions stratégiques sont importantes, mais il serait intéressant d'étudier d'autres mesures complémentaires, comme la maîtrise de l'eau qui est le facteur principal de production à considérer, dans un contexte caractérisé par des variations pluviométriques difficiles à cerner. Toutes ces initiatives concourent à faire de la culture du riz de plateau, un système de production agricole plus résilient aux variabilités climatiques et pourvoyeurs de revenus et de moyens de subsistance pour les populations rurales.

La possibilité de fabrication du matériel post récolte au niveau local est une belle opportunité pour tirer davantage la production du riz de plateau, car plus les possibilités de transformation mécanique du riz existent, plus les producteurs seront motivés à emblaver plus de superficies. Il faudrait, également, privilégier l'adoption d'une méthode de semis avec les semoirs, ce qui facilite l'entretien des cultures contrairement aux semis à la volée.

L'unité de traitement de semences au niveau de la DRDR de Kédougou, mise en place par le PADAER et l'amélioration des techniques de décorticage (installation d'une usine par la SODEFITEX appelée MAROUMEN à Kédougou), sont aussi des facteurs importants de pérennisation de la culture du riz de plateau. A cela, s'ajoute l'acquisition de décortiqueuses mobiles et de batteuses grâce l'appui du PADAER et la formation des micro et petites entreprises rurales (MPER) sur les normes de fabrication et d'entretien, qui font espérer des lendemains prometteurs pour le développement et la mise à l'échelle de cette pratique culturelle dans ces zones.

Parcelle de riz de plateau à Tambacounda



❑ Quelques enseignements tirés

- L'appui-conseil de proximité et les formations techniques réalisées avec l'appui de partenaires comme BAMTAARE, l'ANCAR et les DRDR, ainsi que des relais endogènes des OP formés par le programme, constituent des facteurs cruciaux pour l'expansion de la culture du riz de plateau dans les régions d'intervention du programme.
- L'expérience a démontré que la résilience de la culture du riz de plateau aux aléas climatiques, est complexe et multidimensionnelle, nécessitant de ce fait, la mise en œuvre de mesures stratégiques diversifiées ;
- L'approche adoptée par le PADAER durant la phase test du processus d'introduction du riz de plateau et consistant à s'appuyer sur des producteurs dits « pilotes » qui respectent les bonnes pratiques culturelles et traduisent en acte les conseils agricoles reçus des agents techniques, constitue un élément catalyseur de l'adoption et de l'appropriation par d'autres producteurs de cette forme de culture du riz.
- La démarche du PADAER révèle que si l'introduction d'une innovation agricole dans un milieu bien déterminé, est accompagnée d'une large campagne d'information et de sensibilisation, elle offre aussi des possibilités pour son développement et sa mise à l'échelle.
- L'implication et la responsabilisation des services techniques régionaux et des autorités administratives, dans la phase de développement d'une innovation agricole en milieu paysan, s'avèrent nécessaires. L'implication de ces catégories d'acteurs dans le processus de sélection et d'approbation des sous-projets de production de riz de plateau, a beaucoup contribué à rendre crédible ce processus et a permis de sélectionner des sous-projets qui répondent, au mieux, de manière transparente et consensuelle, aux conditions et critères fixés par le PADAER.

Parcelle de riz de plateau



❑ Des difficultés auxquelles, des solutions doivent être apportées

- ❑ La précocité de la variété de riz cultivée par rapport à certaines zones agro-écologiques de forte pluviométrie comme la région de Kédougou pouvant favoriser des risques de germination avant la récolte ;
- ❑ Les méthodes manuelles de battage qui conduisent souvent à des pertes post récolte ;
- ❑ La divagation des animaux et les feux de brousse ;
- ❑ L'inadaptabilité de faucheuses manuelles compte tenu de l'importance des superficies emblavées.

2.8. La riziculture pour faire revivre les bas-fonds et assurer la sécurité alimentaire des ménages pauvres dans la région de kaffrine (PASA Lou-MaKaf)

Le territoire de la région de Kaffrine est traversé par de nombreux petits bas-fonds drainant, chaque hivernage, d'importantes quantités d'eau de ruissellement. Cependant, ces bas-fonds étaient insuffisamment aménagés pour permettre aux producteurs de les exploiter et de les valoriser alors que ces espaces constituent des ressources potentielles pour contribuer à la sécurité alimentaire. C'est dans ce cadre que le Projet d'Appui à la Sécurité alimentaire dans les régions de Louga Matam et Kaffrine (PASA/LOUMAKAF) appuie le développement de la riziculture dans les bas-fonds par une maîtrise partielle de l'eau de ruissellement à travers la construc-

tion de mini et micro barrages, contribuant au renforcement des revenus des ménages vulnérables, à l'amélioration de leur situation alimentaire et, de façon globale, aux objectifs du Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture sénégalaise (PRACAS) pour l'atteinte de l'autosuffisance en riz.

❑ Objectifs visés

L'objectif global est de contribuer au développement de la riziculture et à l'atteinte de l'autosuffisance en riz.

Spécifiquement il s'agit :

- De développer la riziculture de bas-fond dans la région de Kaffrine en vue de réduire

- la dépendance vis-à-vis de l'extérieur ;
- De contribuer à la sécurité alimentaire des ménages ruraux dans la région de Kaffrine par le développement de la riziculture dans les bas-fonds aménagés ;
- De promouvoir le label riz « Ndoucoumane spécifique à la région de Kaffrine » ;
- D'accroître durablement les revenus des petits producteurs, notamment les femmes ;
- De favoriser l'émergence d'un système organisationnel adéquat autour des bas-fonds pour assurer leur durabilité et leur valorisation.

□ Démarche de mise en œuvre de la riziculture de bas-fonds

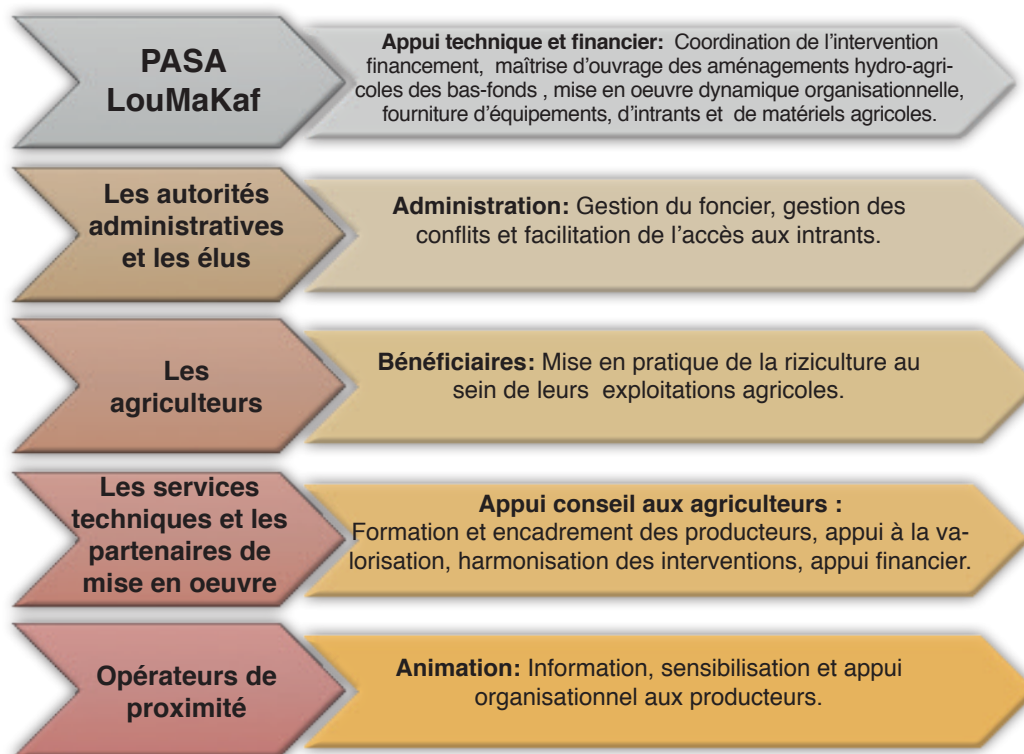
L'initiative de relance de la riziculture est mise en œuvre dans le cadre du volet eaux de surface. L'approche méthodologique comporte plusieurs étapes comprenant l'identification, la sensibilisation, l'aménagement, le renforcement de capacités et l'appui conseil.

- Identification et sensibilisation : cette phase intervient dès le début de la mise en œuvre du PASA/LOUMAKAF, avec l'identification des zones d'intervention.
- Information Sensibilisation : cette étape consistait à informer et sensibiliser les populations sur la stratégie du PASA/LOUMAKAF, sur les objectifs et les résultats attendus du projet. En plus de la sensibilisation

- sur le PASA/LOUMAKAF, il était aussi question de faire la promotion de la culture du riz.
- Travaux d'aménagement : aménager des ouvrages de rétention d'eaux (barrages) pour la mobilisation des eaux.
- Appui à l'organisation : organisation des producteurs autour des groupements villageois et des fédérations (regroupant les groupements) au niveau de chaque site.
- Formation et renforcement de capacités : il s'agissait de former les producteurs sur les itinéraires techniques pour la production, la transformation et la conservation du riz.
- Mise en place des intrants : à travers la mise à disposition de semences de qualité sous forme revolving au niveau des fédérations.
- Appui conseil : il s'agit d'accompagner les producteurs avant, pendant et après la campagne à travers des services d'appui conseil qui portent, également sur la protection des bas-fonds, leur aménagement et leur gestion concertée.
- Appui à la transformation du paddy : à cette étape, le PASA/LOUMAKAF met à la disposition des fédérations et organisations de producteurs, des équipements post-récolte tels que des décortiqueuses et des batteuses à riz.

La figure suivante décrit l'intervention des acteurs impliqués dans le processus, leurs rôles et responsabilités :





❑ **Les résultats obtenus**

Parmi les premiers résultats de cette expérience, il faut noter :

- A l'échelle régionale, 13 056 agriculteurs dont 8 742 femmes soit 67% ont été touchés par cette intervention ;
- De manière indirecte, elle a bénéficié à 43 404 personnes dont 21 510 femmes soit 49% ;
- Sur une superficie totale emblavée de 875 Ha, la première année de production totale est estimée à 2167 Tonnes de Paddy dans toute la région de Kaffrine. A titre d'exemple, dans le département de Kougheul, une production de 1298,5 Tonnes de riz paddy a été enregistrée avec un record dans la commune de Saly Escale ;
- Cette production a permis de couvrir en moyenne 05 à 06 mois des besoins en riz des ménages bénéficiaires. Les activités de conservation des eaux et des sols/défense et restauration des sols (cordons pierreux, gabions et fascines) ont favorisé la protection de 220 ha de bas-fonds contre l'ensablement.



Pose d'un carré de rendement d'une parcelle rizicole de bas-fonds

❑ **Des incidences induites**

Dès la première année de mise en œuvre, des impacts positifs sont perceptibles. En effet, la riziculture de bas-fond a contribué à l'amélioration des conditions de vie avec la réduction des dépenses liées à l'achat de riz. Les productions hivernales de riz de bas-fonds couvrent en moyenne les besoins alimentaires sur 7 mois, pour des ménages moyens de 6 à 9 personnes.

De plus, la gestion communautaire des aménagements hydro-agricoles ainsi que la gestion concertée du foncier autour des bas-fonds sont acceptées et maîtrisées par les communautés bénéficiaires.

Aussi, les aménagements ont permis une mobilisation contrôlée des eaux de ruissellement à des fins agricoles, dans un contexte de déficit noté dans la région durant cette dernière décennie.

C'est grâce à la riziculture qu'on connaît l'utilité de nos bas-fonds. Nous n'avons jamais su que le riz peut être cultivé dans nos zones. C'est vraiment une révolution et un changement positif dans nos habitudes culturelles. La culture du riz a nettement amélioré nos conditions de vie. L'argent qui était destiné à l'achat du riz importé est maintenant utilisé dans d'autres secteurs.

Yatta DIAGNE, présidente du Groupement des femmes du village de Mbaye Mbaye, département de Koungheul.

Au sein des ménages bénéficiaires, l'argent qui devait être consacré à l'achat du riz est réinvesti en grande partie dans les charges sociales des ménages, notamment la prise en charge des frais de scolarité des enfants et des frais médicaux.

Egalement, la riziculture a permis à une grande partie des bénéficiaires de renoncer à la vente du charbon qui était pratique courante des femmes de la zone de Koungheul. Ce qui contribue à l'atténuation de la déforestation.

❑ Les enseignements tirés

La mise en œuvre d'une telle initiative a permis de comprendre que :

- La riziculture dans les bas-fonds constitue une alternative viable pour atteindre, au plus vite, la sécurité alimentaire. Elle permet aux ménages d'accéder à une alimentation variée et à moindre coût ;
- La gestion communautaire des aménagements hydro-agricoles ainsi que la gestion concertée du foncier autour des bas-fonds favorisent une meilleure valorisation des bas-fonds par les agriculteurs ;
- L'introduction de la riziculture doit être associée à la promotion des bonnes pratiques de gestion et de restauration

des sols afin d'assurer la durabilité des aménagements ;

- La mise à disposition des producteurs, d'intrants de qualité (semences et engrais), de matériels agricoles, permet l'accroissement des superficies ainsi que des rendements avec des pics de 3T/ha ;
- Le système revolving de la gestion des intrants maîtrisé par les organisations de producteurs villageoises et faitières, est un instrument pour assurer une bonne production et renforcer la durabilité de la riziculture dans le bassin arachidier ;
- Le principe d'un entretien et la maintenance des ouvrages à partir de leviers locaux assurent la durabilité des aménagements.



Récolte de riz de bas-fonds à Mbaye Mbaye, Kounghoul

❑ Des défis à relever

- L'intégration de la riziculture dans les pratiques quotidiennes ;
- Une meilleure cohabitation entre producteurs et éleveurs ;
- Une meilleure articulation et une harmonisation des interventions dans la région, notamment pour favoriser une bonne répartition des intrants agricoles chez les agriculteurs.

❑ Les conditions de durabilité et de reproductibilité de l'initiative

Pour une réussite et la durabilité d'une telle initiative, il est nécessaire :

- D'identifier et d'aménager les bas-fonds par des techniques simples et reproductibles, à hauteur d'homme pour maintenir et entretenir durablement l'assiette de production ;
- De sensibiliser et d'organiser les producteurs pour favoriser la pérennisation des activités de production rizicole, la transformation et même la future commercialisation du surplus ;

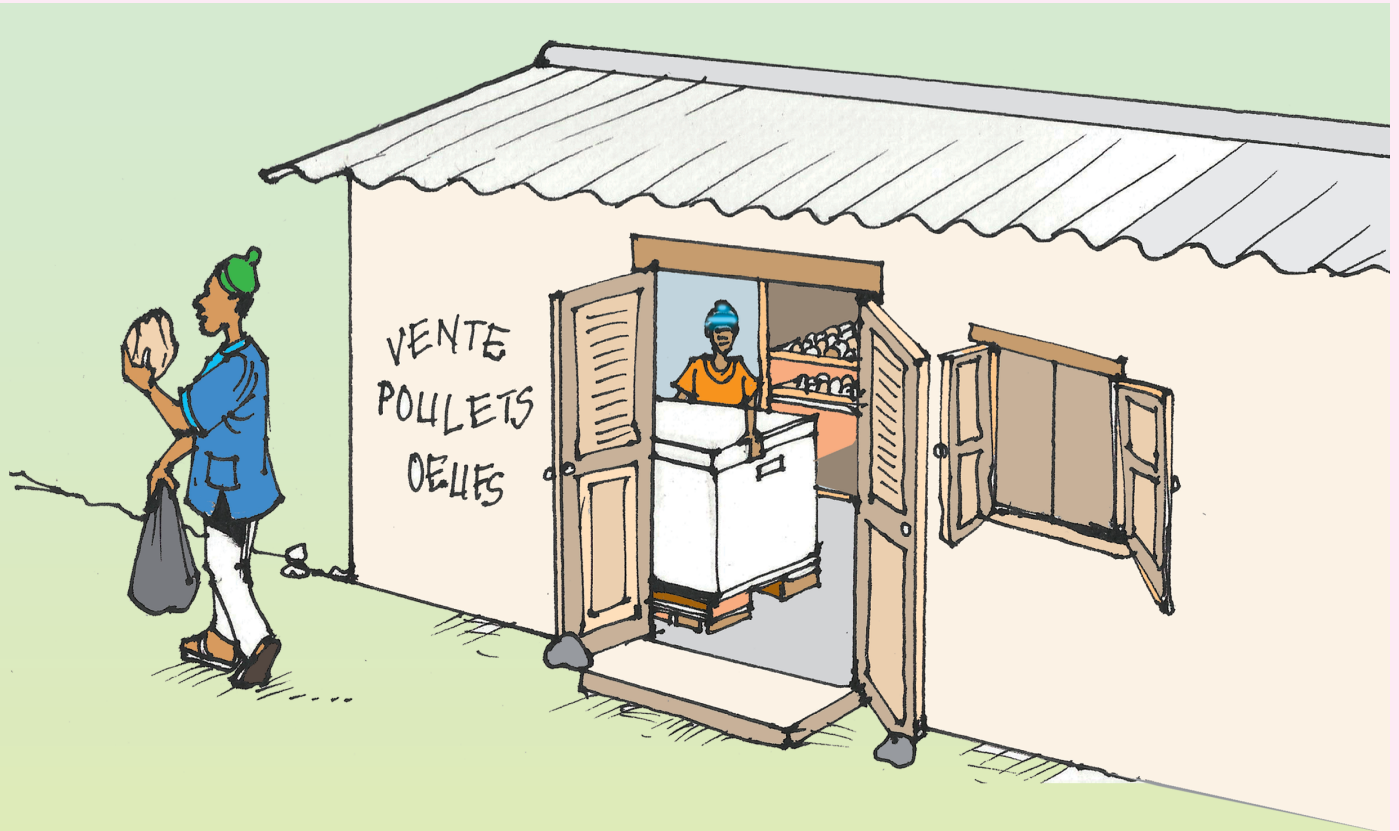
- D'améliorer les conditions de travail du sol, de transformation et de stockage de la production, compte tenu de la fréquence des incendies ;
- D'instaurer des mécanismes de gestion concertée des bas-fonds en responsabilisant les groupements des producteurs et les organisations faitières ;
- De mettre en place les intrants de production à temps ;
- De renforcer les capacités des bénéficiaires par rapport aux choix des stratégies de valorisation ;
- De renforcer les ressources allouées aux aspects de valorisation des bas-fonds notamment dans la riziculture ;
- De renforcer, davantage, les capacités techniques et organisationnelles des bénéficiaires de manière continue ;
- De promouvoir des variétés typiques de spéculation rizicole et adaptées aux bas-fonds ;
- De promouvoir les bonnes pratiques de gestion durable des terres.



Une batteuse de riz en opération dans la région de Kaffrine

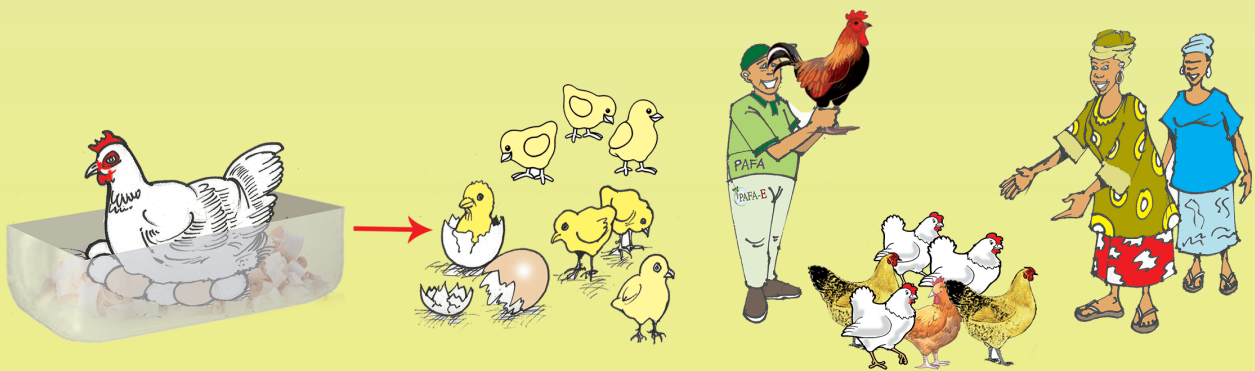
Chapitre III

Activités génératrices de revenus et promotion de l'autonomisation financière des femmes et des jeunes



Activités génératrices de revenus et promotion de l'autonomisation financière des femmes et des jeunes

- Promotion de l'aviculture villageoise améliorée (AVA) : l'expérience de la plateforme de services avicoles de Thiawandou, département de Kaolack (Projet d'Appui aux Filières agricoles - PAFA).
- Valorisation des espèces animales à cycle court pour l'amélioration des revenus des groupes vulnérables : l'expérience du Projet d'Appui à la Sécurité alimentaire dans les régions de Louga, Matam et Kaffrine (PASA LouMaKaf).
- Renforcement de la filière lait : appui à la production, la transformation et la commercialisation du lait dans les régions de Louga et de Matam (PASA LouMaKaf).



3.1. La promotion de l'aviculture villageoise améliorée (AVA) : l'expérience de la plateforme de services avicoles de thiawandou, département de kaolack (PAFA)

Ce modèle innovant inclut les aspects de production et de commercialisation. Il s'adapte parfaitement à la stratégie de ciblage des groupes plus vulnérables, notamment les femmes, les jeunes et les personnes en situation de handicap.

Le modèle a permis d'améliorer la productivité de l'aviculture traditionnelle :

- Par l'introduction de coqs de race ;
- L'amélioration de l'habitat ;
- L'introduction de technologies, comme les couveuses pétro-solaires ;
- Le renforcement des capacités des groupements en techniques de fabrication d'aliments de volaille à partir des céréales et produits locaux ;

- L'appui conseil de proximité apporté par les Conseillers à l'Exploitation Familiale (CEF) ;
- L'accès aux soins vétérinaires (prévention et traitement de la volaille).

L'AVA rentre aussi dans le cadre de la promotion du « consommer local » avec la valorisation du poulet local. En effet, les femmes bradaient les poulets locaux dans les marchés. Aujourd'hui, le poulet local est devenu une véritable source de revenus pour ces dernières.

Pour accompagner le développement et la professionnalisation du secteur avicole traditionnel et permettre aux groupements de femmes et aux ménages vulnérables d'en tirer pleinement profit, une plateforme de services qui prend en compte toute la chaîne de valeur a été construite.



❑ La plateforme de services

Une plateforme de services a été mise en place à Thiawandou, Commune de Latmingué dans le département de Kaolack, pour tendre vers une économie d'échelle de l'exploitation de l'AVA. Cette Plateforme est équipée d'un centre d'abattage, d'une unité de conditionnement et de conservation alimentée par des panneaux solaires, d'une boutique et d'une salle de réunion pour les membres et l'organisation des formations. Elle offre aux aviculteurs un cadre qui leur permet de mettre aux normes de qualité et d'hygiène leurs produits. En outre, cette plateforme, en plus d'être une entreprise, fournit un appui conseil à ses membres dans le domaine du renforcement de capacités, de l'intermédiation et de la mise en relation. Entre mai 2015 et mars 2016, grâce aux services de la plateforme, les groupements ont commercialisé plus

de 8 000 poulets correspondant à 12 tonnes de viande d'un montant d'environ 36 millions FCFA. Le partenariat avec le Service régional de l'Élevage de Kaolack permet d'apporter un suivi et une assistance technique des opérations.

Dans le même sillage, le projet a facilité à la Plateforme l'obtention de trois couveuses pétro solaires d'une capacité de 1000 sujets par couveuse. Elles permettent d'améliorer les taux d'éclosion, de réduire les pertes et de mettre sur le marché au minimum 3000 poussins par couvaision. L'offre de poussin d'un jour est en train d'être garantie dans la zone alors que précédemment, les commandes venaient de Dakar avec des pertes durant le transport. A la fin de l'année 2016, environ 276 000 poussins ont été recensés dans les 80 sous-projets AVA.



Couveuse

❑ Les effets induits par la mise en œuvre de l'AVA

L'amélioration de la production avicole a augmenté significativement les revenus de ménages. Les bénéfices nets par ménage se situent entre 25 000 et 45 000 FCFA par mois, auxquels, s'ajoute l'autoconsommation d'œufs et de volaille. Ce qui permet d'améliorer la sécurité alimentaire et l'état nutritionnel des ménages.

Au total, 80 sous projets d'Aviculture Villageoise Améliorée (AVA) ont été financés avec 80 OP de base (dont trois OP d'handicapés) représentant 1966 bénéficiaires, dont 92% de femmes. Chaque bénéficiaire a reçu 10 sujets, dont un coq de race Rhodes Island Red.

Après 12 mois d'exploitation, le cheptel des ménages est passé de 10 à 60/70 sujets même avec la vente et la consommation régulière des poules. Plus de 35 000 sujets sont vaccinés régulièrement contre la maladie de la Newcastle. Ce modèle d'AVA, qui est innovant financièrement et techniquement viable, est capable de générer des revenus supplémentaires surtout en période de soudure et de contribuer à la sécurité alimentaire des ménages vulnérables. Environ 129 conseillers à l'exploitation familiale (CEF) ont été formés sur la gestion de l'exploitation, la préparation des aliments à base de produits locaux, la vaccination intégrale, le déparasitage, le suivi de l'alimentation, le suivi vétérinaire et de l'habitat. De plus, 52 chefs de poste vétérinaire et chefs de services départementaux de l'élevage ont été formés sur le modèle AVA.

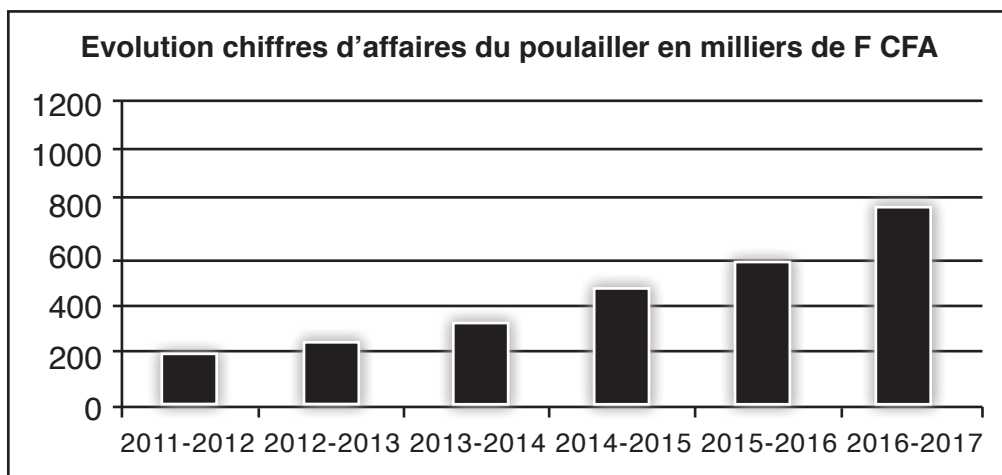
Nous n'avons jamais su qu'un poulet local peut couter 2500 FCFA. Avant cette initiative, on vendait à vil prix nos poules et coqs entre 750 FCFA et 1000 FCFA dans les marchés hebdomadaires. Grâce à l'appui du PAFA, l'aviculture est devenue une véritable entreprise source de revenus et de diversification de nos activités. Rien qu'avec la vente de mes sujets ces deux dernières années, j'ai pu acheter des semences d'arachide et quatre chèvres.

Maguette DIOP, bénéficiaire de poulailler, Campement de Thiawandou, région de Kaolack

Années	Chiffres d'affaire en FCFA
2011 (avant le PAFA)	200 000
2012 (démar-rage PAFA)	250 000
2013	350 000
2014	500 000
2015	300 000
2016	600 000
2017	973 000

Chiffres d'affaires illustratifs de la productivité du poulailler de Maguette Diop

Sources : Enquêtes de terrain



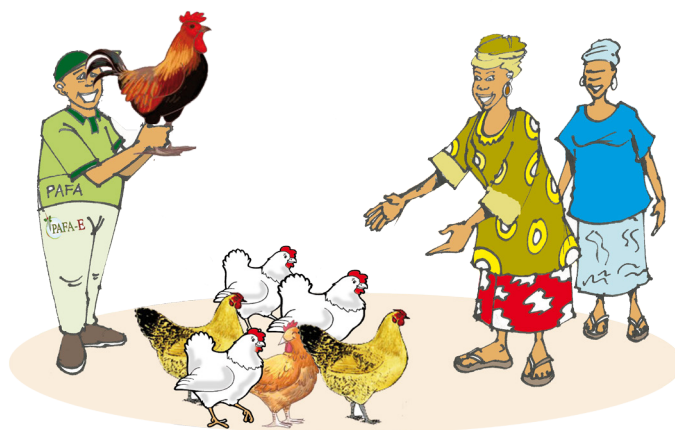
Le tableau suivant résume un modèle financier d'un élevage AVA type. Le nombre de sujets est passé des 10 poules initiales à 40 poules, malgré la vente et la consommation régulière de viande et des œufs. Une telle entreprise permet de réaliser des recettes de 648 000 FCFA par an environ. Les coûts des intrants s'élèvent à 336 000 FCFA par an, dont la plupart ne sont pas des dépenses en cash, étant donné que les ménages préparent l'aliment de volaille sur la base des céréales de leur propre récolte.

Le taux de rentabilité interne est de 29%, le rapport bénéfices /coûts de 1,10. Le revenu net est de 1082 FCFA par poule vendue. L'approche AVA permet de générer des revenus supplémentaires et de contribuer à la sécurité alimentaire des ménages. La rentabilité d'une telle activité est fortement tributaire de l'adoption de bonnes pratiques d'exploitation et au prix d'achat rémunérateur de 2500 FCFA/kg de poulet offert par la Plateforme de Services à ses membres.

Tableau: Modèle financier d'une entreprise d'aviculture villageoise améliorée

Indicateur	Valeur
Investissement (SPAM)	101 000 FCFA
Nombre de sujets en période de croisière	40 poules
Recettes des ventes	648 000 FCFA/an
Coûts intrants	335 680 FCFA/an
Revenu net annuel, avec main-d'œuvre	129 820 FCFA/an
Revenu net annuel sans main-d'œuvre	312 320 FCFA/an
Rémunération de la main-d'œuvre familiale	1 711 FCFA
VAN avec taux d'intérêt 10%	314 870 FCFA
Taux de rentabilité interne (TRI)	29%
Rapport Bénéfices/Coûts	1.10

Source : données PAFA



Processus de conditionnement poulets locaux au niveau de la plateforme avicole de Thiawandou, Kaolack



❑ Facteurs de succès et de pérennité de l'AVA

Le succès du modèle AVA développé par le PAPA repose sur :

- L'amélioration des capacités en gestion des OP, selon des procédures précises transparentes et inclusives acquises grâce aux sessions de formation ;
- L'adoption des bonnes pratiques d'élevage presque généralisée au niveau de tous les poulaillers ;
- Le suivi technique de proximité par les CEF ;
- Les coûts relativement modestes, dus à l'utilisation de matériaux locaux, par exemple pour la construction des poulaillers améliorés et pour la fabrication de l'aliment volaille (maïs, mil, niébé, farines d'os, coquillage et sel) ;
- La forte productivité des sujets due au croisement avec des coqs de race adaptés au milieu ;
- La maîtrise des techniques de vaccination et des mesures de prophylaxie fournies par les CEF et la proximité des services de l'élevage ;
- La vente de poules à des prix rémunérateurs à travers la Plateforme de Services.

3.2. Valorisation des espèces animales à cycle court pour l'amélioration des revenus des groupes vulnérables : l'expérience du PASA LouMaKaff dans les régions de Louga, Matam et Kaffrine

Le Projet d'Appui à la Sécurité alimentaire (PASA) appuie les groupes vulnérables, les femmes, les jeunes et les organisations d'éleveurs dans sept (07) départements des trois régions de Louga, Matam et Kaffrine (Louga, Linguère, Ranérou, Kaffrine, Birkilane, Malèm Hodar et Kounghoul). Ces zones sont

caractérisées par une forte pénétration de la pauvreté et une vulnérabilité au changement climatique. A travers cette intervention, il s'agit de mettre en place des poulaillers, des bergeries, de promouvoir l'embouche bovine et l'installation d'étables laitières.

❑ Démarche méthodologique

L'approche méthodologique s'articule essentiellement autour du ciblage des bénéficiaires et du partenariat avec les services techniques, les bénéficiaires et les élus pour la mise en œuvre sur le terrain.

❑ Ciblage et sélection des bénéficiaires

Le ciblage est mis en œuvre dans chaque localité à travers un comité de sélection composé du Sous-préfet, président du comité de sélection,

du PASA/LOUMAKAF qui assure le secrétariat général, du chef du village, de l'imam, des représentants des femmes et des jeunes, du maire, ainsi que des services techniques déconcentrés. Les bénéficiaires potentiels sont les jeunes femmes et hommes âgés de 18 à 50 ans, ils ont été appelés à s'inscrire en remplissant une fiche d'insertion. Les informations des fiches sont saisies et les bénéficiaires potentiels inscrits sont triés par sexe et âge.



Poulailler traditionnel

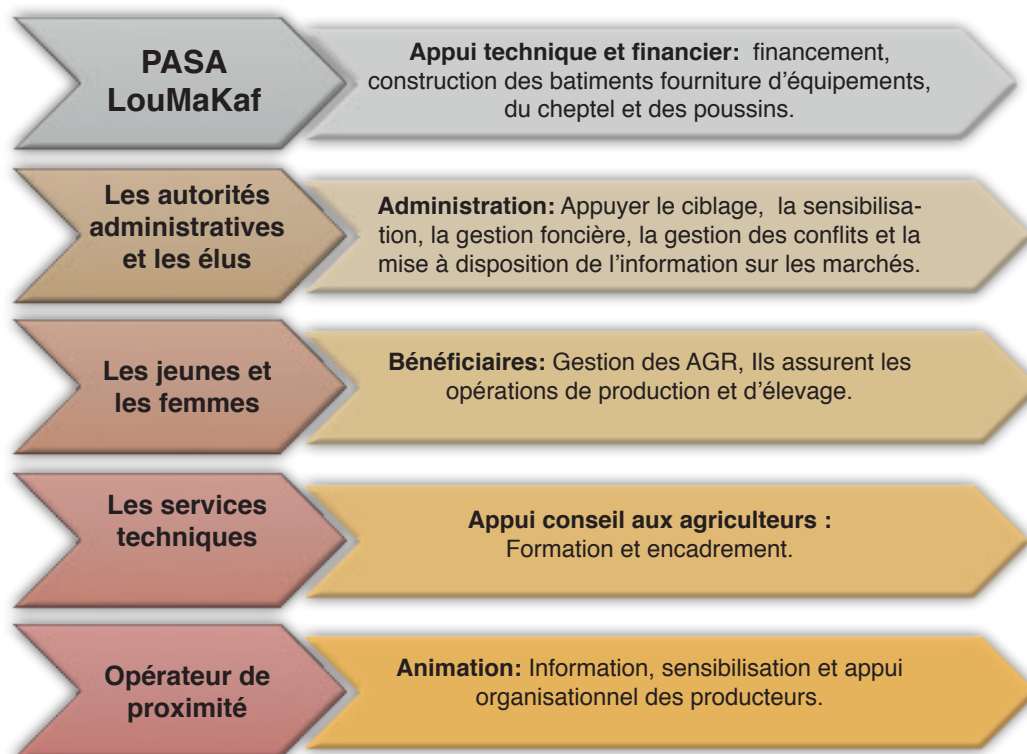


Poulailler moderne construit avec le PASALouMaKaf



Une bergerie construite par le PASA dans le village de SIKILO, département de Kaffrine

Les acteurs impliqués et leurs rôles



❑ Des résultats et impacts générés

- La mise en place de 10 bergeries dans la région de Kaffrine qui favorise la création de richesses au sein des ménages. cela a contribué à limiter le vol de bétail, l'effet des aléas climatiques sur les conditions d'existence des ménages pauvres, du fait que les petits ruminants constituent une source de trésorerie pour les familles. Cette activité contribue également à la protection et à la valorisation des races locales ;
- La mise en place de 28 poulaillers dans la région Kaffrine qui contribue à l'amélioration des revenus des ménages et à leur sécurité nutritionnelle ;
- La mise à disposition de 06 motofaucheuses dans la région de Kaffrine, ce qui favorise la sécurité alimentaire du bétail avec la disponibilité de fourrages de meilleure qualité, mais aussi allège les conditions de travail.

Au démarrage de l'exploitation je détenais 2 moutons. J'ai pu obtenir, par la suite, un effectif de 10 têtes. Suite à la maladie de mon père, j'ai pu vendre 3 femelles gestantes pour subvenir aux dépenses d'hospitalisation pour environ 350.000 F CFA. Je suis en train de reconstituer mon troupeau avec 13 sujets dont 3 mâles et 9 brebis en sus du bélier améliorateur.

Modou SEGNANE, bénéficiaire à Kaffrine

❑ Quelques défis à relever

- Le renforcement de capacités sur la conduite des cultures fourragères ;
- La prise en charge correcte de la santé animale ;
- Le développement d'une main d'œuvre plus qualifiée et accessible.

3.3. Renforcement de la filière lait : appui à la production, la transformation et à la commercialisation du lait dans les régions de Louga et de Matam (PASA LOUMAKAF)

Au Sénégal, la production laitière est insuffisante. Cela résulte de la faiblesse de capacité de production des animaux de la race locale, des faiblesses techniques et matérielles des producteurs pour assurer la collecte, la transformation et la commercialisation. En hivernage, les éleveurs sont obligés de verser le surplus de lait, bien que Dahra compte près de 10 mini laiteries confrontées aux problèmes d'écoulement et d'approvisionnement selon les saisons. A ces difficultés, s'ajoutent le coût élevé de l'électricité et l'insuffisance de la formation.

Ainsi, le PASA/LOUMAKAF dans le cadre de son volet Elevage, propose d'appuyer et de renforcer les mini laiteries existantes en mettant un focus sur les contraintes identifiées.

❑ **Les objectifs visés par l'expérience**

- Contribuer à l'autosuffisance en lait pendant les deux saisons ;
- Assurer une production soutenue ;
- Approvisionner, de façon régulière, les mini laiteries, particulièrement en saison sèche.

❑ **Les acteurs impliqués dans la mise en œuvre**

Les services techniques à travers une convention avec la Direction de l'Elevage (DIREL) pour la mise en œuvre des activités.

Le dispositif de la DIREL et ses services vétérinaires déconcentrés assurent la supervision, le suivi et l'accompagnement de proximité pour le renforcement des capacités productives, la mobilisation sociale et le développement organisationnel.

L'Association professionnelle des Acteurs de la Filière Lait (APAFIL) qui accompagne le processus, régularise les prix, gère la distribution d'aliments de bétails.

❑ **Les étapes de mise en œuvre de l'expérience**

La stratégie envisage de renforcer des initiatives identifiées comme étant intéressantes, notamment celles de l'organisation de la collecte de lait par l'Association pour le Développement intégré durable (ADID) de Dahra appuyé par le Projet FEDDANDE DJOLOF à Linguère et de l'Union des Producteurs et Préposés aux Rayons laitiers (UPPRAL). L'intervention du projet s'articule également autour de l'approvisionnement en lait des mini laiteries, particulièrement en saison sèche, pour une production soutenue proche des centres de consommation.

La démarche consiste à :

- La sensibilisation sur les critères de sélection des bénéficiaires des étables laitières ;
- La mise en place des unités de production de lait (UPL) de 2 à 5 vaches, autour des mini laiteries, sur un rayon de 5 à 10 Km pour assurer un approvisionnement régulier ;
- L'identification des métisses issues du programme d'insémination artificielle pour un suivi alimentaire et sanitaire ;
- L'installation des troupeaux laitiers à proximité des mini laiteries ;
- L'amélioration des vaches locales à travers une coopérative disposant de géniteurs ;
- Le regroupement et le suivi des vaches, dès la mise-bas, pour assurer une bonne production laitière durant la lactation.

Critères de sélection des bénéficiaires :

- Être membres de l'APAFIL ;
- Avoir une expérience de l'élevage de la race améliorée ;
- Avoir de l'espace pour la construction des étables et magasins de stockage ;
- Être partenaires de la laiterie ;
- Une contribution de 20% ;
- Renforcement des capacités sur les normes sanitaires.

Unité de transformation laitière LARGAL à Dahra équipée par le PASA



□ Des résultats et réalisations significatifs (données de 2017)

- Construction et équipement du bâtiment de la laiterie LARGAL de Dahra ;
- Construction de 10 étables laitières ;
- Acquisition de vaches laitières ;
- Mise en place de motofaucheuses pour l'approvisionnement en fourrages (LARGAL, FBAJ, WENDU COOSAM, etc.) ;
- Renforcement de capacités des éleveurs et des organisations d'éleveurs (santé animale, gestion des étables, fauchage et stockage du fourrage) ;
- Appui à la participation aux foires comme la FIARA (Foire internationale de l'Agriculture et des Ressources animales), la FIDAK (Foire internationale de Dakar), journée mondiale du lait, pour une meilleure visibilité.

□ Des effets induits par la mise en œuvre de l'expérience

- Une augmentation de la capacité de production qui passe de 20 litres de lait par jour en 2014 à 60 litres par jour en 2016 ;

- Grâce à la participation aux foires, il y a une meilleure démocratisation de l'accès aux produits (micro conditionnement répondant aux besoins et pouvoirs d'achat du consommateur), une identité visuelle (logo), une diversification de partenariat comme perspective ;
- Approvisionnement régulier des unités ;
- Fidélisation des relations entre les éleveurs et la laiterie ;
- Contractualisation formelle entre la coopérative et l'éleveur, dans un souci de sécuriser les investissements consentis pour la construction des étables.

□ Des difficultés rencontrées

- Faiblesse des capacités de la main d'œuvre et insuffisance des sessions de formation ;
- Difficultés pour l'entretien et la maintenance de la motofaucheuse ;
- Problème de transport du lait des étables vers la laiterie ;
- Les coûts élevés liés à la stabulation ;
- Le vol du bétail.

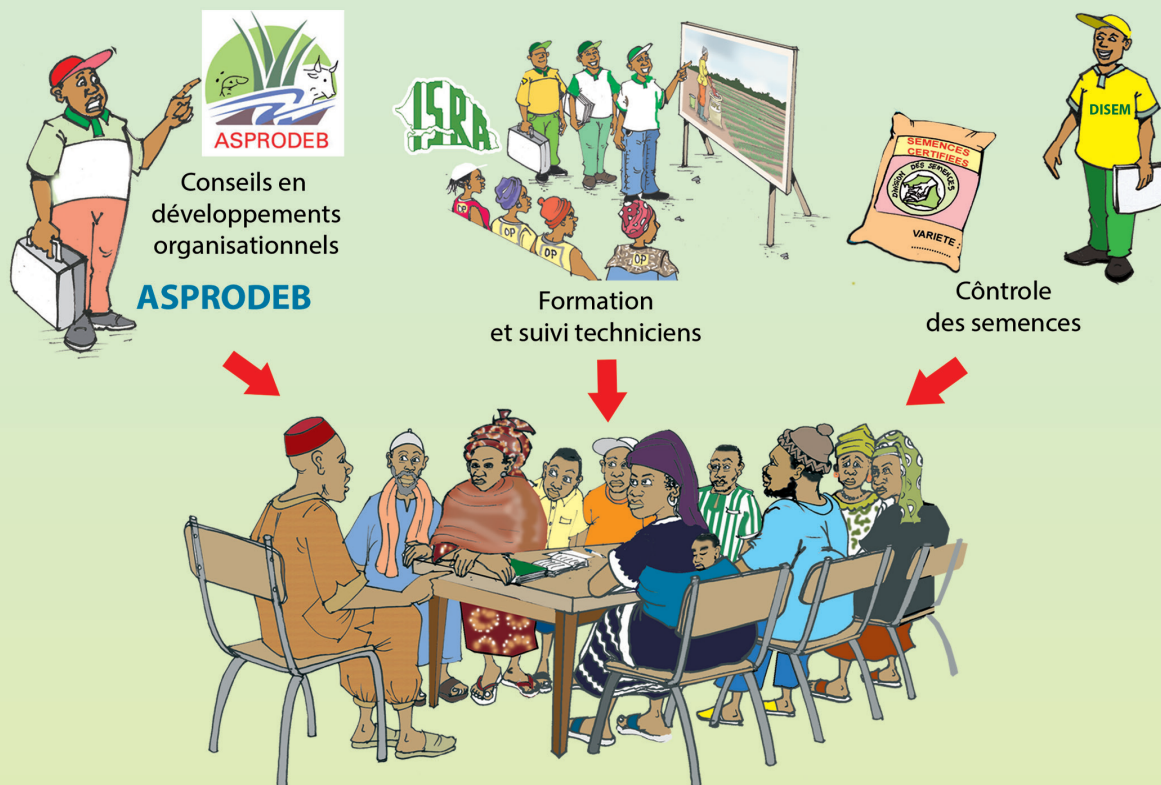


❑ Les enseignements tirés

- La production laitière bovine en stabulation nécessite d'importants moyens financiers, étant donné le cycle long avant l'entrée en production des vaches laitières : insémination ou monte naturelle, acquisition d'animaux en reproduction, gestation sur 9 mois avant début de lactation, charges alimentaires et vétérinaires.
- La réduction des charges (location, électricité) est une condition importante pour la viabilité d'une laiterie.
- L'introduction d'énergies renouvelables comme le solaire pour réduire les charges de production et de transformation du lait devient une condition importante pour la continuité de l'expérience.
- Une meilleure pénétration des produits d'assurance est importante pour la sécurisation du bétail.
- L'approvisionnement régulier en fourrages et aliments concentrés est nécessaire pour maintenir la production à un niveau acceptable pendant la durée de la lactation.
- Les capacités des propriétaires des métisses, des gestionnaires des unités de production de lait et des fermes des coopératives devront être renforcées, sur les aspects techniques, sanitaires et économiques, de façon à sécuriser le bon fonctionnement des unités.
- L'option du projet d'orienter son financement vers le renforcement des initiatives en cours, offre des perspectives pour la consolidation et la mise à l'échelle de ces dernières.
- La disposition de certains outils méthodologiques (suivi des stocks, fiche de collecte, fiche de fabrication, registres d'informations sur les activités de la coopérative : situation financière, réunions tenues pour assurer la traçabilité) constitue des leviers solides pouvant permettre aux éleveurs de continuer et de gérer, eux-mêmes, leurs activités.
- Les services offerts par la coopérative, en termes de crédits à ses membres, renforcent les relations entre les éleveurs et leur sentiment d'appartenance à des faitières qui se soucient de leur développement.
- La mise en place de kiosques et charriots destinés à des bénéficiaires de bourses familiales pour favoriser la création des activités économiques.

Chapitre IV

Le processus de production de semences certifiées



Processus de production de semences certifiées

Mise en place et fonctionnement d'un dispositif autonome de production de semences certifiées : l'expérience du Réseau national des Coopératives de Producteurs de Semences certifiées au Sénégal (RNCPS).



4.1. La mise en place d'un dispositif autonome de production de semences certifiées (réseau national des coopératives de producteurs de semences certifiées au Sénégal, RNCPS)

La dégénérescence des semences dans un contexte de déficit pluviométrique réduit les rendements et fragilise les producteurs. La question du renouvellement du capital semencier devient alors un enjeu national et un défi stratégique à relever. Ainsi, des organisations désireuses d'apporter leurs contributions, ont créé le Réseau national des Coopératives de Producteurs de Semences certifiées au Sénégal (RNCPS), sous l'encadrement de l'Association sénégalaise pour la Promotion du Développement à la Base (AS-PRODEB). Le RNCPS couvre les régions de Thiès, Saint-Louis, Kaolack, Kaffrine, Tambacounda, Ziguinchor, Sédhiou et Diourbel. La perte du capital semencier pour l'arachide, le maïs, le mil et le sorgho constitue une préoccupation constante des producteurs. La reconstitution de ce capital contribue à l'amélioration de la productivité pour la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté.



❑ Les acteurs impliqués et la mise en œuvre du processus de production de semences certifiées

Les techniciens du Réseau suivent chaque coopérative qui rend compte dans sa déclaration de culture (base de données) remontée aux Services départementaux et Directions régionales du Développement rural (DRDR), à la Division des Semences (DISEM) et au Ministère de l'agriculture et en même temps qu'au réseau qui assure la traçabilité et la documentation.

Les étapes suivantes sont effectuées avec les services de l'Etat :

- Recrutement de techniciens agréés par les DRDR ;
- Missions communes de suivi des parcelles avec les techniciens du Réseau ;
- Partage des résultats des missions de suivi des parcelles semencières avec les DRDR qui les valident ;
- Remontée hebdomadaire des fiches de collecte au niveau des DRDR ;
- Déclaration de culture au niveau de la DISEM ;
- Suivi de la densité de levée au 15ème et 40ème jour après les semis ;
- Contrôle et suivi de l'épuration des parcelles par les services départementaux de développement rural et la DISEM ;



❑ Les objectifs du RNCPS

- Promouvoir le développement organisationnel pour contrôler la chaîne de valeur (mil, maïs, arachide, sorgho, riz, etc.) ;
- Professionnaliser les coopératives dans la production et la certification des semences ;
- Développer des activités de plaidoyer pour plus d'engagement et de soutien des autorités nationales à la dynamique paysanne en matière de production de semences certifiées.

- Pose des carrés de rendement ;
 - Analyse des échantillons des carrés de rendement à la récolte par la DRDR qui délivre au réseau un document d'homologation ;
 - Certification, par la DISEM, après contrôle des échantillons et contrôle régional par la DRDR documenté par un bulletin d'analyse ;
 - Ensachage et pose des vignettes supervisés par la DRDR.
- **Des résultats significatifs enregistrés**
- Les surfaces et le nombre de membres ont augmenté : 15 000 hectares de production de semences d'arachide de qualité et 15 000 producteurs sont engagés. A titre illustratif, la coopérative de Kahi (région de Kafrine) membre du RNCPS a démarré avec 68 membres en 2007, en 2017 ils sont 900.
 - Le Réseau contribue à la création d'emplois en milieu rural (personnel permanent, relais sur le terrain, etc.), facilite l'accès des communautés à des informations utiles sur l'agriculture par la création de radios communautaires et participe à la réparation des ouvrages hydrauliques. Le réseau appuie, aussi, les postes de santé et construit des magasins de stockage avec l'appui de ses partenaires.
 - Il contribue grandement à faciliter l'accès aux semences en vendant à l'Etat des semences pour une valeur de 1 milliard 611 millions de F CFA.



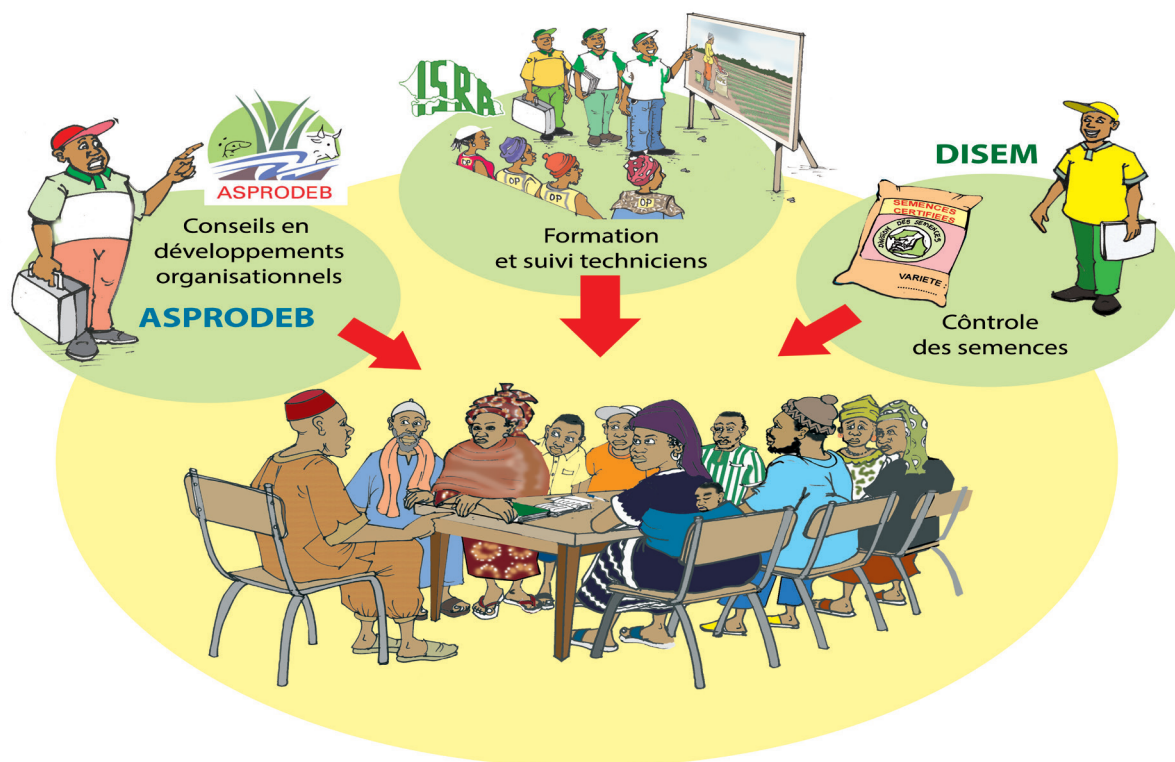
Parcelle de semences d'arachide mures

Nos capacités techniques sont vraiment renforcées avec les appuis du Réseau et de la coopérative de Kahi qui est membre. Je maîtrise mieux maintenant ce que je fais. Je peux dire qu'actuellement, sans l'accompagnement des relais de la coopérative de Kahi, je peux continuer à produire des semences d'arachide dans le village en respectant toutes les normes de production de semences d'arachide de niveau R1 et R2, et du maïs aussi. Les semences constituent nos premières ressources financières et le RNCPS est là pour nous aider à mieux nous organiser et nous faciliter l'accès aux intrants et aux semences de niveau base.

Ibrahima MBENGUE, multiplicateur de semences d'arachide au village de Pété, membre de la coopérative de Kahi, département de Kaffrine.

❑ Les changements induits par le processus de production de semences

- ❑ Une meilleure reconnaissance de l'Etat pour sa contribution aux efforts nationaux de mise en place d'un système durable de production de semences de qualité.
- ❑ Grâce à son utilité et à son importance reconnue au niveau local, il y a une forte demande de producteurs à ASPRODEB pour créer des coopératives dans les communes.
- ❑ La Caisse nationale de Crédit agricole du Sénégal (CNCAS) assure le financement des opérations avec la garantie du Réseau.
- ❑ Le leadership et la capacité managériale sont améliorés : La formation est continue au niveau local et international (le Directeur formé en Colombie et au Kenya).
- ❑ Le réseau a porté le test d'aflatoxine sur l'arachide et a assuré la diffusion avec la radiotélévision nationale, cela renforce sa reconnaissance et sa visibilité au niveau national et même dans la sous-région.
- ❑ La forme sociétale coopérative OHADA a été adoptée.
- ❑ Le RNCPS a une meilleure ouverture et répond aux d'appels d'offres de sélection de production semencière.



❑ Des limites notées

Il manque du personnel administratif et technique dans les coopératives membres. Le bureau central est presque réduit au Président, au Directeur recruté et au chauffeur. Le réseau n'a pas encore de local, il est toujours au siège de la coopérative de Kahi avec une insuffisance de moyens de déplacement.

Les cotisations des membres et les fonds propres, sont insuffisants pour assurer les investissements pour les moyens roulants (camions). Aussi, l'éloignement des unités de conditionnement par rapport aux zones de production est une contrainte de taille. Cet éloignement induit souvent des manques à gagner pour les coopératives.

Les difficultés de commercialisation des semences inhibent considérablement la volonté des producteurs de s'inscrire dans une perspective d'augmentation de leurs productions. Ce phénomène occasionne des méventes importantes stockées dans les magasins.

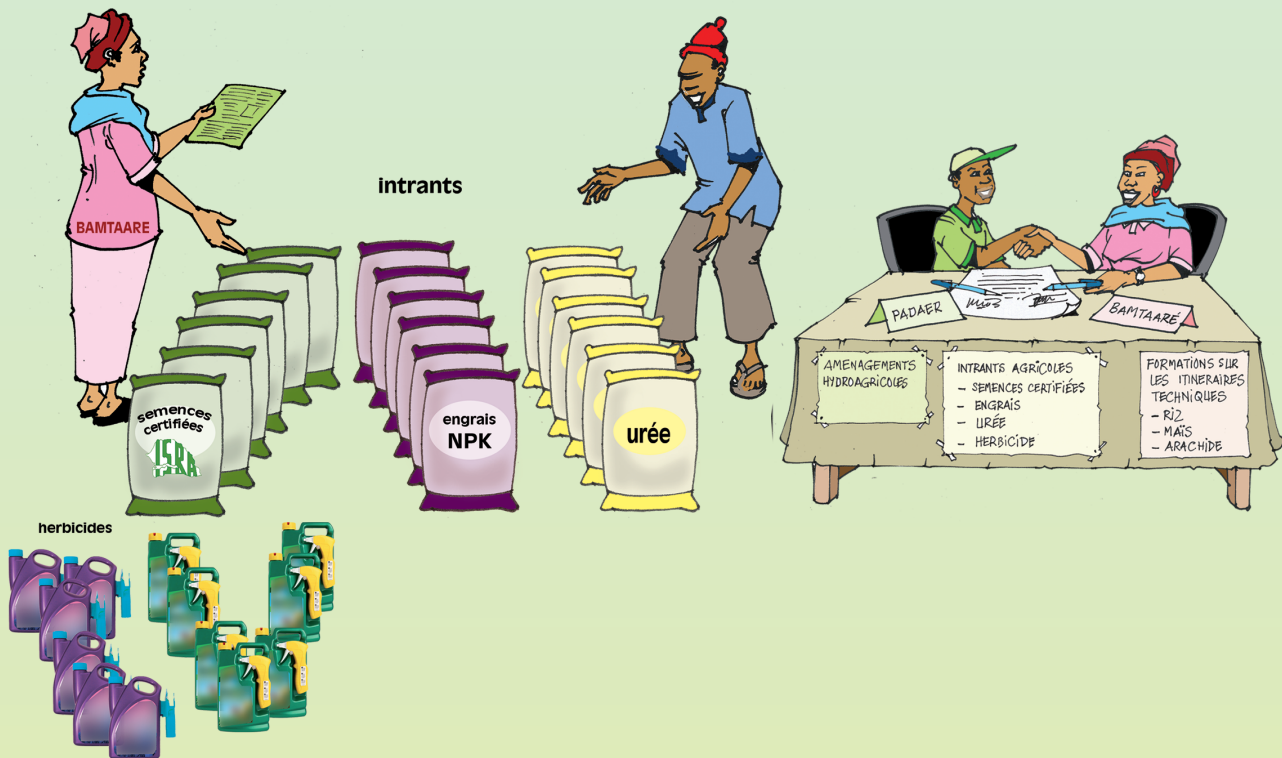
❑ Des enseignements tirés

- ❑ L'expérience des producteurs et la disponibilité du foncier et de matériels agricoles, sont des conditions à remplir pour pouvoir se lancer dans la production de semences certifiées.
- ❑ Une gestion financière transparente, l'adoption de bonnes pratiques agricoles adaptées aux changements climatiques et une organisation en coopératives endogènes garantissent la réussite.
- ❑ La rentabilité de la production de semences certifiées et son impact dans l'amélioration des conditions de vie, constitue des éléments catalyseurs pour l'adoption et le développement de l'activité.
- ❑ Le Réseau devrait assurer la production de pré-base afin de contribuer à satisfaire la forte demande en semences de niveau base.
- ❑ L'existence d'une équipe technique composée d'un Directeur de niveau Bac+4, d'un technicien agricole et d'au moins 3 observateurs selon le nombre de producteurs et de parcelles à suivre.



Chapitre V

Le Partenariat multi-acteurs dans la mise en œuvre des projets



Partenariat multi-acteurs dans la mise en œuvre des projets

- Partenariat stratégique entre le Programme d'Appui au Développement agricole et à l'Entreprenariat rural (PADAER) et la Base d'Appui aux Méthodes et Techniques pour l'Agriculture, les autres Activités rurales et l'Environnement (BAMTAARE), pour la réalisation d'infrastructures socio-économiques et l'amélioration des rendements agricoles.
- Modèle de Synergie entre projets de développement local : Cas du site de Dassilamé sérère, département de Foundiougne, région de Fatick (Projet d'Appui à la Petite Irrigation locale -PAPIL/P2RS).
- Gestion d'un partenariat multi-acteurs : Cas de l'approche faire-faire dans le cadre du Projet d'Appui à la Sécurité alimentaire dans les régions de Louga, Matam et Kaffrine (PASA LouMaKaf).

5.1. Le partenariat stratégique PADAER/BAMTAARE pour la réalisation d'infrastructures socio-économiques et l'amélioration des rendements agricoles

Le Programme d'Appui au Développement agricole et à l'Entreprenariat rural (PADAER) a été mis en place par l'Etat du Sénégal avec l'appui du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) et du Fonds Fiduciaire Espagnol (FFE). Il vise à contribuer à la réduction de la pauvreté rurale et à stimuler la croissance économique dans les régions de Kédougou, Kolda, Matam et Tambacounda. Dans sa mise en œuvre, le projet a établi des relations de partenariat avec plusieurs institutions parmi lesquelles BAMTAARE (Base d'Appui aux Méthodes et Techniques pour l'Agriculture, les autres Activités Rurales

et l'Environnement) qui est une filiale de la Société de Développement des Fibres textiles (SODEFITEX).

Le partenariat PADAER/BAMTAARE cherche à réduire sensiblement les délais d'opérationnalisation de certaines activités (aménagement et réhabilitations des bas-fonds rizicoles, structuration, appui-conseil, intrants, multiplication de semences, etc.) et à accélérer les réalisations des infrastructures pour les communautés, tout en garantissant la transparence et la qualité des résultats.

□ Les acteurs impliqués dans la mise en œuvre de ce partenariat



❑ Les phases de mise en œuvre du partenariat PADAER/BAMTAARE

- Partage et validation du document d'orientation sur le programme d'ancrage et des rencontres d'échanges et visites conjointes de sites ;
- Signature de la convention et des protocoles de partenariat ;
- Mise en œuvre du protocole (réalisation des aménagements hydro-agricoles, mise à la disposition des producteurs des intrants agricoles, structuration, appui-conseil, intrants, multiplication de semences, etc.) ;
- Tenue de rencontres régulières d'échanges et de planification dans le cadre de la stratégie d'appui aux OP ;
- Rapport de suivi avec la cellule de suivi de BAMTAARE ;
- Evaluation à mi-parcours du protocole ;
- Réunion d'évaluation annuelle qui constitue un moment d'apprentissage et d'ajustement de la convention et des protocoles.

❑ Les réalisations découlant de la mise en œuvre du partenariat

Globalement, le partenariat signé a permis :

- De réaliser des aménagements hydro agricoles ;
- D'acquérir et de mettre à la disposition des producteurs des intrants agricoles ;
- D'assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée ;
- De fournir l'assistance technique (formations techniques, appuis aux OP, suivis techniques) pour la production de maïs, de riz et le maraichage.

❑ Les effets et changements observés

L'accroissement des rendements de céréales dans des zones habituellement déficitaires est un effet constant ;

L'amélioration de la résilience des bénéficiaires et l'augmentation des revenus ;
L'amélioration des capacités productives des OP ;

Le renforcement de la structuration et de la professionnalisation des OP.

Le partenariat PADAER/BAMTAARE est très bénéfique pour nous car nous avons pu bénéficier de beaucoup d'aménagements, d'appui en intrants agricoles, de formations techniques et organisationnelles. Ainsi les rendements céréaliers sont devenus plus importants et tournent autour de 3,5T à l'hectare (pour le maïs), alors qu'il nous était difficile voire impossible d'atteindre un tel niveau.
Samba DIALLO producteur et opérateur semencier à Kédougou



Mobilisation des populations pour la construction d'un ouvrage hydro-agricole

❑ **Les fils conducteurs pour la consolidation des acquis**

Deux groupes d'apprentissage à Kédougou avec l'identification de champions locaux ont été mis en place par la communauté. Ces groupes ont permis aux jeunes producteurs de bénéficier des expériences et des connaissances des producteurs capitalisant une bonne expérience. Une telle pratique peut susciter une véritable mobilisation sociale et un engouement pour la continuité et la mise à l'échelle des acquis générés par la mise en œuvre du partenariat.

L'adoption d'un mécanisme épargne-intrant et les capacités de préfinancement de BAMTAARE ont permis d'anticiper sur la réalisation des activités.

L'existence de conseillers polyvalents dans chaque département et d'un relais, au sein de chaque OP, chargé d'assurer et de superviser les activités de fonctionnement de l'OP, sont des garanties vers l'autonomisation des organisations de producteurs.

La subvention dégressive instaurée par le PANDAER (90% première année, 70% deuxième

année et 50% troisième année) a considérablement contribué à l'effritement de l'esprit d'assistanat des producteurs et renforcé leur niveau de responsabilité et d'autonomisation dans la prise en charge de leurs besoins.

Les formations et les visites d'échanges au niveau national comme auprès de l'ASC JAMM BUGUM de Niakhar, région de Fatick, ont renforcé la dynamique organisationnelle et entrepreneuriale des OP. C'est le cas de l'ASC de la commune de Badanfassi qui avait participé à cette visite d'échanges et qui, en tirant les leçons issues de l'expérience de JAM BUGUM, s'active maintenant pour renforcer son niveau d'organisation et de structuration.

L'existence d'une unité de traitement et conditionnement de semences acquies grâce à l'appui du Programme de Productivité agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO/WAAPP) et l'unité de décorticage de riz acquise avec la SODEFITEX peuvent insuffler, auprès des producteurs et de leurs organisations, de nouvelles dynamiques concourant à booster la production agricole et sa valeur ajoutée, à leur profit.



Parcelle de maïs mûr

Le PADAER a permis aux producteurs de se structurer et d'aller en campagne avec leurs propres moyens en sollicitation des banques. C'est là un des résultats tangibles de la collaboration entre le PADAER et BAMTAARE. C'est un partenariat gagnant-gagnant, car en ce qui nous concerne, nous n'avions pas une capacité financière pour mettre les OP à ce niveau élevé de structuration. Sur ce plan, le PADAER nous a été d'un grand apport. Il faut ajouter à ces résultats, les renforcements de capacités de notre personnel dans le domaine de l'accompagnement et de l'organisation des acteurs du monde rural. Nous avons une ouverture plus importante aux autres projets et acteurs. C'est avec le PADAER que nous avons eu l'occasion de connaître le FNDASP et sa mission. Juste après l'atelier zonal de partage des fiches d'expériences organisé au mois de septembre 2017 à Tambacounda, nous avons organisé une visite d'échange auprès du Réseau national des Coopératives de Producteurs de Semences (RNCPS) dont le siège se trouve à Kaffrine et au niveau de l'ASC JAM BUGUM de Niakhar.

Mohamadou KHOUMA Responsable pôle régional NIOKOLA BANDE ET BELEDOUGOU de BAMTAARE

❑ **Les limites notées dans la mise en œuvre du partenariat**

Le point faible constaté dans la mise en œuvre est le retard dans la signature des conventions au démarrage du projet qui était lié aux vérifications nécessaires pour s'assurer de la conformité avec les textes et procédures de l'Etat et du FIDA avant la mise à disposition des fonds.

❑ **Principal enseignement tiré**

L'option du faire-faire, par un partenaire stratégique, la synergie et la mutualisation des ressources et des connaissances constituent un atout et une dimension fondamentale de la performance des projets de développement.

❑ **Les facteurs de succès et de reproductibilité de l'expérience**

Le document de formulation du projet ou du programme doit inscrire le partenariat stratégique dans ses modalités de mise en œuvre. Un cadre d'orientation stratégique et technique, des pro-

cédures de passation des marchés adaptées sont des préalables auxquels il faut accorder plus d'attention. Le suivi rapproché des entreprises pour le respect des délais de livraison des travaux est nécessaire.

Le partenaire privé doit avoir de la rigueur, les capacités techniques requises, les moyens logistiques, un personnel compétent et une connaissance du terrain. Les équipes d'animateurs doivent s'appuyer sur l'expertise endogène. Enfin, la capacité de préfinancement des activités est un facteur clé de réussite du partenariat.

Les procédures de passation de marchés en fast-track permettent de faire, de manière transparente, des investissements pertinents à temps pour les producteurs avant la campagne agricole. Elles installent la confiance entre le projet et les communautés bénéficiaires dès la première opération.

5.2. Le modèle de synergie entre projets de développement local : cas du site de Dassilamé sérère, département de Foundiougne, région de Fatick (PAPIL/P2RS)

Avec une superficie de plus de 375 hectares, la vallée de Dassilamé Sérère, située dans la commune de Toubacouta était une ressource sous exploitée par les populations pour diverses raisons liées, entre autres, à la salinisation de ses eaux, au déficit de moyens matériels, à la faible capacité technique et organisationnelle des producteurs de la localité.

Considérant l'importance et le rôle stratégique que cet espace pouvait jouer dans le développement de cette localité, le Projet d'Appui à la Petite Irrigation locale (PAPIL) a décidé d'appuyer les populations pour une meilleure valorisation.

□ **L'objectif de cette intervention** visait à améliorer la concertation entre les projets et programmes de développement et les autres acteurs potentiels pour lutter contre l'alcalinisation des sols et la faiblesse du niveau technique et organisationnel des exploitants.

□ **Spécifiquement, l'initiative du PAPIL portait sur :**

- Le développement de la riziculture, du maraîchage et de l'arboriculture sur 375 ha de terres basses ;
- La valorisation de plus de 500 autres ha de terres de terrasses et de pentes ;
- La protection de plus de 200 ha menacés par la salinisation ;
- La protection de la mangrove et de la biodiversité en aval ;
- Le développement de la pêche dans la vallée ;
- La recharge de la nappe et l'amélioration de la qualité des eaux.

□ **Stratégie et rôle des acteurs**

- La commune pour la délibération sur les terres pour l'emplacement de l'ouvrage et le primètre maraicher ;

- Le Projet d'Appui à la Petite Irrigation Locale (PAPIL) est intervenu pour construire un ouvrage anti-sel ;
- Les Bénéficiaires ont contribué en nature à la réalisation de la digue ;
- Le Programme Agriculture et Gestion des Ressources naturelles (USAID/WULANAFA) pour l'aménagement du périmètre maraicher et l'octroi des semences maraichères ;
- Le Projet d'aménagement des Bas-fonds du Programme Alimentaire Mondial (PBF/PAM) pour la réalisation de digues de régulation et la valorisation des terres rizicoles ;
- Le Programme Alimentaire Mondial (PAM) a octroyé les semences de riz ;
- L'Agence nationale de Conseil agricole et rural (ANCAR), les Eaux et Forêts, la Direction régionale du Développement rural (DRDR), l'Inspection régionale des Services vétérinaires (IRSV), la Région médicale et l'Institut sénégalais de Recherches agricoles (ISRA) ont assuré des sessions d'appui sur l'élaboration d'une convention locale, et des règles consensuelles établies et partagées pour tous les usagers de la vallée ;
- L'université pour l'implantation de piézomètres pour suivre le niveau de la nappe ;
- L'ONG Wetland international pour la restauration de la mangrove ;
- Les opérateurs de proximité, ont apporté des appuis organisationnels de redynamisation des OP et des comités de gestion.

□ **Les résultats générés**

- Construction d'un ouvrage anti-sel et de retenue d'eau ;
- Dix hectares de périmètres ont été clôturés ;
- Valorisation des terres, 15ha de riz au niveau des bas-fonds ;
- Clôture de dix hectares de terre dominés par l'ouvrage et construction de 20 puits et 40

- bassins d'arrosage ;
- Réalisation de trois campagnes de maraîchage, par an, en plus des activités rizicoles;
- 16 ha de culture maraîchère emblavés pour la contre-saison ;
- Acquisition d'un moulin à mil dans le cadre du fonds de développement local ;
- Elaboration d'une convention locale pour une meilleure gestion de la vallée ; des règles sont établies et adoptées de façon consensuelle (adoption de bonnes pratiques agricoles, mode de fertilisation des parcelles, acquisition d'intrants maraîchers de qualité au niveau des structures agréées, organisation associative autour de la vallée et la régénération de la biodiversité) ;
- Des sessions de formation ont été organisées par les partenaires techniques.

Digue anti-sel



❑ **Les effets induits**

- Mise en place d'une organisation inter villageoise de développement ;
- Planification de la production maraîchère pour éviter la mévente des produits ;
- 23ha de riz ont été exploités avec un rendement passé de 1,5t/ha à 4,5t/ha ;
- Les besoins alimentaires en riz sont couverts sur plus de neuf mois ;
- La multiplication de semences de riz occupe une surface de 05ha ;
- Mise en place d'une approche d'harmonisation des interventions pour éviter les doublons ;
- Mise en place de comités de gestion spécialisés dans l'entretien et la maintenance des ouvrages et la redynamisation des groupements de producteurs ;
- Les campagnes de maraîchage améliorent et diversifient les revenus des ménages et contribuent à la qualité nutritionnelle.

❑ **Quelques enseignements tirés**

- Une bonne organisation des bénéficiaires et l'existence d'un cadre de concertation fonctionnel, sont nécessaires à la valorisation et à la pérennisation des acquis ;
- Le partenariat multi-acteurs et entre projets

de développement, permet de mutualiser les ressources et de rendre plus efficace leur intervention ;

- Les renforcements des capacités techniques et organisationnelles contribuent à la durabilité des réalisations ;
- La nécessité d'intégrer, dès le départ, les stratégies de durabilité et de maintien des acquis du projet ;
- Le développement d'un cadre dynamique de synergies entre les parties prenantes (Etat, partenaires financiers, projets/programmes, recherche, etc.) s'avère fondamental dans un contexte où les ressources financières sont difficiles d'accès ;
- La mise en place de paquets d'accompagnement : intrants, labour, renforcement de capacités, fonds de développement local, gestion des ressources naturelles, etc. gérés par les différents partenaires impliqués, est indispensable pour réussir une telle initiative.

❑ **Quelques facteurs de succès**

- Mobilisation de la finance locale ;
- Bonne gestion de l'ouvrage ;
- Engagement des acteurs locaux ;
- Bonne collaboration des partenaires.

5.3. La gestion d'un partenariat multi-acteurs : cas de l'approche faire-faire dans le cadre du PASA Lou-Ma-Kaf.

Le Projet d'Appui à la Sécurité alimentaire dans les régions de Louga, Matam et Kaffrine (PASA/LOUMAKAF) vise à renforcer la sécurité alimentaire et à accroître les revenus des petits producteurs dans 03 régions du Sénégal. Sa zone d'intervention représente un tiers du pays, et regroupe 10 départements et 83 communes. Au niveau opérationnel, les activités sont supervisées par des coordinations de volets, appuyées par une vingtaine de partenaires techniques et financiers. Ces partenaires jouent un rôle de maîtrise d'ouvrage dans les différents volets du projet.

❑ **L'objectif du partenariat multi-acteurs** est de mutualiser les ressources, en développant des synergies d'actions et en bâtissant des complémentarités.

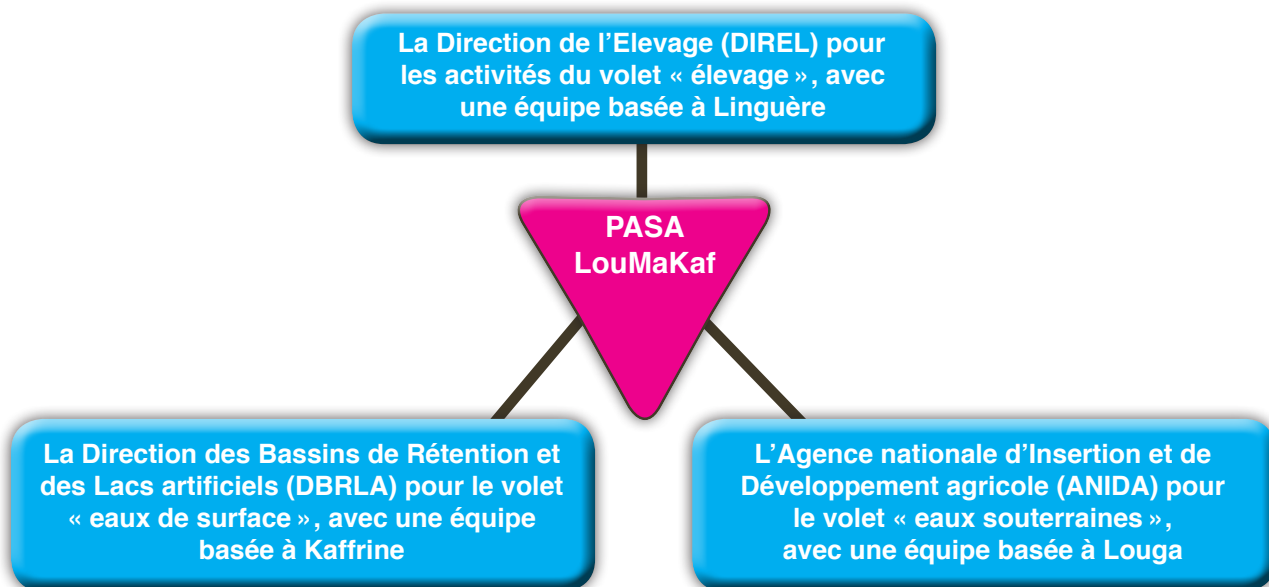
❑ **Démarche de mise en œuvre avec les acteurs clés**

La mise en œuvre de la démarche s'articule autour d'une approche « faire-faire » à travers des conventions de partenariat avec différentes structures.

La démarche repose sur des conventions, établies de façon participative et itérative, sur la base des orientations du rapport d'évaluation qui

définit les domaines de partenariat pour chaque structure. Elle s'articule autour d'une approche « faire-faire » à travers des partenariats avec

les différentes structures étatiques. Les activités du projet sont exécutées sur le terrain par trois agences d'exécution :



Des séances de travail sont organisées pour élaborer et consolider les protocoles entre le projet et les partenaires. Cela permet d'évaluer les niveaux d'engagement et de définir les rôles et responsabilités. Une fiche d'évaluation annuelle remplie par les deux parties est établie. Une gestion collégiale est mise en oeuvre par le biais de l'identification de points focaux pour chaque niveau d'intervention. L'identification et la désignation de ces personnes se font selon le domaine d'intervention du protocole par volet et sont validées par le Coordonnateur national du Projet. L'évaluation des protocoles, qui est collective, se fait trimestriellement, annuellement et à la préparation du PTBA.

❑ Quelques résultats générés par ce partenariat

- Sur 46 fermes et périmètres maraichers prévus, 15 sont réalisés en fin 2015 et 15 autres étaient prévus pour début 2017.
- 37 agents d'élevage collaborent avec le volet élevage basé à Linguère. Parmi ces 37 agents, 03 (Services régionaux d'Élevage (SREL), 07 Services départementaux d'Élevage (SDEL) et 25 agents techniques d'élevage.

- La DBRLA est impliquée dans l'élaboration des Dossiers d'appel d'offres (DAO) pour le choix des entreprises et des bureaux de contrôle. 07 ouvrages sont réalisés entre 2014-15.
- Caractérisation et plan de gestion élaboré de 20 unités pastorales (UP). 5 UP sont prévus en fin 2016.
- Un protocole signé, en avril 2015, avec PAM/Kaolack pour la mise en oeuvre de 60 ha dans les activités de Conservation des Eaux et des Sols / Réhabilitation des Sols.
- 500 km de pare-feu prévus, 617 km réalisés en fin 2016.
- Les Directions régionales du Développement rural (DRDR) impliquées dans le suivi des campagnes agricoles et l'appui à l'approvisionnement en semences.
- Rapport provisoire du Plan de Gestion environnementale et sociale (PGES) validé.
- Diagnostic du système de suivi évaluation du secteur agricole, mise en place du site web SAKSS, conception de la base de données des projets et programmes, appui à la participation au Salon International de l'Agriculture de Paris et à la Foire internationale de Dakar (FIDAK).

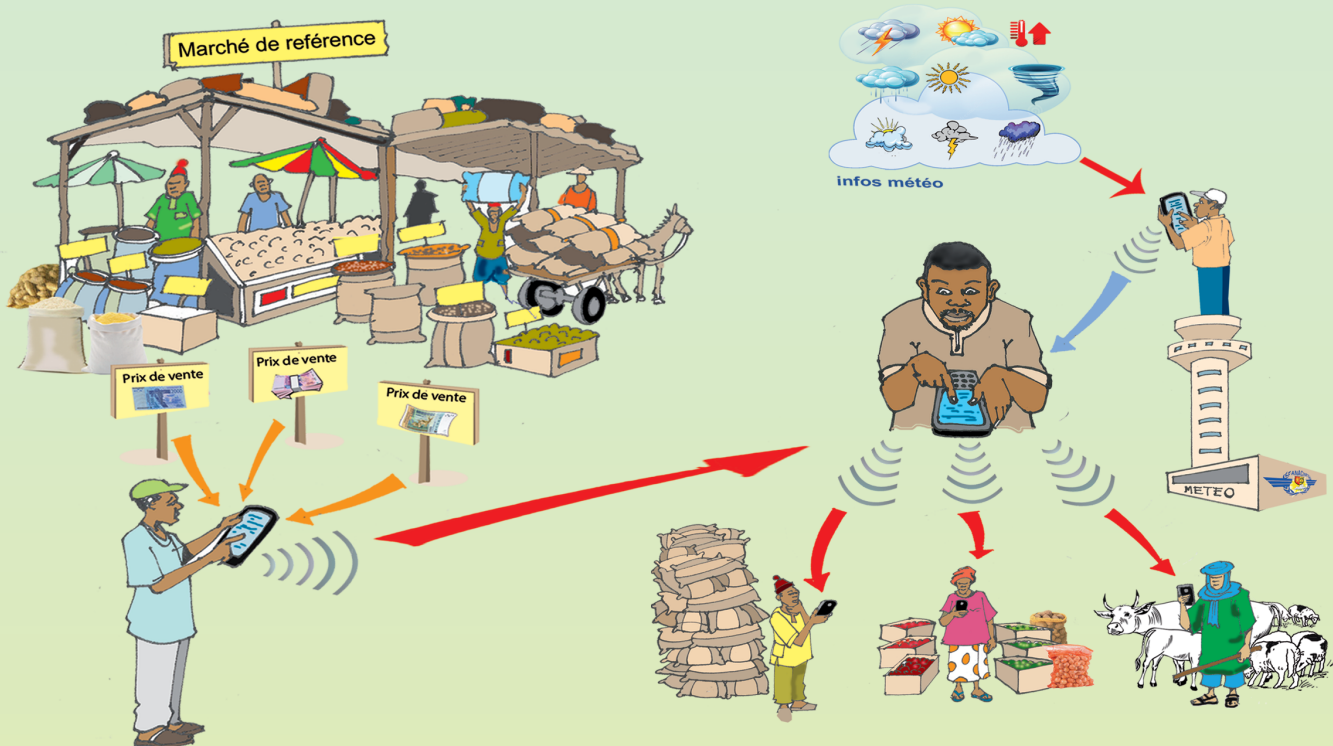
- Appui à 03 autres projets appuyés par la Banque Africaine de Développement (BAD) pour renforcer les activités de sensibilisation sur la lutte contre Ebola assuré par la Direction Générale de la Santé.
- ❑ **Les incidences produites par le partenariat multi-acteurs**
- Une meilleure appropriation des activités du projet et un ancrage institutionnel.
 - Dans le cadre du volet eaux souterraines, le protocole avec l'ANIDA a permis la mutualisation des démarches de ciblage. Ce partenariat a renforcé le mécanisme de ciblage de l'ANIDA par une approche participative et inclusive et une meilleure implication des autorités administratives et locales.
 - L'approche concertée de mise en œuvre des fermes agricoles garantit une bonne base pour leur durabilité.
 - Le dispositif de base des agents de l'élevage est renforcé grâce à un meilleur suivi de proximité des activités menées.
 - Une valeur ajoutée dans le mécanisme de coordination opérationnelle des activités sur le terrain.
- ❑ **Les difficultés rencontrées**
- La difficulté de concilier les impératifs et les exigences du projet en termes de planification, de fourniture de justifications financières des activités dans le cadre des protocoles, qui ne sont pas souvent comprises par les partenaires ;
 - Les lenteurs dans l'exécution des activités dues aux procédures administratives ;
 - Les faibles ressources humaines et matérielles des structures partenaires pour jouer pleinement leurs rôles et respecter leurs engagements.
- ❑ **Des leçons tirées**
- L'approche participative de l'élaboration à la mise en œuvre est impérative pour la réussite d'un protocole ;
 - Les difficultés d'appropriation et d'accord sur les activités limitent la valeur ajoutée ;
 - L'évaluation objective d'un partenariat est un préalable avant sa reconduction ;
 - La conduite du processus de partenariat doit être participative, et non contrôlée par le projet, avec un suivi et une évaluation des contenus ;
 - Pour mesurer l'impact des protocoles sur les bénéficiaires, des évaluations devront suivre la mise en œuvre du projet.
- ❑ **Quelques conditions de reproductibilité de cette approche collaborative**
- Elaboration concertée et participative des protocoles, suivi régulier à travers des missions conjointes de supervision.
 - Appropriation par les structures pérennes partenaires des activités du projet.
 - Renforcement du dispositif de suivi-évaluation des services partenaires.





Chapitre VI

Accès aux marchés, entrepreneuriat rural et professionnalisation des organisations de producteurs



Accès aux marchés, entrepreneuriat rural et professionnalisation des Organisations de producteurs

■ Cadres nationaux interprofessionnels des filières (CNIF) appuyés par le Projet d'Appui aux Filières agricoles (PAFA), une évolution institutionnelle pour mieux prendre en compte les besoins stratégiques des acteurs des filières agricoles.

■ «YEGLE», la plateforme électronique de diffusion d'informations par SMS : un partenariat public-privé-producteurs (appui du PAFA).

■ Partenariat public-privé pour améliorer l'offre de produits et services agricoles, promouvoir l'emploi des jeunes et l'entrepreneuriat en milieu rural et favoriser l'accès aux marchés (Programme d'Appui au Développement agricole et à l'Entrepreneuriat rural - PADAER).

6.1. Les Cadres nationaux interprofessionnels des Filières (CNIF), une évolution institutionnelle pour mieux prendre en compte les besoins stratégiques des acteurs des filières agricoles (PAFA)

Initiés en 2011, sous le vocable « Tables filières », les Cadres nationaux interprofessionnels des Filières agricoles (CNIF) sont des organisations interprofessionnelles de concertation, de coopération et de coordination pour promouvoir un développement inclusif et durable des filières. Un Cadre national interprofessionnel Filière (CNIF) est une organisation interprofessionnelle régie par la Loi d'Orientation agro sylvo pastorale (LOASP) qui accorde une grande importance à la reconnaissance formelle des métiers de l'agriculture et des organisations professionnelles agricoles, à la diversification des productions agricoles, à l'intégration des filières agricoles et à la régulation des marchés. Selon la LOASP, une organisation interprofessionnelle est un groupement d'organisations professionnelles représentatives de la production agricole, de la transformation et de la commercialisation de produits agricoles (Article 25). L'esprit de cette Loi converge vers un dispositif interprofessionnel privé qui, reconnu par l'Etat, dispose d'une représentativité unique et nationale pour participer au dialogue politique concernant la filière.



Lorsqu'une organisation interprofessionnelle agricole nationale est reconnue, les organisations professionnelles intervenant dans la filière sont regroupées suivant la fonction qu'elles assurent dans la filière et sont représentées par maillon ou collège en son sein.

□ Historique/Processus de création des CNIF

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet, les acteurs Mil/sorgho, Niébé, Sésame et Bissap sont organisés autour de structures mixtes regroupant en leur sein l'ensemble des acteurs de l'amont et de l'aval des filières (producteurs, transformateurs, distributeurs agroindustriels, fournisseurs d'intrants etc.) Connues d'abord sous le vocable Tables filières puis Cadres Nationaux interprofessionnels filières (CNIF), pour mieux coller avec l'esprit de la LOASP, ces structures se donnent des moyens de concertation et d'action pour améliorer, ensemble, les conditions d'exercice de l'activité des opérateurs et la promotion des produits. A la suite d'études-diagnostic approfondies des filières soutenues (situation de référence : opportunités et goulots d'étranglement), qui ont fait l'objet de partage et de validation de la part des acteurs impliqués, quatre CNIF sont



mis en place. Depuis cinq ans, ces plateformes interprofessionnelles élaborent et mettent en œuvre des plans stratégiques filières tri-annuels (PSF). Ces PSF, opérationnalisés en plans d'action annuels avec l'appui d'un réseau de partenaires techniques et financiers diversifiés, sont suivis et accompagnés par le projet. Deux piliers essentiels structurent la démarche : (i) la responsabilisation des acteurs des filières et (ii) le partenariat entre les organisations interprofessionnelles et les services publics et privés.

Cette transformation structurelle devra permettre aux CNIF de consolider les acquis du PAFA et d'assurer progressivement le rôle d'encadrement et d'accompagnement des organisations de producteurs pour prendre en charge le développement des filières agricoles soutenues en contrôlant l'essentiel des maillons de ces filières.

❑ **Les missions des CNIF**

Les principales missions des CNIF sont les suivantes :

- Représenter et défendre les intérêts des acteurs des filières ;
- Organiser la concertation entre les acteurs des filières ;
- Assurer la structuration et la gouvernance des filières ;
- Promouvoir et développer les filières par la mise en œuvre de plans d'actions ;

- Assurer l'information aux acteurs des filières ;
- Faciliter la mise en relation entre les acteurs des filières ;
- Participer au dialogue politique avec l'Etat et les partenaires sur le développement des filières ;
- Faciliter l'accès des acteurs des filières au financement.

❑ **Organisation et fonctionnement**

Organisation : La structuration et la gouvernance des CNIF s'articulent autour des organes de décision ci-après :

- o L'Assemblée générale (AG) qui regroupe l'ensemble des organisations membres (en raison de deux (02) représentants par organisation) ;
- o L'Assemblée des Représentants (AR) qui est composée de neuf (09) membres (en raison de trois représentants par maillon : (production, transformation, commercialisation). Ils sont désignés par consensus par leur maillon d'appartenance au cours de l'AG (proportionnellement à la taille du maillon)
- o Le Bureau Exécutif (BE) composé de six (06) membres de l'AR élus par scrutin à bulletin secret par l'AG. Il comprend : **1** président et **1** vice-président, **1** secrétaire et son adjoint, **1** gestionnaire et son adjoint.



Une vue du nouveau siège des CNIF en finition à Khelcome Birame, Kaolack

❑ **Fonctionnement**

L'AG qui est l'instance suprême de décision est convoquée régulièrement, une fois dans l'année, avec une représentation de deux délégués par organisation membre. Cependant, le règlement Intérieur prévoit l'éventualité d'une AG extraordinaire en cas de nécessité. L'AG adopte les rapports moral, technique et financier, entérine les nouvelles adhésions et les modifications et/ou nouvelles dispositions réglementaires, procède aux renouvellements des organes et, enfin, valide le plan d'action annuel de la filière issu du plan stratégique filière tri-annuel (PSF). Afin de réaliser sa mission, l'AG donne mandat à l'Assemblée des Représentants (AR) pour piloter les activités de l'interprofession. L'Assemblée des Représentants, comme son nom l'indique, est une représentation restreinte des Corps de métiers dans la filière, dont les membres ont le devoir d'informer et de rendre compte aux mailons. L'AR supervise l'action du Bureau Exécutif et valide les différents rapports de celui-ci. Bras opérationnel du CNIF, le Bureau exécutif (BE) met en œuvre le plan d'action annuel de la filière et délivre des rapports trimestriels à l'AR. Il se réunit tous les mois. Des commissaires aux comptes contrôlent son action et font des rapports indépendants à l'AG. Trois comités techniques spécialisés assistent le BE dans la mise en œuvre des activités : le comité d'animation, le comité qualité et le comité financement. Chaque comité est composé au moins d'un responsable et de deux membres.

- Le comité animation : pilier du fonctionnement du CNIF, il assure l'animation du CNIF par une bonne circulation de l'information, veille à une présence régulière au niveau du siège, collecte et diffuse l'infor-

mation (climat, production, marché, ...) aux acteurs des filières et enfin s'occupe du suivi de commercialisation (contractualisation Organisation de Producteurs (OP)/Opérateur de Marché (OM)).

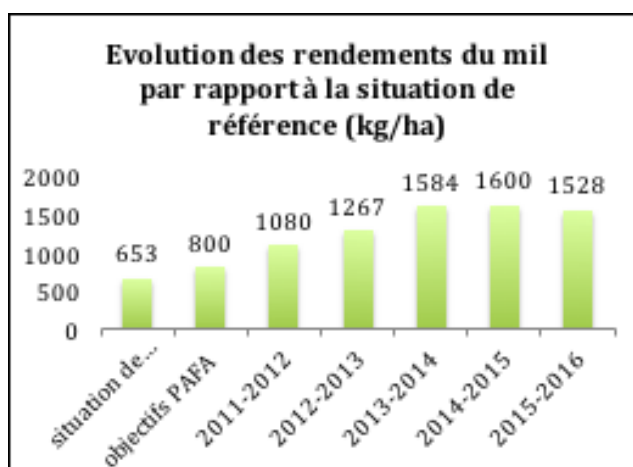
- Le Comité qualité : vecteur de convergence entre les acteurs des filières, la promotion et la traçabilité contribuent à la visibilité de la filière. Composé d'un responsable qualité et de deux contrôleurs choisis en fonction de leur profil technique, il a en charge le suivi et le contrôle de la qualité des produits pour l'application des normes de qualité édictées dans le cahier de charges des contrats OP/OM mais également le long de la filière particulièrement dans la transformation. Son autre rôle est le renforcement des capacités des acteurs par la formation et le suivi sur le terrain et dans les unités de transformation.
- Le Comité financement : a en charge la mise en relation des acteurs filières et les Institutions de Financement, l'appui et l'accompagnement à l'instruction des requêtes de crédit, le suivi du crédit et de son remboursement et enfin l'éducation financière des acteurs des filières.

La prise en charge du fonctionnement des tables filières se fait progressivement par la constitution de ressources internes grâce aux droits d'adhésion, aux cotisations annuelles, paiement des services d'intermédiation offerts aux OP et aux OM. Depuis 2015, les CNIF qui développent, de plus en plus, des mécanismes de financement indirects couvrent entièrement les dépenses relatives à l'animation de leurs organes. Ils disposent de sièges fonctionnels, ce qui favorise leur ancrage institutionnel.

Quelques résultats chiffrés enregistrés au niveau de deux filières agricoles (mil/sorgho et sésame)

Evolution de la production et du rendement mil (kg/ha) 2016-2011, filière mil/sorgho : total des ménages

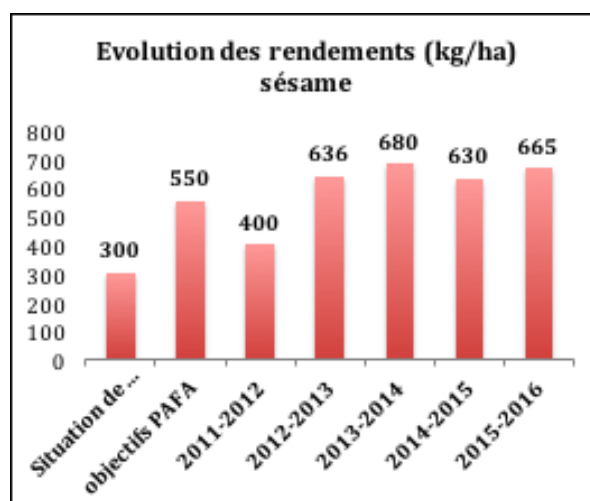
Cam- paigne Agricole	Superfi- cie totale embla- vée (ha)	Rendement (kg/ha)	Production (T)
2011-2012	2 020	1 080	2 160
2012-2013	6 572	1 267	6 745
2013-2014	8 664	1 584	13 559
2014-2015	13 009	1 600	20 208
2015-2016	14 983	1 528	22 375



Source: données du PAFA

Evolution de la production et du rendement 2011-2016, filière sésame

Compagne Agricole	Superficie totale emblavée (ha)	Rendement (kg/ha)	Production (T)
2011-2012	1 250	400	375
2012-2013	1 350	636	996
2013-2014	587 1	680	1 686
2014-2015	1 791	630	1 735
2015-2016	3 196	665	2 125
Total	9 174		6 917



Sources : données PAFA

Le CNIF Niébé en chiffres (données 2017)

- 7 régions couvertes ;
- 34 OPF (organisations de producteurs faitières) dont 03 OPF spécialisées dans la production de semences et 1019 OPB (organisations de producteurs de base) ;
- 68 352 membres dont 6005 jeunes hommes, 11 968 jeunes femmes, 34 381 femmes adultes et 15 761 adultes ;
- 10 transformatrices, 21 producteurs et 3 opérateurs de marchés ;
- 86 contrats à l'actif du CNIF contre 17 contrats signés au moment où il était une table filière ;
- Siège fonctionnel depuis 2013 financé à 80% par le PAFA ;
- 948 T de phosphate distribuées.

Sources enquêtes terrains

❑ **Fils conducteurs de la durabilité des CNIF**

- L'ancrage institutionnel bâti à partir de l'expérience des tables filières ;
- L'existence d'initiatives endogènes de mobilisation de ressources financières provenant des adhésions, des cotisations des OP et des contreparties financières versées par chaque partie lors de la signature d'un contrat de commercialisation entre OP/OM ;
- Les renforcements de capacités des membres des bureaux et des différentes commissions ;
- Les ristournes opérées sur la vente des produits agricoles, une sorte de contribution des producteurs aux services offerts par le CNIF ;
- La bonne structuration des CNIF en différents organes constitue un levier sûr permettant d'assurer une bonne dynamique et une animation continue des activités ;
- Le renouvellement périodique des instances de gouvernance ;
- L'élaboration de plans d'affaires, pour les CNIF, qui renforce leur orientation stratégique et peut, aussi, faciliter la mobilisation de ressources ;
- L'existence de sièges, facilitant la concertation permanente et offrant un cadre de travail collaboratif, est déterminante pour ces cadres qui se veulent pérennes pour servir les intérêts des petits producteurs. A cela, il faut ajouter la centrale d'approvisionnement d'emballage en construction et qui devra permettre aux producteurs d'avoir accès à des emballages de qualité à des prix supportables. Cela renforcera davantage le label qualité de leurs produits ;
- Le développement de services pour leurs membres (assistance, conseil, prestation, intermédiation, etc.)

❑ **Leçons apprises**

- Les CNIFs peuvent être des instruments puissants, capables d'apporter des réponses durables aux contraintes des filières quand les professionnels des filières en amont et en aval partagent une vision

concertée des enjeux économiques importants liés au développement et à la structuration des filières ;

- La responsabilisation des acteurs dans l'élaboration et la mise en oeuvre des Plans stratégiques Filière (PSF) est un gage d'auto-promotion ;
- La gouvernance inclusive adossée à une bonne représentativité des maillons des filières dans les instances de délibération est un facteur de pérennisation de la dynamique de concertation entre les acteurs.

❑ **Quelques défis à relever pour assurer la durabilité des CNIF**

- Elargir la base de la représentation (8 régions touchées) pour une couverture nationale par l'organisation régulière de rencontres d'informations dans les régions non encore couvertes au regard du fort potentiel d'adhésions ;
- Renforcer la concertation à l'intérieur des maillons pour dynamiser la coordination horizontale, socle de la solidité de la coordination verticale entre les maillons des filières ;
- Renforcer l'adhésion et la participation des agro industriels : la présence limitée des structures industrielles constitue un handicap important du fait de leur poids économique ;
- Renforcer la participation des structures d'appui comme la recherche agricole et agro-alimentaire aux activités des CNIF, notamment sur le transfert de certains résultats aux utilisateurs ;
- Elargir le partenariat aux ONGs pour appuyer le plaidoyer par la production d'argumentaires sur le rôle de l'État dans le développement des filières agricoles ;
- Poursuivre l'ancrage institutionnel à la suite de la reconnaissance acquise en associations pour les CNIF mil/sorgho, niébé et bissap, d'abord, et viser ensuite le niveau national pour la reconnaissance en interprofessions ;
- o Explorer d'autres domaines comme la mise

- en relation des OP avec des partenaires commerciaux de grande envergure et des institutions financières.
- o Doter les CNIF de personnels qualifiés et compétents capables d'assurer les tâches techniques quotidiennes. Cela suppose à renforcer l'orientation économique des CNIF pour leur permettre de prendre en charge entièrement ce personnel technique. Les ressources propres des CNIF sont insuffisantes au regard de l'importance de leurs missions et de leurs rôles à jouer pour le développement et la professionnalisation des différentes filières agricoles ;
 - o Prendre en compte, de façon efficace, l'assurance agricole pour faire face aux effets imprévus des risques climatiques et permettre aussi aux OP d'accéder à des sources de financement diversifiées ;
 - o Accompagnement soutenu pour préparer le retrait progressif du PAFA concernant tous les aspects liés à la vie des OP qui doivent être pris en charge par les CNIF.

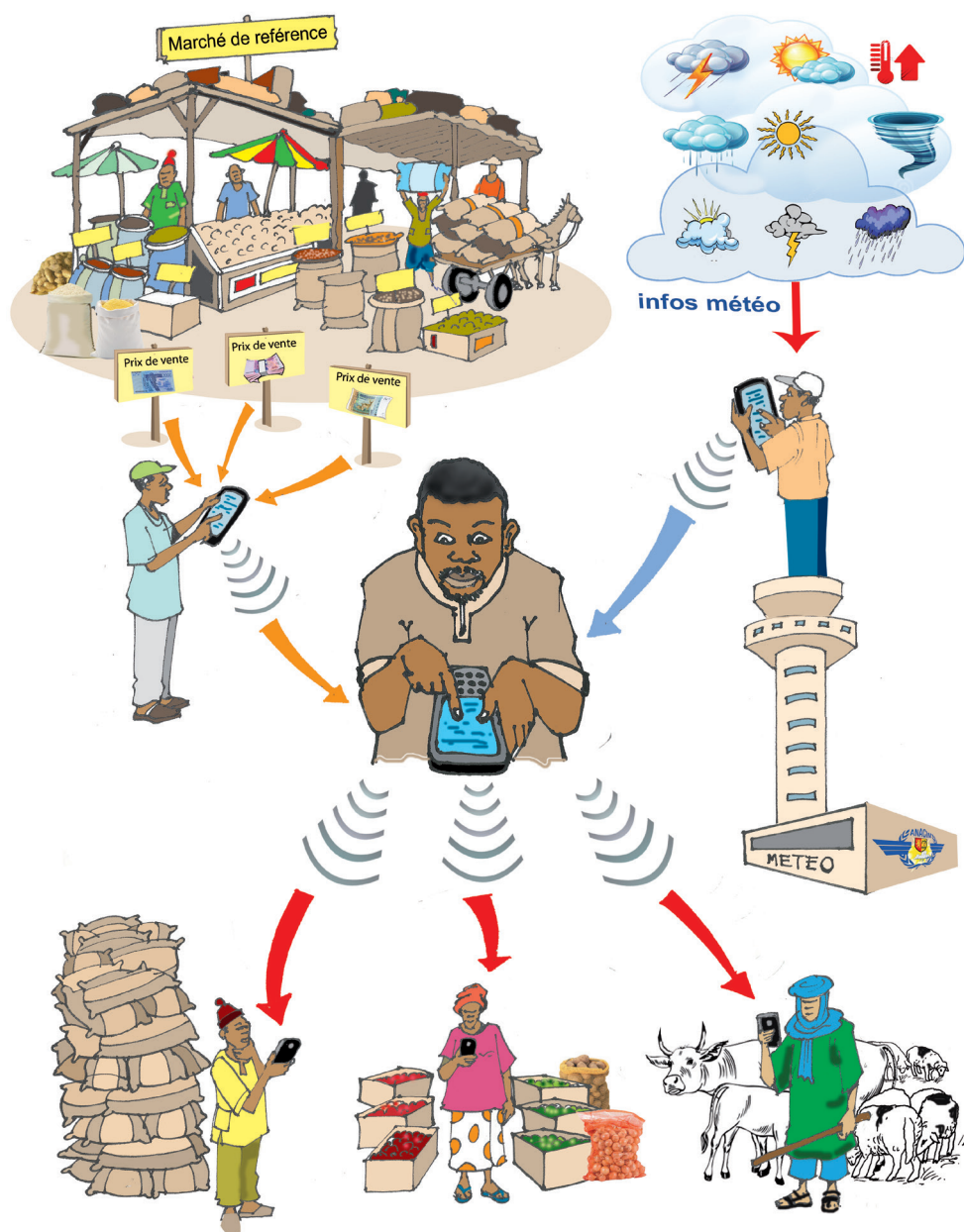


Vue intérieure magasin du CNIF Niébé à Diourbel

6.2. «Yeglé», la plateforme électronique de diffusion d'informations par sms : un partenariat public-privé–producteurs (PAFA)

Les producteurs de la zone du bassin arachidier avaient difficilement accès aux informations sur le marché et aux prévisions météorologiques pour prendre des décisions culturales et d'investissements productifs. Même si les aléas climatiques persistent, c'est une zone de forte production céréalière avec l'existence de plusieurs marchés hebdomadaires à vocation nationale.

Les producteurs, les cadres interprofessionnels des filières agricoles (CNIF), les producteurs, les transformateurs, les agro-industriels, les fournisseurs d'intrants, les commerçants etc.), n'avaient pas de références communes pour se concerter et prendre ensemble des décisions d'investissements sur les spéculations agricoles ou commerciales et pour organiser leurs filières afin de participer à l'économie locale et nationale.



La plateforme YEGLE est très utile pour nous producteurs car les informations sur les prix des produits agricoles et des intrants nous permettent de mieux gérer notre production et de vendre à meilleur prix. Les informations météorologiques que nous recevons nous aident à bien planifier les campagnes hivernales et à les réussir.

Nos rendement ont considérablement évolué grâce à ces types d'informations générés par le YEGLE. Nous souhaitons que cette expérience continue à nous accompagner.

EI Hadji Omar DRAME Président de l'Union des GIE de producteurs de céréales locales de la commune de Thiaré, département de Kaolack.

❑ Les changements observés

L'amélioration des productions agricoles est notée du fait de la prise en compte, par les producteurs, des prévisions météorologiques dans leurs décisions de culture. Cela renforce davantage leur capacité de résilience aux effets du changement climatique. En plus, ils négocient en meilleure position et en toute connaissance les prix proposés par les opérateurs de marchés. L'utilisation des services de la plateforme a permis aux transformatrices de planifier leurs activités et a, également, permis la consolidation des relations OP/OM et l'intégration des variétés à cycle court.

❑ Des contraintes au développement de la plateforme

L'analphabétisme des producteurs, le problème de connectivité et du manque d'électricité dans certaines zones constituent les principales contraintes pour une meilleure utilisation des services de la plateforme. Le coût assez élevé de la plateforme pourrait être, dans une certaine mesure, une limite pour la mise à l'échelle de cette expérience, de même que les difficultés relatives aux choix des marchés de référence.

❑ Des facteurs/conditions de pérennité et de reproductibilité

La gestion de la plateforme par les CNIF qui traduit leur niveau important de responsabilité et d'appropriation est un élément moteur vers la pérennisation de l'expérience.

Si les CNIF ou d'autres organisations faitières parviennent à répondre correctement à leur vocation et à renforcer leur orientation économique et commerciale, ils pourront supporter les coûts du service de la plateforme.

L'écrasante majorité des producteurs dispose de téléphones portables, ce qui permet la transmission à temps réel de l'information. Cependant, certaines zones sont parfois confrontées à un problème de réseau ou d'électricité.

La reprise de cette initiative par d'autres organisations faitières de producteurs, nécessite un cadre de concertation interprofessionnel assez bien structuré et formé pour porter la pratique. En plus, une convention avec les services de la météorologie est une condition pour l'accès et la transmission des informations climatiques considérées comme des intrants importants dans le processus de production.

Un abonnement "flotte" peut être négocié par le CNIF auprès d'un opérateur téléphonique pour réduire les coûts de transmission des SMS. Les nouvelles technologies de transmission de messages vocaux peuvent contourner l'analphabétisme. Parallèlement, il faut aussi veiller à une implication effective des radios communautaires pour la diffusion de l'information à partir d'un partenariat qui les lie avec la plateforme. Ensuite, dans un souci de démocratiser l'accès à ces informations précieuses, il serait intéressant d'explorer les possibilités d'introduire les langues nationales dans les messages délivrés.



6.3. Le partenariat public-privé pour améliorer l'offre de produits et services agricoles, promouvoir l'emploi des jeunes et l'entrepreneuriat en milieu rural et favoriser l'accès aux marchés (PADAER)

Le Partenariat Public-Privé (PPP) promu par le Programme d'Appui au Développement Agricole et à l'Entrepreneuriat Rural (PADAER) permet d'expérimenter des initiatives de développement agricole tendant à améliorer l'offre de produits et services agricoles et la promotion de l'emploi de jeunes. Ainsi, le PPP favorise l'insertion du secteur privé dans la prestation de services en amont et en aval du processus de production agricole en vue d'y apporter une valeur ajoutée profitable à toutes les parties prenantes. Le programme cible, entre autres, les petits producteurs et leurs organisations (OP) ainsi que les micros et petites entreprises rurales (MPER), capables de saisir les opportunités économiques offertes par le PPP. Parmi ces acteurs, une attention particulière est accordée aux jeunes.

□ **Les étapes de mise en œuvre du PPP**

Le processus de mise en œuvre du PPP est articulé autour des étapes suivantes :

- Information et sensibilisation des cibles par la mobilisation des partenaires stratégiques (ANCAR, SAED) et des partenaires privés (BAMTAARE, prestataires individuels, etc.) ;
- Réalisation de pré diagnostic / diagnostic et plan de développement / plan d'affaire des cibles MPER ;
- Identification et présélection des bénéficiaires ;
- Identification des acteurs/partenaires pour la mise en œuvre des activités retenues à partir des besoins planifiés ;
- Identification des opportunités de marchés et des partenariats à mettre en place pour contribuer au développement des OP et MPER, ainsi que pour satisfaire les besoins identifiés des jeunes et des femmes;

- Assistance technique (formation et mise à niveau) des MPER identifiées. Elle a été réalisée au profit de 70 MPER et OP qui avaient exprimé ce besoin dans le plan de développement. Ainsi le PADAER a signé des protocoles avec des structures (Bioessence et HBM de Kolda) qui ont une expérience avérée dans ces domaines (agroalimentaire et prestations de services agricoles) ;
- Mise en relation des OP et des MPER avec les partenaires privés identifiés.
- Contractualisation avec des prestataires privés pour appuyer les OP et les MPER (coaching par les pairs) ;
- Appui-conseil et facilitation de l'accès aux marchés pour les MPER. Dans le secteur agroalimentaire le partenaire privé a accompagné les MPER et les OP pour accéder aux marchés (renforcement du packaging, dotation emballages de qualité, participation aux foires : SIA, FIARA, etc.)

□ **Les effets induits par la mise en œuvre du Partenariat Public-Privé**

Les effets induits sont appréhendés à deux niveaux :

- Les effets du PPP sur le développement des MPER et la création d'emplois pour les jeunes ;
- Les effets sur l'amélioration de l'offre des produits et services agricoles pour les OP.

Les secteurs d'activités concernés par les MPER sont : (i) les prestations de services agricoles en amont (labour, fabrication, réparation, entretien des équipements agricoles, fourniture d'intrants) et en aval (opérations post-récoltes tels que le décorticage, l'égrenage et le battage); et (ii) la transformation des produits agricoles et forestiers, des fruits et légumes.



❑ Les effets de la mise en œuvre du PPP sur le développement des MPER et l'emploi des jeunes

Globalement, le PADAER a contribué au développement des MPER et à la promotion de l'emploi des jeunes grâce au PPP.

- Sur un total de 251 demandes d'appui reçues, 196 202 MPER sont appuyées par le PADAER à la date du 31 décembre 2017 ;
- Mise en relation OP/MPER dans le cadre de la fabrication des équipements et de la fourniture de services de récoltes et post récoltes, ce qui a permis de rehausser les chiffres d'affaires de sept (07) MPER de fabrication de matériels agricoles avec un montant de 137 millions de F CFA pour 1084 unités au profit de 136 OP ;
- 729 membres de MPER formés sur les bonnes pratiques de production et de fabrication, sur l'hygiène et la qualité, sur la normalisation des entreprises ;
- 20 formateurs du PADAER (6) et de ses partenaires (14) formés en éducation financière, en partenariat avec l'ONG Dévelop-

- pement International Desjardins (DID). Ces formations ont été démultipliées au profit de 145 membres MPER et OP ;
- Formalisation de 73 MPER (registre de commerce, NINEA, etc.) ;
- Grâce au protocole signé avec Bioessence, 165 670 unités d'emballages (sacs de riz et krafts pour la poudre de baobab, le fonio, le maïs, etc.) ont été mises à la disposition des MPER et des OP ;
- Au total, 1156 emplois ont été créés (grâce à l'appui du PADAER apporté aux MPER et aux OP) dont 408 pour les jeunes et 445 pour les femmes.
- 1560 emplois dont 1040 femmes et 275 jeunes (66% pour les femmes et 17% de jeunes).

Toutefois, ces chiffres globaux peuvent ne pas permettre de percevoir les spécificités et les réalités dans le cadre des partenariats noués devant accompagner les MPER et les OP dans le développement de leurs activités. C'est pourquoi quelques exemples de Partenariat Public-Privé sont présentés.

Brève présentation de quelques entreprises impliquées dans le partenariat public-privé développé par le PADAER

HBM (Hydro-Bâti-Mec.) est une entreprise créée le 19 Mars 1998 par des techniciens qui totalisent plus d'une vingtaine d'années d'expériences dans les domaines de la construction du matériel agricole, de l'hydraulique rurale et du génie civil. Sa mission consiste à appuyer les acteurs du développement rural dans l'exécution de leurs projets par la fourniture d'équipements et de services de proximité de qualité.

Bioessence est une entreprise qui transforme des produits agricoles et forestiers d'origine africaine en cosmétiques et compléments alimentaires de qualité bio et équitable. BIOESSENCE, certifiée Entreprise Responsable, favorise aussi le travail des femmes et collabore avec des communautés économiquement marginalisées. Il s'agit également d'une entreprise rayonnante sur le plan à international. Elle a remporté en juin 2015, un prix du Fond International pour le Développement Agricole (FIDA) lors de l'Exposition Universelle de Milan en Italie.

Djibril SENE a vécu en Italie comme émigré pendant une douzaine d'années. Durant son séjour à l'étranger, il travaillait comme conducteur d'engins de travaux publics et dans des exploitations agricoles. Ayant suffisamment capitalisé d'expériences, il décide de retourner au Sénégal pour investir dans l'agriculture notamment dans les activités pré et post-récolte. En 2012-2011, sa première expérience dans la zone de Guinguinéo, région de Kaolack n'a pas réussi à cause des difficultés d'accès à la terre pour valoriser ses équipements. C'est ainsi qu'il s'est installé en 2013 dans la région de Tambacounda pour offrir des services pré (labour) et post-récoltes (égrainage, abattage, décorticage).

Construction métallique DAROU KHADIMOU RASSOUL, est une MPER qui intervient spécifiquement dans la fabrication de matériels agricoles et de traction animale. Cette MPER installée dans la commune de Tambacounda depuis près de 30 ans, fournit du matériel agricole aux producteurs de différentes localités de la région.

Banques pour crédit



Il est important de préciser que c'est sur la base concurrentielle (procédures de passation de marchés publics) que ces entreprises ont pu gagner les marchés qui leur ont permis d'être en partenariat avec le PADAER et d'accompagner ses bénéficiaires.

- **Quelques PPP promus par le PADAER afin d'améliorer l'offre de services en amont et en aval de filières agricoles**

Dans le cadre du développement des activités post-récoltes et de l'insertion socio économique des jeunes, le PADAER a facilité la mise en relation entre des partenaires privés, les OP et les jeunes.

Le partenariat test avec HBM dans la région de Kolda a permis de former 11 jeunes sur les techniques d'utilisation des égreneuses de maïs et des décortiqueuses à riz. C'est une formation pratique sur le terrain avec manipulation des machines. A la fin des opérations, 63,867 tonnes de riz ont été décortiquées à raison de 25F CFA /kg et 320,766 tonnes de maïs égrenées pour 10 F CFA le Kilogramme. Ces 11 jeunes ont été choi-

sis sur la base de critères suivants :

- o Être âgé entre 18 et 35 ans ;
- o Être résident dans un village d'intervention du Programme ;
- o Être volontaire et engagé ;
- o Avoir une expérience meunière, mécanique vélo ou moto.

Au départ, 30 jeunes ont été présélectionnés sur la base de ces critères, mais après avoir sillonné quelques villages, les 19 n'ont pas été retenus puisque n'étant pas motivés et engagés. Seuls les 11 ont poursuivi et suivi toutes les étapes de la formation sur le terrain. Ces jeunes sont maintenant bien formés et motivés pour créer leurs propres MPER. Ils ont finalisé leurs plans de développement et ils cherchent des financements pour leurs projets dans le domaine des activités post-récoltes. Les plans et devis de construction des halls de prestation sont réalisés. En sus de l'appui pour la construction des halls, ces jeunes bénéficieront d'une subvention du programme pour les équipements (deux batteuses mobiles, deux décortiqueuses mobiles, quatre égreneuses mobiles en combiné et un moulin).

Nous sommes satisfaits de notre partenariat avec HBM dans le cadre du PADAER. Grâce à la formation pratique, nous maîtrisons maintenant les techniques de décorticage du riz et d'égrenage du maïs. Le financement de nos projets par le PADAER va nous permettre de rester au village et de gagner dignement nos vies. C'est sûr que d'autres jeunes vont nous suivre, ils n'attendent que de nous voir à l'épreuve pour être convaincus qu'on peut être jeune rural et avoir un emploi bien rémunéré chez soi après la saison des pluies.

Youssou DIAKITÉ, jeune bénéficiaire formé par HBM et habitant au village de Hamdalaye Diallo, commune de Bourouco, région de Kolda

Les résultats obtenus encouragent fortement la mise à l'échelle vers d'autres zones et régions d'intervention du programme. Le partenariat avec le PADAER, a permis à HBM d'avoir un marché de fabrication d'environ 800 unités de matériels agricoles, livrées au mois de juin 2016, et de créer des partenariats avec les OP pour

la fourniture d'équipements agricoles. L'entreprise a vu ses capacités de création d'emplois et de production renforcées. Actuellement, HBM emploie 15 jeunes permanents salariés et sept jeunes apprenants contre 12 employés avant son partenariat avec le PADAER.



Matériel post-récolte destiné aux organisations de producteurs

Le PADAER, pour atteindre ses objectifs de garantir un accès à un équipement agricole de qualité pour les OP bénéficiaires, a décidé de promouvoir les capacités des MPER locales dans la fabrication et l'entretien du matériel agricole. Dans ce cadre, une autre MPER spécialisée dans la fabrication de matériels agricoles a été identifiée et contribue à la formation et à la création d'emplois pour les jeunes. Il s'agit de « Construction Métallique Darou Khadim Rasoul » à Tambacounda. En 2015, 35 OP avaient pu accéder à des matériels agricoles de qualité pour une valeur de 28 millions de FCFA. En 2016, cette MPER a livré à 46 OP bénéficiaires, 257 unités de matériels composées de 65 charrettes, 68 houes-sine, 82 semoirs, 6 houes occidentales et 36 charrettes d'un montant global de 32 millions de FCFA. Son partenariat avec le PADAER lui a permis de créer des relations commerciales avec les OP utilisant les équipements, de renforcer ses capacités de gestion et de contribuer à l'emploi et à la formation profes-

sionnelle des jeunes. De 12 jeunes, il est passé à 20 jeunes formés et employés par son MPER. Ces exemples sont illustratifs et représentatifs sur une masse critique de plus de trente MPER qui contractualisent avec les OP pour la fabrication et la fourniture des matériels agricoles. Elles ont réalisé, au total un chiffre d'affaires d'environ 103 467 000 F CFA à la fin du trimestre (janvier-avril 2017). Suite aux cycles d'apprentissage, facilités par le PADAER, dont ont bénéficié 25 d'entre eux, les MPER en construction métallique ont mis en place une association pour renforcer leur collaboration et mieux se positionner dans la fabrication et la fourniture de matériels agricoles. L'appui du PADAER a considérablement amélioré la disponibilité et l'accessibilité des matériels et équipements agricoles de qualité au grand bonheur des producteurs bénéficiaires. Les effets induits par le renforcement des capacités de fabrication des MPER, toucheront certainement d'autres producteurs non directement bénéficiaires du PADAER.



Une batteuse à riz

Sur un autre plan, l'entreprise Djibril SENE contribue aussi, à son niveau, à l'amélioration de l'offre de services et de produits agricoles et à la création d'emplois pour les jeunes. Cet émigré rentré au pays et installé à Dialacoto, dans la région de Tambacounda, est appuyé par le PADAER dans le cadre du développement d'activités post-récoltes. A travers l'appui du programme, cette MPER a pu acheter deux décortiqueuses à riz et deux égreneuses à maïs. Lors de la campagne agricole de 2015-2016, ses opérations avaient touché environ 39 villages avec plus de 350 tonnes de maïs égrenés, améliorant considérablement la fourniture de services post-récoltes dans la zone. Au mois d'août 2016, son chiffre d'affaires était environ de 10 millions de FCFA.

L'entreprise a signé des contrats avec les OP appuyées par le PADAER pour la fourniture de services post-récoltes, mais aussi de labour pour la préparation de la campagne agricole. Grâce à l'augmentation des revenus, la MPER a pu créer des opportunités d'emplois au niveau local, en mobilisant 20 jeunes autour des décortiqueuses et des égreneuses pendant toute la campagne dans la région de Tambacounda. Ces jeunes reçoivent aussi une formation spécifique sur les opérations post-récolte. Les opérations de 2016-2017 permettront, à la fin de la campagne, de déterminer l'évolution du chiffre d'affaires de la MPER dans le cadre de son partenariat avec le PADAER.



Opération d'égrainage de maïs à Laboya, commune de Dialacoto

J'étais découragé et prêt à retourner en émigration à cause des difficultés d'accompagnement et d'appui que j'ai rencontrées à mon retour au pays, surtout pour commencer une activité en milieu rural. Mais grâce à des partenaires comme le PADAER, j'ai retrouvé maintenant le chemin du développement et je permets à d'autres jeunes de gagner sur place leur vie et de subvenir aux besoins de leurs familles sans arpenter les chemins de l'exode et de l'émigration clandestine. D'ailleurs, même des amis restés en Europe me sollicitent et me demandent des conseils pour rentrer et s'inspirer de mon expérience. J'ai une très grande satisfaction de mon partenariat avec le PADAER.

Djibril SENE MPER spécialisé dans les activités post-récoltes

En somme, il est important de préciser qu'en plus de Djibril SENE dans la région de Tambacounda, d'autres MPER s'activent dans les opérations pré et post-récoltes. C'est le cas de Samba DIALLO et de Agna DIALLO à Kédougou. Globalement, les recettes tirées des interventions des MPER dans les activités post-récoltes, se chiffrent à 78 131 500 F CFA après seulement trois mois d'activités pour la campagne 2016/2017. Il y a aussi les agents de prestation de services (APS) dans la région de Matam qui développent des boutiques d'intrants et fournissent un appui-conseil aux producteurs.

Toutes ces interventions ont contribué, pour beaucoup, à l'amélioration de l'offre de services

pré et post-récoltes pour les OP leur permettant, par ricochet, de tirer plus de valeur ajoutée de leurs produits agricoles. Cela peut constituer un effet levier solide pour booster la production agricole ; car plus les offres de services pré et post-récoltes existent et sont diversifiées, plus les producteurs sont motivés pour emblaver davantage de superficies.

• **Quelques partenariats public-privés promus par le PADAER afin d'appuyer les MPER transformatrices de produits agricoles**

Le partenariat avec BIOESSENCE a permis de renforcer les capacités de 419 membres d'OP et de MPER, dont 99 jeunes, par le biais d'un programme de formation sur des thèmes portant

sur l'agriculture biologique, les normes de fabrication et de production et les bonnes pratiques d'hygiène.

Aussi, 70 MPER ont été mises à niveau avec une forte représentativité des femmes (95%) et des jeunes (30%). La mise à niveau a consisté, en général, à améliorer la commercialisation des produits transformés à travers la conception de fiches signalétiques des produits, la conception d'étiquettes avec toutes les normes requises (logos, marque, code barre, autorisation de fabrication et de mise en vente de produits alimentaires communément appelée numéro FRA) et l'utilisation de techniques plus appropriées d'emballage et de conditionnement. En plus de l'assistance technique, le partenariat avec Bioessence est axé sur : (i) l'accès aux marchés à travers l'acquisition des emballages (kraft et sacs) haut de gamme (510 000 unités) avec toutes les dispositions requises et réglementaires, (ii) l'accompagnement aux foires (Salon International de l'Agriculture 2016 à Paris, Foire Internationale de l'Agriculture et des Ressources animales 2016 et 2017 à Dakar), (iii) la communication institutionnelle, la stratégie de commercialisation, la promotion des produits des MPER et la prospection de nouveaux marchés (cas du fonio).

Les chiffres d'affaires des MPER appuyés et mises à niveau, sont passés de 222 081 848 F CFA en 2015 à 298 926 992 F CFA en 2016 soit une progression en valeur absolue de 76 845 144 F CFA. Ces activités ont eu des effets considérables sur le nombre d'emplois créés qui sont passés de 336 en 2015 à 457 emplois en 2016. Bioessence, dans le cadre de son partenariat avec le PADAER, accompagne les MPER dans la prospection de nouveaux marchés qui offrent plus de valeur ajoutée. C'est ainsi qu'elle a été contactée par des clients internationaux aux Etats-Unis pour des commandes de fonio ainsi spécifiées sur une période de trois à quatre ans :

- 80 tonnes de fonio blanc en 2017 ;
- 240 tonnes de fonio blanc en 2018 ;
- 60 tonnes de fonio rouge en 2018 ;
- 10 000 tonnes de fonio blanc à terme ;
- 1250 tonnes de fonio rouge à terme.

Toutefois, cette possibilité d'ouverture sur le marché international, est plus exigeant en termes de respect des normes de qualité, d'hygiène et de traçabilité des produits transformés (norme Global Food Security Initiative GFSI est requise). Pour être plus compétitif sur le marché international, les MPER doivent évoluer vers une dynamique collaborative afin de satisfaire la demande dans le respect des délais et bénéficier des économies d'échelle. C'est dans cette perspective que les acteurs de la filière fonio ont mis en place un réseau composé de 60 membres. Ce réseau dénommé Réseau des Acteurs de la filière Fonio (RAFF) regroupe les MPER transformatrices du fonio et les OP productrices du fonio. Il dispose d'un manuel de procédures et d'un plan d'actions.

❑ **Les effets induits par le PPP sur le renforcement des capacités de production des MPER et des partenaires privés**

Le PPP n'est pas uniquement bénéfique pour les MPER et les OP, les entreprises partenaires qui offrent leurs services, elles aussi, en tirent substantiellement profit. Les effets induits sont entre autres :

- Des retombées financières réinvesties dans le développement et la structuration des entreprises ;
- La facilitation de l'accès aux marchés qui a permis aux entreprises d'avoir du travail et de lutter contre le sous-emploi ;
- Le renforcement des capacités des jeunes dans les ateliers de production des entreprises bénéficiaires. Ceci constitue une réponse à la problématique des « ateliers de rue », mal structurés, qui sont nombreux dans les régions et qui sont une conséquence de la mauvaise formation professionnelle des jeunes ;
- La modernisation des ateliers de production. A titre illustratif, HBM avait un local assez exigü, mais grâce aux fonds générés par son contrat de production et de prestation avec le PADAER, une aire de soudure de 200 m² a été construite et une salle des machines sera aussi construite et d'autres matériels tels que des perceuses ont été acquis. Une unité moderne de fabrication de



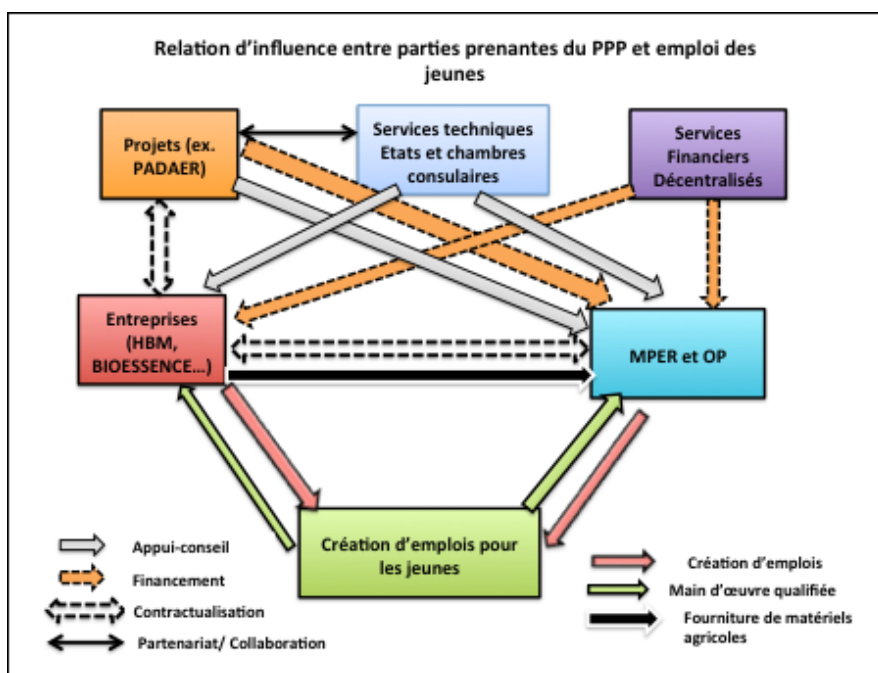
matériels agricoles sera construite sur fonds propre grâce aux retombées financières de son partenariat avec le PADAER.

- La diversification des activités des entreprises partenaires. Par exemple, l'Entreprise Djibril SENE envisage maintenant, en plus de ses prestations post-récoltes, de développer des activités de production de maïs et d'horticulture. Déjà, des démarches sont entreprises auprès des établissements spécialisés dans la vente de semences de melon par exemple. Une demande d'affectation de terre pour la production agricole a été aussi adressée à la municipalité de Diacoto.

❑ Des facteurs de succès et de durabilité du PPP, offrant des opportunités d'emploi des jeunes

Quelques facteurs ont contribué, pour beaucoup, à l'atteinte des résultats et des incidences induites par le PPP. Ces facteurs ci-après, peuvent constituer en même temps des fils conducteurs ou catalyseurs de la durabilité de l'approche PPP et emploi des jeunes mise en œuvre par le programme.

- Les mises à niveau, les renforcements de capacités et l'appui-conseil apportés par le PADAER aux MPER concourent à asseoir une base solide capable de porter la durabilité du PPP et emploi des jeunes. Les jeunes bien formés sont les entrepreneurs de



demain et pourront continuer à perpétuer les relations partenariales PPP.

- La mise en réseau des MPER appuyées en fonction des filières prioritaires (riz, maïs, fonio, baobab, fruit et légumes, construction métallique) permet de renforcer leurs capacités pour satisfaire certaines commandes. La consolidation de ces réseaux devra se poursuivre et leur statut légal devra être défini. Les réseaux facilitent l'harmonisation des procédés de fabrication, la complémentarité, la communication, les échanges, le plaidoyer et le lobbying.
- La mise en relation des MPER avec les Systèmes financiers décentralisés (SFD). Elle

sera renforcée à travers les partenariats avec l'ONG Développement International Desjardins (DID) et le Fonds d'Appui au Développement du Secteur rural (FADSR). Ces partenariats faciliteront l'accès aux produits financiers destinés à appuyer la mise en œuvre des actions planifiées par les MPER. Les données sur l'accès au financement des MPER devront être adéquatement et ponctuellement renseignées.

- La rentabilité des activités des MPER est une source de motivation pour la continuité de l'expérience et la consolidation des acquis.



❑ Quelques enseignements tirés de la mise en œuvre du PPP

- L'organisation ou la participation à des foires locales et nationales, sont des espaces pertinents et des mécanismes de communication et de marketing pour la promotion des produits transformés et

fabriqués par les MPER.

- Lorsqu'une initiative est bâtie sur la valorisation et la consolidation d'expériences antérieures développées par d'autres projets (exemple du Projet de Promotion de l'Entrepreneuriat rural, deuxième phase : PROMER II), elle offre plus de possibilités

aux OP et MPER bénéficiaires, d'acquiescer facilement des capacités complémentaires pour le développement de leurs activités et la promotion de l'auto-emploi des jeunes.

- La consolidation et le renforcement de la relation ou du couple OP/SFD ou MPER/SFD sont indispensables. Cela peut permettre

aux OP et aux MPER d'avoir plus de possibilités pour financer le développement de leurs activités, mieux contribuer ainsi à l'employabilité des jeunes en milieu rural, et s'inscrire dans une dynamique de durabilité avant le retrait du programme.



❑ Des défis à relever

- L'approvisionnement continu, et à des coûts supportables, en produits d'emballage de qualité, constitue un défi à relever, si les MPER veulent s'inscrire durablement sur les rampes de la performance et de la compétitivité aussi bien à l'échelle nationale qu'internationale.
- L'adoption systématique, par toutes les MPER, d'une culture de calcul de rentabilité de leurs activités de transformation et de commercialisation des produits alimentaires, est une dimension importante à encourager. C'est un outil pertinent d'aide à la prise de décision.
- Les services techniques déconcentrés et les chambres régionales de commerce doivent

davantage contribuer à la mise en œuvre du programme à travers la réalisation d'activités de formation et de suivi accompagnement, par l'appui à la formalisation et par la sensibilisation sur la législation commerciale.

- Certes, la mise en relation des jeunes avec certaines entreprises partenaires pour renforcer leurs capacités techniques notamment dans la conduite des décortiqueuses et des égreneuses, est une excellente initiative, mais le suivi et l'encadrement des jeunes au-delà du programme, est une préoccupation que les acteurs de l'entrepreneuriat rural dans les différentes régions concernées doivent prendre en compte.

Chapitre VII

Amélioration de la productivité de l'élevage au Sénégal



Amélioration de la productivité de l'élevage au Sénégal

Expérience du Programme d'Appui au Développement agricole et à l'Entreprenariat rural (PADAER) dans la construction d'ouvrages pastoraux durables et de qualité.



7.1. L'expérience du PADAER dans la construction d'ouvrages pastoraux durables et de qualité

Les aménagements pastoraux réalisés par le PADAER concernent particulièrement les Unités Pastorales (UP) à travers deux volets : (i) le renforcement ou la réhabilitation d'UP existantes par la réalisation d'ouvrages complémentaires (abreuvoirs, châteaux d'eau, parcs à vaccination et magasins de stockage d'aliments de bétails), et (ii) l'aménagement de nouvelles UP, dans d'autres localités, dotées chacune d'un forage, d'un château d'eau, d'un parc à vaccination et d'un magasin de stockage d'aliments de bétail.

Les infrastructures pastorales sont réalisées dans la région de Matam, nord-est du Sénégal, plus particulièrement dans le Ferlo, où :

- Le développement de l'élevage est fortement tributaire de la présence de points d'eau, de la disponibilité et de l'accessibilité des pâturages naturels ;
- Il y a une forte mobilité des troupeaux (petits et grands ruminants) à la recherche de points d'eau et de pâturages ;
- Il y a une insuffisance d'infrastructures pastorales pour répondre à la satisfaction des besoins des éleveurs ;
- La dégradation des ressources naturelles est préoccupante.

□ L'approche adoptée par le PADAER pour la réalisation des infrastructures pastorales

Aussi bien pour la réhabilitation que la réalisation de nouvelles UP, la démarche est la même et elle repose essentiellement sur les points suivants :

- Diagnostics participatifs pour la caractérisation des UP (type et état des ressources naturelles, leur niveau de dégradation, les formes d'organisation sociale et institutionnelle existantes, les points d'eau, les parcours du bétail, les pare-feu, etc.) ;
- Identification participative des sites devant abriter les infrastructures ;
- Restitution des études en vue de prendre en compte les préoccupations des bénéficiaires dans les options finales d'aménagements retenues ;
- Réalisation des infrastructures ;
- Cartographie des UP ;
- Mise en place de comités de gestion et de suivi de la réalisation des infrastructures ;
- Mise en place de plans de gestion des UP avec une forte implication des populations et des collectivités territoriales ;
- Renforcement des capacités et de la structuration des organisations d'éleveurs.

L'UP est un espace géographique où vivent des populations appartenant au même terroir, solidaire, ayant des intérêts communs, exploitant les mêmes parcours, les mêmes zones agricoles et utilisant les mêmes points d'eau (mares, forages, puits). En outre, ces populations optent librement de s'unir avec une ambition commune d'assurer leur mieux être social et économique. Les villages de l'UP sont organisés autour d'un village-centre où se concentrent en général les principaux équipements et infrastructures socioéconomiques. C'est le siège de l'UP.

L'UP est dirigée par un comité de gestion assisté de commissions techniques pour la mise en œuvre des activités prévues dans le plan de gestion. L'UP et ses organes tirent leur légitimité d'un arrêté de création pris par la collectivité locale. Cet arrêté a pour buts de définir le cadre juridique de l'UP, de faciliter l'accès aux services des institutions financières et de favoriser l'appui de partenaires au développement.

Le renforcement des UP existantes : nombre et types d'ouvrages complémentaires réalisés

Objectifs du Programme	Réalisés ou en construction
5 Châteaux d'eau	4 châteaux d'eau
20 parcs à vaccination	12 parcs à vaccination
20 abreuvoirs	12 abreuvoirs

□ Des infrastructures pastorales qui répondent mieux aux besoins des usagers grâce aux innovations techniques apportées

Les châteaux d'eau

La plupart de ces ouvrages hydrauliques qui existent dans le Ferlo ont une capacité de stockage de 150 m³ sur 15 m de hauteur. Le PADAER, soucieux de renforcer l'accessibilité et le taux de couverture des besoins en eau des populations et du cheptel, a apporté des améliorations et des innovations sur les capacités de stockage et la pression de l'eau pour couvrir des distances plus importantes. Ainsi, les nouveaux châteaux d'eau construits au niveau des UP ont chacun une capacité de 200 m³ sur une hauteur de 20 m.

Les parcs à vaccination

Les types de parcs à vaccination qui existent sont réalisés à base de bois ou de matériaux métalliques oxydables, non durables et peu solides, car n'étant pas réalisés avec du fer galvanisé. Les petits ruminants s'échappaient facilement lors des séances de vaccination à cause des intervalles très larges entre les tubes qui ne sont pas galvanisés. A cause de leur mauvaise qualité, ces tubes se cassent facilement sous la force et la pression des grands ruminants à l'intérieur des parcs.

Pour faire face à ces manquements, le PADAER a consenti plus d'efforts en mettant en place des parcs à vaccination, avec du matériel de qualité, prenant aussi bien en compte les grands et les petits ruminants.

Une des innovations apportées, à ce niveau, est la réduction des intervalles des tubes en rond lisse galvanisés supportés par des poteaux métalliques très robustes prévenant la fuite des petits ruminants. Aussi, les nouveaux parcs sont dotés de quais d'embarquement plus adaptés, permettant aux bétails de rentrer sans difficultés dans les camions qui les transportent en direction des marchés locaux ou des centres urbains à des fins commerciales.



Parc à vaccination

Caractéristiques techniques des parcs à vaccination :

- Un parc d'attente de 144 m²
- Un couloir de forçage de 14 m de long et 0.70 m de large
- Un quai d'embarquement de 1.90 x 4.45 x 1.45 m (pente de 32%)
- Des poteaux métalliques en IPE140 et 160 avec une hauteur de 1.70 m / 1.50 m
- Des tubes ronds galvanisés de 40/49 ceinturant le parc avec un maillage serré de 20 cm fixés par boulonnage avec des doubles brides en fer plats de 60 x 6 mm
- Trois portes coulissantes (parc d'attente et couloir de forçage) et deux ouvrant à la française sur le quai.



Abreuvoir en T

❑ **Des abreuvoirs redimensionnés, plus solides avec des capacités plus importantes**

A ce type d'ouvrage pastoral, des innovations ont été introduites dans la construction. Ce sont des abreuvoirs en forme de « T » avec une longueur deux fois 60 m, dotés de dalles anti-bourbier avec un volume d'eau de 34 m³ qui permettent d'abreuver environ 500 sujets à la fois. De surcroît, les abreuvoirs ont été déportés sur des distances de 12 km par rapport aux villages centres où sont implantés les forages évitant par ricochet la forte concentration des animaux autour des forages centres. La voile des abreuvoirs a été réduite à 45 cm, facilitant l'abreuvement des petits ruminants. La taille des voiles des anciens abreuvoirs est comprise entre 50 et 60 cm, ce qui fait que les petits ruminants s'y abreuvent difficilement.

Les dalles anti-bourbier d'une largeur de 2 m sont construites avec du ciment, alors que celles qui ont existé bien avant le programme, ont une largeur d'1 m seulement. Ceci occasionnait fréquemment des fractures des pâtes des animaux au moment des fortes concentrations et des bousculades autour des abreuvoirs.

Les abreuvoirs réalisés font partie intégrante d'un ensemble dénommé « antenne ». On y retrouve en plus une canalisation et une borne fontaine à deux robinets pour prendre en compte la consommation humaine et supprimer ainsi la pénibilité de la recherche de l'eau pour les femmes.

Une antenne = une canalisation + abreuvoir et borne fontaine à deux robinets

En somme, certaines améliorations et innovations techniques apportées aux différents types d'infrastructures réalisées par le PADAER, n'étaient pas prévues dans le document de conception du programme. Elles ont été décidées aux fins de répondre aux besoins réels des populations et constituer une alternative plus durable et viable aux ouvrages existants de faibles capacités. Ces innovations ont induit des coûts unitaires supplémentaires par rapport aux prévisions financières. Ce qui fait qu'il y a moins d'ouvrages réalisés par rapport au nombre prévus. Donc l'écart (en termes de nombre) des ouvrages réalisés par rapport aux prévisions, est comblé par la qualité et les capacités renforcées de ces ouvrages pastoraux. « L'innovation n'a pas de prix, mais elle a un coût qu'il faut supporter ».

❑ **Les impacts sociaux et environnementaux des aménagements pastoraux**

Des abreuvoirs qui procurent confort et sécurité au bétail et réduisent la pénibilité des corvées d'eau

Les dalles anti-bourbier procurent aux bétails une certaine aisance et confort pendant l'abreuvement, car toutes leurs pattes sont sur ces dalles cimentées et très solides, évitant ainsi, pour le bétail, tout risque de chute et de fracture.

Sur demande des éleveurs, des abreuvoirs ont été déportés sur des distances pouvant atteindre 12 km par rapport aux villages centres où sont implantés les forages ; alors que ceux existants étaient pratiquement concentrés autour des forages sur une distance maximum de sept km ; obligeant les villages lointains à parcourir des dizaines de kilomètres pour se procurer le liquide précieux.

La déportation permet à un nombre plus important de villages, d'accéder à l'eau et d'éviter les

longues distances parcourues par les enfants des éleveurs à la recherche de l'eau. Donc cette déportation règle en même temps une question de justice sociale par un accès plus équilibré d'un nombre important d'individus aux ouvrages hydrauliques et pastoraux dans une UP bien déterminée.

❑ **Des conflits entre éleveurs presque inexistant**

Les capacités améliorées des abreuvoirs



Les nouveaux abreuvoirs en forme de « T » avec des dalles anti-bourbiers construits par le PADAER

réduisent les longs moments d'attente du bétail et des éleveurs autour des forages. Actuellement, les éleveurs passent moins de temps pour l'abreuvement de leurs bétails. Cela réduit considérablement les fortes concentrations en un temps déterminé et par conséquent la probabilité d'occurrence des risques de confrontation est de plus en plus faible.

❑ **Des aménagements pastoraux qui renforcent la résilience des éleveurs aux variabilités climatiques**

Sur un autre plan, les anciens parcs à vaccination étaient entièrement constitués de bois. Leur réalisation en nombre important contribuait considérablement à la dégradation et à la disparition des ressources ligneuses dans une zone où les effets néfastes des variabilités climatiques sur ces ressources naturelles, augmentent la vulnérabilité des communautés pastorales. Donc la modernisation des parcs à vaccination constitue à bien des égards, sur le plan environnemental, une option d'adaptation et de renforcement de la résilience des éleveurs et des activités pastorales face aux variabilités climatiques.

❑ **Effets induits de la réalisation des abreuvoirs**

- L'accessibilité à l'eau potable est devenue une réalité pour les communautés pastorales grâce aux bornes fontaines construites autour de chaque abreuvoir ;

- L'émergence de nouveaux besoins (marai-chage) est suscitée par la disponibilité de l'eau et le gain de temps obtenu avec les nouveaux ouvrages pastoraux et hydrauliques (abreuvoirs, bornes fontaines). Les femmes veulent réinvestir ce gain de temps dans d'autres activités telles que le marai-chage ;
- Une redynamisation des organisations d'éleveurs est notée grâce à ces ouvrages de haute qualité qui font renaître l'espoir chez les éleveurs ;
- Tous les éleveurs sont engagés pour une gestion rationnelle et concertée des ouvrages.

❑ **Des parcs qui garantissent la sécurité du bétail et des éleveurs lors des séances de vaccination**

A cause de la solidité du matériel et de la nature des équipements (voir l'encadré sur les caractéristiques techniques des parcs), le bétail est plus sécurisé et court moins de risque de blessures et de fracture lors des séances de vaccination à cause des couloirs de forçage et des portes coulissantes. Les éleveurs sont protégés et sécurisés au moment de la vaccination. La fréquence des maladies animales est maintenant réduite car tous les types de bétail sont vaccinés.

Le PADAER a révolutionné l'élevage dans le Ferlo. J'ai assisté à la création des premières générations d'UP, mais jamais des ouvrages pastoraux de haute qualité aussi solides comme ceux construits par ce programme n'ont existé dans la zone. Désormais, aucun projet ne doit faire moins que le PADAER, et ce sera au grand bénéfice de l'élevage qui représente un secteur important de l'économie du Sénégal. Nos enfants passaient une journée entière et faisaient des dizaines de km à la recherche de l'eau au niveau des villages centres et ils se perdaient très souvent en brousse. Maintenant ce problème est résolu, avec la déportation des abreuvoirs qui sont plus proches des autres villages. Ces ouvrages de qualité vont servir même les générations futures et nous veillerons à ce qu'il en soit ainsi.

Abourabi BA, Président de la fédération des UP de la région de Matam



Vaccination des petits ruminants avec les nouveaux parcs construits par le PADAER

□ Des initiatives communautaires de mobilisation de ressources financières pour assurer l'entretien des équipements

Les communautés se sont mobilisées afin d'assurer l'entretien des ouvrages et des équipements :

- Les éleveurs paient des frais d'adhésion aux UP ;
- L'eau n'est pas gratuite : paiement mensuel

d'une contribution financière pour chaque tête de bétail (150 FCFA par tête de vache, 25 FCFA pour les petits ruminants et 10FCFA pour les bidons de 20 litres) ;

- Le taux de 10% prélevé sur ces ressources financières est réservé pour les frais d'entretien et de réparation des équipements et des ouvrages.

Au niveau de la région de Matam, le PADAER fait des réalisations très importantes qui contribuent considérablement au développement de l'élevage. Nous ne pouvons que nous en réjouir en tant qu'autorité. Quand il y a des projets qui font des réalisations très structurantes s'inscrivant dans la durabilité, il ne faut guère réinventer la roue. Les parcs à vaccination et les abreuvoirs réalisés par ce programme garantissent des normes de sécurité, des conditions sanitaires, d'hygiène et environnementales aux bétails et aux éleveurs. Ainsi, j'invite les différents projets à venir s'inspirer des modèles innovants de ces parcs à vaccination et abreuvoirs construits par le PADAER pour pouvoir les répliquer dans leurs zones d'intervention. Cela leur permettrait de gagner du temps, de l'efficacité et d'améliorer la performance de leurs interventions pour une meilleure contribution de l'élevage à l'émergence du pays.

Madame Aminata Mbengue NDIAYE, Ministre de l'Élevage et des Productions Animales, Propos extraits de son intervention dans le film documentaire portant sur les réalisations du PADAER.

CONCLUSION

La diversité des projets et programmes intervenant au Sénégal avec des approches différentes pour les mêmes cibles, nécessite un système structuré de gestion des connaissances et des bonnes pratiques générées par leur mise en œuvre.

La capitalisation et la diffusion de ces bonnes pratiques offrent plus de visibilité, de lisibilité et de traçabilité pour une meilleure valorisation de la contribution des projets aux efforts nationaux de développement économique et social.

Ce travail de capitalisation et de communication démarré par le projet de renforcement du partage des connaissances et de l'élargissement des meilleures pratiques au Sénégal, est une matérialisation de la démarche d'apprentissage mutuel du FNDASP, dont la porte d'entrée, peut être constituée par la valorisation du capital de connaissances et de pratiques générés par les projets et programmes de développement agricole et rural et les communautés.

Le partage et la diffusion de ce recueil, dont les bonnes pratiques abordées sont structurées en thématiques, sont essentiels dans la perspective de la mise en place d'un système collaboratif de gestion des connaissances afin de créer les conditions pour le passage à l'échelle des expériences.

Certes, certains projets ont initié la mise à l'échelle de bonnes pratiques au sein de leurs organisations de producteurs partenaires, mais ce processus doit aller au-delà des zones d'intervention des projets concernés et s'ouvrir à l'espace national voire sous régional.

A ce niveau, des initiatives telles que les visites d'échanges et d'apprentissage qui ont eu lieu dans le cadre du projet méritent d'être consolidées.

La stratégie de mise à l'échelle des bonnes pratiques contenues dans ce recueil pourra favoriser le partage et influencer d'autres pratiques.

FNDASP



**FONDS NATIONAL DE DEVELOPPEMENT
AGRO-SYLVO-PASTORAL**

*Pour le bien-être rural
For Rural Welfare*